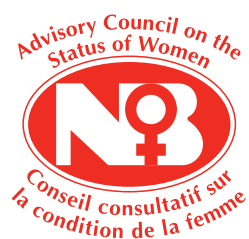


RAPPORT D'ÉTAPE 2010

sur la situation des femmes du Nouveau-Brunswick



Un profil statistique
Conseil consultatif sur la condition de la
femme au Nouveau-Brunswick

RAPPORT D'ÉTAPE 2010

sur la situation des femmes du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Points saillants	2
Population.....	5
Éducation et formation	12
Santé	19
Revenu et pauvreté.....	34
Responsabilités familiales.....	42
Marché du travail	51
Postes d'influence	70
Justice	77
Violence	82
Questions que nous avons qui sont restées sans réponses	92
Index	93



Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

236, rue King, Fredericton (N.-B.) E3B 1E2

506 444-4101
1 800 332-3087
Télécopieur : 506 444-4318

acswccf@gnb.ca
www.acswccf.nb.ca

Présidente : Elsie Hambrook
Directrice générale : Rosella Melanson

This publication is also available in English. Request the *Status Report 2010 - Women in New Brunswick*.

Recherche : Wendy Johnston
Concept : Rosella Melanson
Graphisme et mise en page : Bonnie Greenwood, Robinson + Greenwood Limited

ISBN 978-1-55471-356-1

Rapport d'étape 2010 - Situation des femmes au Nouveau-Brunswick

POPULATION

Le couple marié, avec ou sans enfants à la maison, demeure le type de famille le plus fréquent au Nouveau-Brunswick. Les familles avec un parent seul sont 16% et les couples en union libre, 14% des familles.

La baisse du taux de natalité depuis 30 ans est plus dramatique au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. 39% des naissances sont attribuées à des mères de 30 ans et plus, comparativement à la moyenne canadienne de 49%.

Le taux de naissances chez les adolescentes, qui chute depuis les années 70, a augmenté pour la deuxième année : en 2006, le taux est passé à 18,5 naissances pour 1 000 filles, comparativement à 16,2 en 2005; on note une autre augmentation en 2007, à 19,8. Les adolescentes du N.-B. ont un taux de naissance plus élevé que la moyenne nationale. Les taux de grossesse et de naissances chez les adolescentes fluctuent de façon importante entre les comtés.

ÉDUCATION ET FORMATION

En 2006, 14% des femmes et 12% des hommes détenaient un diplôme universitaire, pour les femmes, une proportion double par rapport le taux en 1986.

Les femmes ne forment que 37% de la population qui fréquente le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à temps plein en 2008/09. Or, au Canada, depuis plus de 20 ans, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants à temps plein des collèges. Seulement 2% des personnes inscrites à des programmes d'apprentissage au Nouveau-Brunswick sont des femmes, le même niveau qu'il y a 10 ans (Canada, 11%).

Le pourcentage de la population éprouvant des difficultés de compréhension de matériel écrit de base : 60% des femmes francophones ; 72% des hommes francophones ; 49% des femmes anglophones; 50% des hommes anglophones.

On remarque une amélioration des taux d'abandon scolaire, mais il reste qu'en 2007/08, 3% des garçons et 2% des filles de la 7e à la 12e année ont abandonné leurs études. Le taux d'abandon scolaire des jeunes autochtones qui vivent sur une réserve et étudient à une école publique hors réserve est plus élevé qu'il y a

dix ans et plus de deux fois la moyenne provinciale. Le taux d'abandon des filles autochtones dépasse celui des garçons.

SANTÉ

Le taux d'intervention césarienne au Nouveau-Brunswick est d'environ 28% des naissances depuis quelques années, un niveau souvent plus élevé que la moyenne nationale, et très supérieur à la limite de 15% proposée par l'Organisation mondiale de la santé.

Les taux d'hystérectomie ont chuté de façon importante dans la dernière décennie, mais les femmes au Nouveau-Brunswick demeurent plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2007/08, le taux était de 438 hystérectomies pour 100 000 femmes de 20 ans et plus au Nouveau-Brunswick, une baisse par rapport à 770 en 1998/99, mais plus élevé que la moyenne canadienne de 352.

On note des variations régionales importantes et inexplicables dans l'utilisation de l'hystérectomie et de la césarienne.

Les niveaux d'activité physique des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick. Le pourcentage des hommes et des femmes qui ont une surcharge pondérale ou qui sont obèses est inquiétant et supérieur à la moyenne nationale, bien que les taux chez les filles et les femmes sont meilleurs.

Les trois-quarts des femmes ayant donné naissance entre 2003 et 2008 déclarent avoir initié l'allaitement, comparativement à la moyenne canadienne de 88%. En 2008, moins d'une mère sur quatre au Nouveau-Brunswick avait allaité exclusivement pour au moins 6 mois, tel que recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

En 2005, on comptait 941 avortements sur des femmes du N.-B. – soit 6,1 avortements pour 1 000 femmes, comparativement à 14,1 au Canada. En 2008/09, la clinique Morgentaler de Fredericton était responsable de 51% des avortements, et les hôpitaux de la province, de 49%.

Rapport d'étape 2010 - Situation des femmes au Nouveau-Brunswick

REVENU ET PAUVRETÉ

L'écart entre le revenu moyen de toutes sources des femmes et des hommes s'est peu amélioré depuis 2000. Le revenu moyen des femmes est de 22 875\$, 67% du revenu des hommes (34 321\$). Le revenu moyen des femmes autochtones est de 17 650\$.

En 2007, 9% de toutes les personnes de sexe féminin de tous âges et 8% des personnes de sexe masculin vivaient avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (après impôt), des niveaux qui ont peu changé depuis quelques années. Une mère seule sur trois vivait avec un revenu qui était sous le seuil de faible revenu après impôt. On note également des taux élevés de pauvreté parmi les femmes et les hommes de 18 à 64 ans qui vivent seules.

Presque un enfant sur 10 fait partie d'une famille à faible revenu en 2007. Le taux de pauvreté des enfants autochtones vivant hors réserve est plus du double de ce taux provincial.

Les femmes de 65 ans et plus avaient 75% du revenu des hommes en 2007. 52% des femmes âgées ont droit au Supplément de revenu garanti (42% des hommes).

RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Près de 87% des montants dus pour le soutien d'enfants a été versé au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2008/09, un taux de recouvrement plus élevé que les années précédentes. Cependant, les pensions alimentaires non recouvrées dans des cas touchant des enfants représentent un montant important : en 2008/09, 11,4 millions de dollars n'ont pas été versés. Des mesures d'exécution renforcées mises en oeuvre par le gouvernement provincial en 2008 – dont la suspension des droits de conducteur – ont eu pour résultat le recouvrement d'un montant considérable des pensions alimentaires en retard : 315 106\$ ou 24% des arrérages dus au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures.

Les trois-quarts des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi en 2008, une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale. La majorité des mères seules ont un emploi, mais leur taux d'emploi au Nouveau-Brunswick est plus faible que la moyenne canadienne.

Les garderies agréées peuvent accueillir 19% des enfants âgés de 12 ans ou moins au Nouveau-Brunswick

en 2009, comparativement à 7% en 1996. Le salaire moyen du personnel ayant une formation dans les centres de services de garde a augmenté : de 7\$ l'heure en 2001, il a atteint 14,72\$ l'heure en 2009.

Neuf personnes sur 10 qui prennent un congé parental sont des femmes.

Près de la moitié des femmes mais seulement 28% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2006. La proportion des hommes et des femmes qui consacrent du temps à l'aide ou aux soins de personnes âgées est la même en 2006 qu'en 1996.

MARCHÉ DU TRAVAIL

La plupart des femmes occupant un emploi travaillent à plein temps (78%) mais bien plus de femmes que d'hommes ont un emploi à temps partiel (22% contre 9,5%). Les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons différentes. En 2009, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 86,8% de ce que gagnaient les hommes, un écart de 13,2%, lorsque sont comparés les salaires horaires moyens de toutes les personnes. Ceci est une amélioration par rapport à 2008, mais inférieur au niveaux atteints en 2007 et 2006.

En 2009, les femmes ayant obtenu un diplôme du Collège communautaire l'année précédente et qui travaillaient à plein temps, gagnaient en moyenne 14,5% de moins que leurs homologues masculins. En 2005, les femmes récemment titulaires d'un baccalauréat et travaillant à temps plein touchaient 14% de moins que leurs collègues masculins.

Près de 9% des femmes sur le marché du travail sont à leur propre compte, comparativement à 14% des hommes et 20% des femmes au niveau canadien. Le revenu moyen des travailleuses indépendantes au N.-B. est de 9 600\$, 59% de la moyenne des hommes (16 100\$).

Les femmes autochtones sont moins susceptibles que les femmes non autochtones d'être sur le marché de travail et de travailler pendant une partie de l'année ou à temps partiel. Elles courent un plus grand risque de chômage et ont un revenu moyen d'emploi bien inférieur aux autres femmes et hommes.

On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie.

Rapport d'étape 2010 - Situation des femmes au Nouveau-Brunswick

POINTS SAILLANTS

Entre 1987 et 2009, le nombre de femmes détenant plus d'un emploi a triplé.

Les femmes forment la majorité des personnes qui travaillent au salaire minimum et la plupart d'elles sont des adultes et non des adolescentes.

Le revenu moyen d'emploi des femmes ayant des incapacités en 2005 était de 20 500\$, comparativement à 24 000\$ pour celles sans incapacités, 28 700\$ pour les hommes avec incapacités et 35 800\$ pour les hommes sans incapacités.

La proportion de femmes ayant un régime de pension agréé lié à leur emploi a rejoint la proportion d'hommes, en partie en raison de la baisse importante chez les hommes du taux de protection depuis les années 80.

POSTES D'INFLUENCE

À l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, seulement 13% des députés sont des femmes, le plus faible taux parmi les provinces et inférieur au niveau record de 18% atteint en 1999. Seulement 17% des maires sont des femmes, 28% des conseillers. Dans les 15 Premières nations de la province, 26% des conseillers et 20% des Chefs élus aux conseils de bande sont des femmes.

Les femmes comptent pour 31% de tous les membres nommés aux organismes, conseils et commissions du gouvernement provincial en 2010. Un déséquilibre grave est surtout évident dans les domaines du développement économique, des ressources naturelles et de l'emploi.

JUSTICE

Les femmes sont 14% des contrevenants condamnés en 2007/08 au Nouveau-Brunswick. Elles sont 11% des personnes incarcérées dans les prisons provinciales (6% dans le système fédéral de prisons). Les autochtones, surtout les femmes, sont surreprésentées parmi les contrevenants sous supervision.

En 2007/08, un sur cinq des contrevenants âgés de 12 à 17 ans était une fille, comparativement à un sur sept des contrevenants adultes. La proportion de contrevenant-e-s qui sont autochtones est le double de la proportion des autochtones de ce groupe d'âge dans la population générale.

VIOLENCE

Le pistage de données sur les incidents rapportés de violence faite aux femmes et les suites données aux accusations demeure inadéquat.

Entre 1975 et 2004, 52 femmes et 7 hommes ont été tués par leur partenaire ou ancien partenaire. Le nombre serait bien plus élevé si toutes les relations intimes et les victimes secondaires étaient pris en note.

Un plus grand nombre d'Autochtones se disent très préoccupés par la violence faite aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants, que l'ensemble de la population.

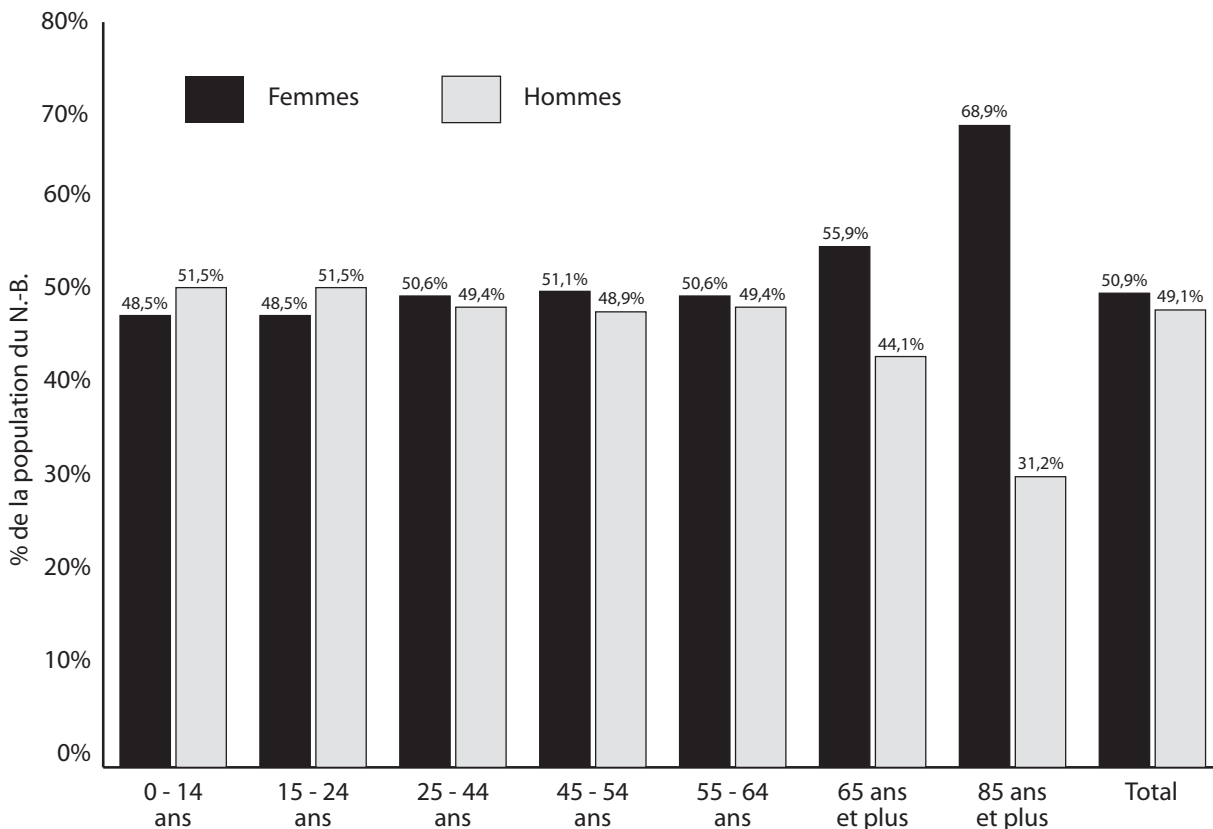
En 2009, plus d'une femme sur cinq et un homme sur trois étaient d'avis que la femme violentée provoque la violence de leur partenaire en faisant des remarques et en le critiquant. Il s'agit d'une hausse par rapport aux résultats en 2002 quand le même sondage a été effectué.

Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick demeure plus élevé que la moyenne nationale. On note des variations régionales importantes entre les taux d'agressions sexuelles signalés à la police. Moins de la moitié des agressions sexuelles signalées aboutissent à des accusations, mais le pourcentage de ces poursuites qui aboutissent à une condamnation est plus élevé que la moyenne nationale.

Plus d'un adulte sur quatre (27%) condamnés pour agression sexuelle en 2006/07 a écopé d'une peine conditionnelle, comparativement à seulement 11% des adultes condamnés pour d'autres infractions contre la personne.

Le nombre de cas signalés de personnes âgées souffrant de mauvais traitements, de négligence ou d'auto négligence a augmenté de façon importante depuis 1998 : 319 femmes et 244 hommes ont été identifiés en 2008/09 (126 et 95 en 1998).

1. Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2009



Source: Statistique Canada, estimations postcensitaires provisoires au 1 juillet 2009.

- Les femmes représentent 51% de la population totale du Nouveau-Brunswick.

- L'écart dans l'espérance de vie s'atténue mais les femmes vivent toujours plus longtemps que les hommes donc elles sont prédominantes parmi la population aînée : presque 6 sur 10 des Néo-brunswickois âgés de 65 ans ou plus, et 7 sur 10 parmi les personnes de 85 ans et plus, sont des femmes.

- La proportion de personnes autochtones ou récemment immigrées est faible au Nouveau-Brunswick, mais la proportion de femmes aînées et la proportion de femmes vivant avec une incapacité y sont élevées, comparativement à la moyenne canadienne.

La population féminine, N.-B., 2006

Langue maternelle

Anglais 239 265 ou 65%
 Français 122 310 ou 33%
 Autochtone 1 635 ou moins d'1%
 Autre 5 290 ou 1%

Identité autochtone 9 010 ou 2%

Immigrantes récentes 2 250 ou moins d'1%

Ayant une incapacité 65 040 ou 18%

Les femmes de 65 ans et plus sont 16% de la population féminine (10% en 1976).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont

25% de la population d'identité autochtone
 16% de la population non-autochtone

L'âge médiane des femmes...

d'identité autochtone, 31,9 ans
 non autochtones, 42,1 ans

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 & 1976 & 2006
 Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

POPULATION

Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2009

Définitions

Langue maternelle : La première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise.

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Immigrants récents : Les personnes ayant arrivé dans la période entre 2001 et 2006.

Ayant une incapacité : Les personnes qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

Âge médiane : La moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune.

OCDE: Organisation pour la coopération et le développement économiques, un forum de 30 pays démocratiques, dont la G.-B., l'Australie, la France, la Suède et le Mexique.

Canada, 2006

La population féminine:

Langue maternelle :

Anglais 58%

Français 22%

Autochtone 1%

Autre 19%

Identité autochtone 4%

Immigrantes récentes 4%

Ayant une incapacité 15%

Les femmes de 65 ans et plus sont 15% de la population féminine (10% en 1976).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont

30% de la population d'identité autochtone

17% de la population non-autochtone

19% dans les pays de l'OCDE

L'âge médiane des femmes...

d'identité autochtone 27,7 ans

non autochtones 40,5 ans

Source: Statistique Canada, Recensements 2006 & 1976 & 2006
Enquête sur la participation et les limitations d'activités; L'OCDE en chiffres 2009.

Espérance de vie au N.-B., 2006

À la naissance:

Filles 82,4 ans (1979 : 78,6 ans)

Garçons 77,7 ans (1979 : 70,5 ans)

À 65 ans:

Femmes 20,8 ans (1979 : 18,9 ans)

Hommes 17,7 ans (1979 : 14,7 ans)

Source: Statistique Canada, CANSIM.

2. Structure de la famille, Nouveau-Brunswick, 1986 et 2006

Structure de la famille		Nombre de familles 2006	% de toutes les familles 2006	Nombre de familles 1986	% de toutes les familles 1986
Couples mariés avec enfants à la maison	Total	77 775	36%	105 130	56%
	Sexe opposé	77 745			
	Même sexe	30			
Couples mariés sans enfants à la maison	Total	73 435	34%	47 725	26%
	Sexe opposé	73 340			
	Même sexe	95			
Couples en union libre avec enfants à la maison	Total	13 135	6%	4 230	2%
	Sexe opposé	13 075			
	Même sexe	60			
Couples en union libre sans enfants à la maison	Total	17 865	8%	4 960	3%
	Sexe opposé	17 280			
	Même sexe	585			
Famille avec un parent seul	Total	35 585	16%	24 860	13%
	Femme	29 150	13%	20 565	11%
	Homme	6 435	3%	4 295	2%
Total – toutes les familles		217 795	100%	186 905	100%

Note: Les couples avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les couples de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2001 (en union libre ; en 2006, pour les couples mariés de même sexe).

Source: Statistique Canada, 2006 & 1986 Recensements.

- Le couple marié, avec ou sans enfant à la maison, demeure le type de famille le plus fréquent au Nouveau-Brunswick, mais les familles avec un parent seul et les couples en union libre sont de plus en plus nombreux. Les familles avec un parent seul – il s'agit d'une femme dans 4 cas sur 5 – sont 16% de toutes les familles (28% de toutes les familles avec enfant à la maison), une augmentation par rapport à 13% en 1986.

- Un ménage Néo-brunswickois sur 4 est composé d'une personne vivant seule, la majorité étant des femmes, surtout des femmes aînées.

Canada

Les familles:
68% sont des couples mariés, avec ou sans enfant à la maison (80% en 1986).

16% sont des couples en union libre, avec ou sans enfant à la maison (7% en 1986).

16% sont des familles à parent seul (13% en 1986).

Ménage d'une personne : 27% de tous les ménages ; les femmes représentent 56% de ces ménages.

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.



Structure de la famille, Nouveau-Brunswick, 1986 et 2006

État matrimonial des femmes, N.-B., 15 ans et plus, 2006

49% (152 950) sont mariées

10% (30 900) sont dans une union libre (y compris
jamais mariée, séparée, divorcée ou veuve)

29% (93 195) n'ont jamais été mariées légalement

4% (13 395) sont séparées, mais toujours mariées
légalement

7% (22 620) sont divorcées

10% (34 735) sont veuves

Ménage d'une personne : 24% de tous les ménages, 71
950 personnes au N.-B., dont 58% sont des femmes.

Source: Statistique Canada, 2006 Recensement.

Modalités de vie des personnes aînées, N.-B., 2006

9% des femmes et 5% des hommes vivent dans une
résidence pour personnes âgées, un établissement de
soins, un hôpital ou un autre type de logement collectif.

Vivant dans un ménage privé:

Seules : 37% des femmes, 17% des hommes.

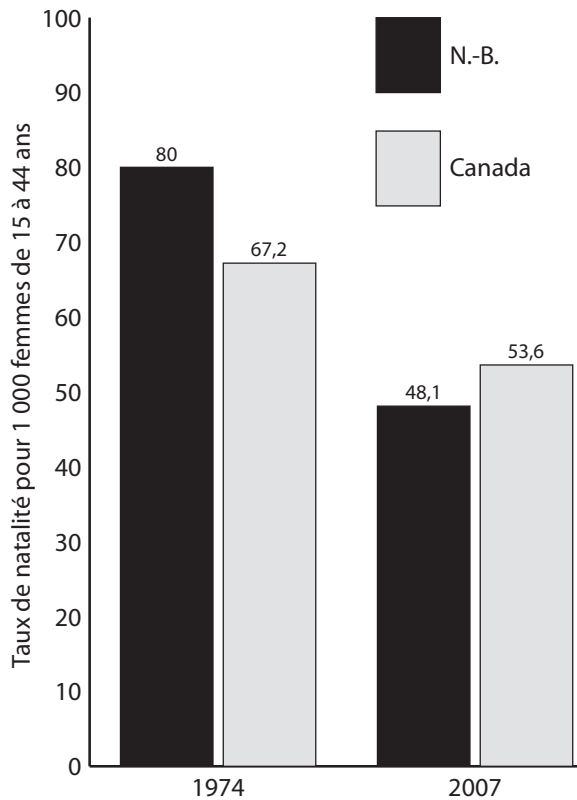
Avec un partenaire ou conjoint : 54% des femmes,
78% des hommes.

Avec de la parenté : 7% des femmes, 3% des hommes.

Avec des personnes non apparentées : 2% des femmes,
2% des hommes.

Source: Statistique Canada, 2006 Recensement.

3. Taux de natalité pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans, 1974 et 2007, N.-B. et Canada



Source: Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, 1974-1993, et Naissances 2007.

- La baisse du taux de natalité depuis 30 ans est plus dramatique au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne, allant de 80 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer en 1974 à 44 en 2002. On note une faible remontée depuis quelques années, mais le taux au N.-B. demeure inférieur à la moyenne nationale.

- Le nombre moyen d'enfants que les femmes auront au cours de leur vie – l'indice synthétique de fécondité – a chuté à son taux le plus bas, 1,38 en 2001 au N.-B., 1,49 au Canada en 2000, mais augmente depuis quelques années. Certains pays de l'Union européenne vont bientôt atteindre le seuil de remplacement de 2,1 enfants par femme.

- De plus en plus de femmes ont leur premier enfant ou leur dernier enfant à un âge plus avancé ou n'ont aucun enfant.

Indice synthétique de fécondité, N.-B., Canada et certains pays

2007 : N.-B. 1,52; Canada 1,66
 Suède 1,88
 Grande-Bretagne 1,90
 Australie 1,93
 France 1,98

2001 : N.-B. 1,38 ; Canada 1,51

1974 : N.B. 2,14 ; Canada: 1,83

Source: Statistique Canada, Rapports sur la santé, CANSIM & Naissances 2007.

Pourcentage des naissances attribuées à des mères de 30 ans et plus

2007 : 39% au N.-B.; 49% au Canada

1974 : 16% au N.-B.; 20% au Canada

Source: Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993 & Naissances 2007.

Pourcentage des femmes de 15 à 44 ans qui n'ont jamais donné naissance

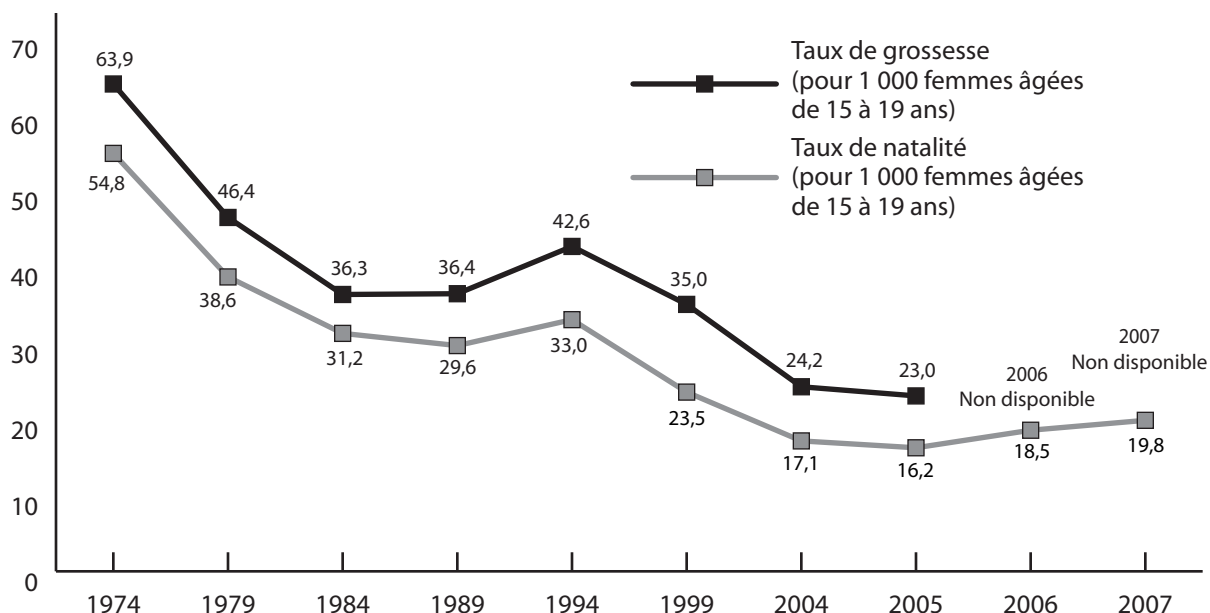
2006 : 48% N.-B.; 51% Canada

2001 : 45% N.-B.; 47% Canada

1990 : 42% N.-B.; 48% Canada

Source: Statistique Canada, tableaux personnalisés à base de l'Enquête sociale générale, 1990, 2001, 2006.

4. Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, N.-B., 1974 – 2007



Note: Dans son calcul du nombre de grossesses chez les femmes âgées de 19 ans et moins, Statistique Canada tient compte des avortements pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada, des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés, ainsi que des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada.

Source: Statistique Canada, CANSIM & Naissances, 2006 & 2007.

- Les taux de grossesse et de naissances chez les adolescentes ne cessent de chuter au N.-B. depuis les années 70. On note cependant une augmentation depuis 2006, alors que le taux de naissance est passé à 18,5 naissances pour 1 000 filles de 15 à 19 ans, comparativement à 16,2 en 2005. Au niveau national, le taux de natalité a également connu une légère hausse depuis 2006.

- Les adolescentes du N.-B. ont un taux de grossesse inférieur à la moyenne nationale depuis les années 70, mais leur taux de naissance est plus élevé que la moyenne nationale.

- La baisse dans le taux de natalité des adolescentes du N.-B. est le résultat de moins de grossesses et non d'un

recours accru à l'avortement. Le taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B. est moins de la moitié de la moyenne nationale.

Naissances et taux d'avortement chez les adolescentes du N.-B.

En % de toutes les naissances

2007 : 6,6% (470 naissances)
2006 : 6,2% (435 naissances)
2005 : 5,6% (386 naissances)
1974 : 17,2% (1 971 naissances)

Taux d'avortement provoqué (pour 1 000 filles de 15 à 19 ans):

2005 : 6,4
1974 : 4,4

Source: Statistique Canada, CANSIM & Naissances, 2006 & 2007.

Canada

Taux de grossesse chez les adolescentes

2005 : 29,2 / 1 000
1974 : 53,9 / 1 000

Taux de natalité chez les adolescentes

2007 : 14 / 1 000
2005 : 13,3 / 1 000
1974 : 35,7 / 1 000

Taux de natalité chez les adolescentes, certains pays de l'OCDE, 2005

Pays-bas : 4,5 / 1 000
France : 6,7 / 1 000
Grèce : 8,7 / 1 000

En % de toutes les naissances

2007 : 4,2%
2006 : 4,1%
2005 : 4,1%
1974 : 11,8%

Taux d'avortement provoqué chez les adolescentes

2005 : 15,3 / 1 000
1974 : 13,9 / 1 000

Source: Statistique Canada, CANSIM & Naissances 2007; OCDE, Assurer le bien-être des enfants (2009).

5. Taux de grossesse chez les adolescentes selon le comté, N.-B., 1991 – 2008

Comté	1991	1994	2001	2004	2005	2006	2007	2008
Albert	21,9	28,3	22,0	20,5	12,3	12,6	15,5	17,1
Carleton	49,8	49,5	20,5	19,1	23,9	28,4	36,4	30,7
Charlotte	40,3	62,4	27,7	23,9	30,0	26,4	34,9	33,4
Gloucester	23,8	26,7	22,9	15,5	16,3	13,7	17,2	26,6
Kent	35,1	50,9	39,1	20,4	16,0	13,3	22,2	16,7
Kings	26,9	24,9	17,8	11,2	11,1	13,8	15,7	13,6
Madawaska	24,7	20,3	18,2	13,0	12,8	11,3	21,9	18,8
Northumberland	45,2	37,8	32,7	17,9	10,8	29,0	21,1	22,8
Queens	30,7	30,6	29,7	33,0	15,5	28,3	38,7	14,5
Restigouche	27,3	38,1	23,7	10,9	15,7	11,0	20,2	22,0
Saint John	49,1	53,9	29,5	37,2	33,2	39,8	43,0	44,8
Sunbury	50,4	45,9	35,5	16,6	24,2	20,4	19,2	16,6
Victoria	37,9	30,6	27,1	27,8	30,1	12,7	19,2	23,8
Westmorland	43,8	44,0	24,4	20,1	18,9	22,4	25,8	24,7
York	48,4	47,7	32,5	22,2	25,6	26,9	19,4	21,7
N.-B.	37,6	39,1	26,3	20,1	19,8	21,5	24,0	24,3

Note: Taux de grossesse pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans résidentes du N.-B. Dans ses calculs, le ministère de la Santé du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées et des accouchements d'enfants mort-nés à des résidentes du N.-B., ici ou hors province, des avortements pratiqués dans les hôpitaux du N.-B. Il ne tient pas compte des avortements pratiqués dans les cliniques ou à l'extérieur de la province, des avortements spontanés ou d'autres pertes fœtales.

Source : Ministère de la Santé au N.-B.

- Le taux de grossesse chez les adolescentes a fluctué de façon importante dans les comtés du Nouveau-Brunswick pendant les années 90 et plus récemment. Saint John demeure le comté avec le taux le plus élevé au N.-B., à 44,8 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans en 2008, une augmentation par rapport aux deux années précédentes. Certains autres comtés – dont Madawaska, Kings, Kent et Albert – ont des taux inférieurs à 20 pour 1 000.

- D'importantes variations régionales sont également notées dans les taux de natalité chez les adolescentes. Dans certains comtés où historiquement les taux sont plus élevés que la moyenne provinciale – notamment Saint John, Carleton et Charlotte – les taux ont encore augmenté depuis 2006.

Variations dans le taux de natalité selon le comté, N.-B.

2008 :

10,7 pour 1 000 – Albert
36,4 pour 1 000 – Saint John
(27,7 – Carleton; 29,9 – Charlotte)

2005 :

9,8 pour 1 000 – Kings
27,4 pour 1 000 – Saint John
(20,1 – Carleton; 26,7 – Charlotte)

1992 :

21,7 pour 1 000 – Albert
51 pour 1 000 – Saint John
(46,2 – Carleton; 45 – Charlotte)

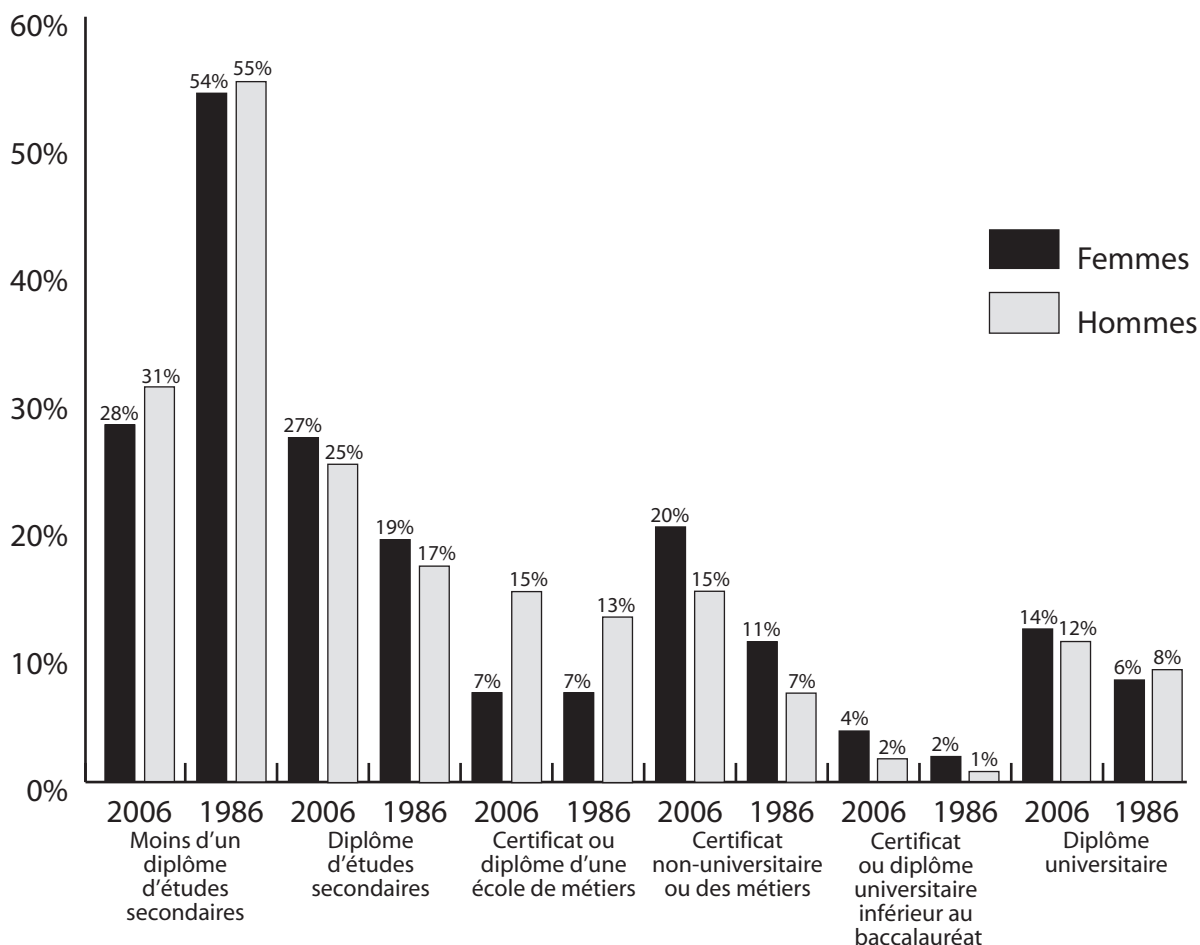
Source : Ministère de la Santé du N.-B.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.



1. Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1986 et 2006



Source: Statistique Canada, Recensements 2001 & 2006.

• Le niveau de scolarité des hommes et des femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, s'est amélioré depuis les années 80. Les femmes ont dépassé les hommes dans le nombre détenant un diplôme d'études secondaires et post secondaires. En 2006, 14% des femmes et 12% des hommes de 15 ans et plus au N.-B. détenaient un diplôme universitaire, pour les femmes, une proportion double au taux en 1986.

• Les femmes autochtones, les femmes francophones et les femmes ayant une incapacité au N.-B. ont également un niveau plus élevé de scolarité que leurs collègues masculins, mais elles sont moins nombreuses que les autres femmes à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires.

• Plus de la moitié des femmes et des hommes au N.-B. affichent un niveau de littératie inférieur au minimum nécessaire pour assurer leur succès dans la société moderne. Le niveau de littératie au N.-B. est inférieur à la moyenne canadienne, surtout chez les hommes et les francophones.

Canada

15 ans et plus, 2006

Diplôme d'études secondaires

27% des femmes (22% en 1986)
24% des hommes (19% en 1986)

Diplôme universitaire

18% des femmes (8% en 1986)
18% des hommes (11% en 1986)

Source: Statistique Canada, Recensements 2001 & 2006.

25 à 34 ans, ayant des titres scolaires postsecondaires, N.-B., 1986 et 2006

Femmes, 2006 67%
Hommes, 2006 56%

Femmes, 1986 36%
Hommes, 1986 39%

Source: Statistique Canada, Recensements 2001 & 2006.

Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1986 et 2006



Définitions

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Ayant une incapacité : Les personnes qui affirment avoir de la difficulté à accomplir les activités de la vie quotidienne ou qui signalent qu'un trouble physique ou psychique ou un problème de santé les restreint dans leurs activités; types d'incapacités comprennent l'incapacité liée à l'ouïe, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les troubles psychologiques et la déficience intellectuelle.

Études postsecondaires: plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu – métiers, apprentissage, collège ou université – après le diplôme d'études secondaires.

Population d'identité autochtone, 15 ans et plus, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme d'études secondaires

38% des femmes (37% en 1996)
41% des hommes (43% en 1996)

Diplôme d'études secondaires

23% des femmes (10% en 1996)
19% des hommes (10% en 1996)

Diplôme universitaire

8% des femmes (6% en 1996)
4.5% des hommes (4.5% en 1996)

Source: Statistique Canada, Recensements 1996 & 2006.

Population francophone et anglophone, 15 ans et plus, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme d'études secondaires

35% des femmes francophones (25% des femmes anglophones)
39% des hommes francophones (27% des hommes anglophones)

Diplôme d'études secondaires

23% des femmes francophones (30% des femmes anglophones)
20% des hommes francophones (28% des hommes anglophones)

Diplôme universitaire

13% des femmes francophones (14% des femmes anglophones)
10% des hommes francophones (13% des hommes anglophones)

Source: Statistique Canada, 2006 Recensement.

Personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2006

Moins d'un diplôme d'études secondaires

30% des femmes (42% en 2001)
38% des hommes (48% en 2001)

Diplôme d'études secondaires

25% des femmes (24% en 2001)
22% des hommes (19% en 2001)

Baccalauréat universitaire

7% des femmes (13% de celles sans incapacités)
5% des hommes (10% de ceux sans incapacités)

Source: Statistique Canada, 2001 & 2006 Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Littératie, 16 ans et plus

% de la population éprouvant des difficultés de compréhension de matériel écrit de base, 2003 :

Femmes francophones du N.-B. 60%
Hommes francophones du N.-B. 72%
Femmes anglophones du N.-B. 49%
Hommes anglophones du N.-B. 50%

Canada sans le Québec :
Femmes francophones 51%
Hommes francophones 60%
Femmes anglophones 37%
Hommes anglophones 40%

Source : Statistique Canada, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003, tableau personnalisé (niveaux 1 & 2, échelle de textes suivis).

2. Taux d'abandon scolaire, 7e à 12e année, écoles publiques du Nouveau-Brunswick, 1998/99 – 2007/08

Année scolaire	1998/99	2000/01	2002/03	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Toutes les filles au N.-B.	2,4% (717)	2,1% (622)	2,2% (632)	1,9% (541)	1,9% (535)	2% (561)	1,9% (535)
Tous les garçons au N.-B.	4,0 % (1 287)	3,6% (1 108)	3,4% (1 027)	2,8% (850)	2,9% (860)	2,8% (828)	2,9% (830)
Filles francophones	Non disponible	1,8% (165)	1,9% (169)	1,4% (118)	1,7% (146)	1,7% (138)	1,6% (123)
Garçons francophones	Non disponible	4,0% (395)	3,9% (359)	2,7% (236)	3,2% (273)	3,1% (250)	3,3% (272)
Filles autochtones	4,4% (19)	3,7% (16)	3,4% (13)	7,2% (32)	6,9% (33)	6% (30)	9,6% (47)
Garçons autochtones	4,5% (20)	8,6% (38)	3,0% (14)	7,6% (39)	9,0% (48)	8,3% (43)	7,7% (40)

Nota : Le taux d'abandon scolaire est le % des élèves de la 7e à la 12e année qui étaient actifs au 30 septembre, qui ont décroché et qui ne sont pas retournés à l'école au plus tard le 30 septembre suivant. Le nombre d'élèves qui ont décroché est en parenthèse. Des filles et des garçons autochtones vivent sur une réserve et sont inscrits dans une école publique du N.-B.

Source : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

- Chez les filles et les garçons, on remarque une amélioration des taux d'abandon scolaire ces dernières années, mais il reste que plus de garçons que de filles laissent l'école secondaire sans diplôme. En 2007/08, 3% des garçons de la 7^e à la 12^e année ont abandonné leurs études (830 étudiants), comparativement à 2% des filles (535 étudiantes). L'écart est encore plus grand chez les filles et garçons francophones.

- Le taux d'abandon scolaire des jeunes autochtones qui vivent sur une réserve des Premières nations et étudient à une école publique hors réserve est plus de deux fois la moyenne provinciale. Ce taux chez les autochtones a fluctué depuis quelques années mais il est plus élevé qu'il y a dix ans et le taux d'abandon des filles dépasse quelquefois celui des garçons.

- Pour plus d'une décennie, les taux d'abandon scolaires des garçons sont plus élevés que ceux des filles, au Canada et dans la plupart des pays de l'OCDE.

Pourcentage des 20 à 24 ans ne détenant aucun diplôme d'études secondaires et n'étant pas inscrits aux études dans certains pays

Canada, 2006/07

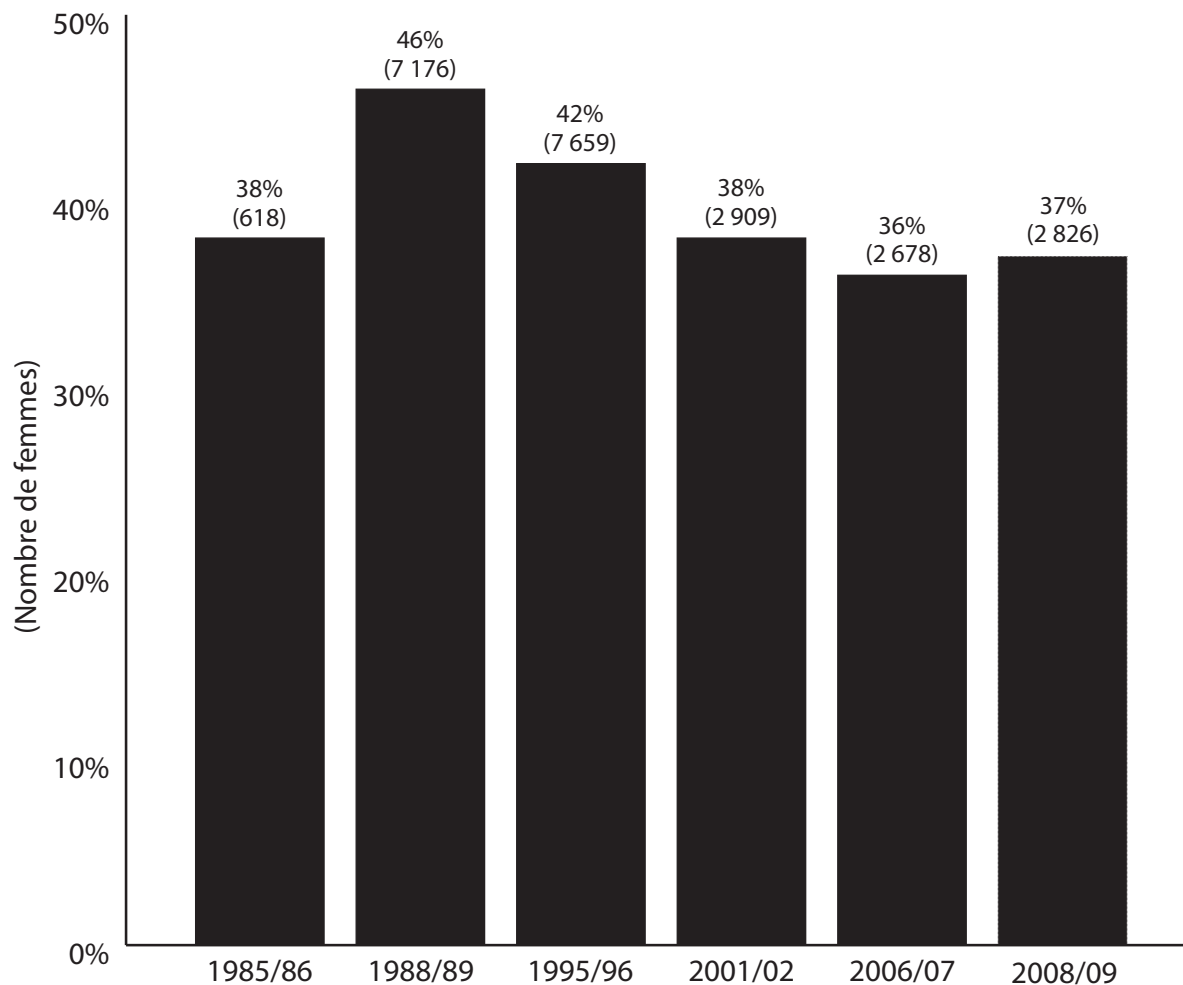
Femmes, 7% (1990/91: 14%)
Hommes, 11% (1990/91: 19%)

Pays de l'OCDE, 2004

Rép. Tchèque Femmes, 6%; Hommes, 7%
É.-U. Femmes, 11%; Hommes, 14%
Pays-bas Femmes, 15%; Hommes, 22%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; OCDE/ Conseil canadien sur l'apprentissage.

3. Représentation des femmes parmi la population étudiante à temps plein du Collège communautaire, N.-B., 1985/86 - 2008/09



Source : Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail / Formation et développement de l'emploi / Enseignement supérieur & Travail / Éducation.

- Les femmes sont sous représentées parmi la population qui fréquentent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à temps plein, ne formant que 37% de cette population étudiante en 2008/09. Cela représente une baisse par rapport à la fin des années 1980 alors qu'elles étaient 46%. Il est intéressant de noter qu'au Canada, depuis plus de 20 ans, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants à temps plein des collèges.

- Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire du N.-B. sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, dont les techniques de bureau et les soins de santé.

- Les femmes sont très sous représentées parmi les apprentis : seulement 2% des personnes inscrites à des programmes d'apprentissage au Nouveau-Brunswick sont des femmes, le même niveau qu'il y a 10 ans. Au Canada, la proportion de femmes apprenties a beaucoup augmenté depuis les années 90, mais elles demeurent une petite minorité dans les métiers spécialisés traditionnellement masculins.





Représentation des femmes parmi la population étudiante à temps plein du Collège communautaire, N.-B., 1985/86 - 2008/09

Les femmes en % de l'effectif dans les programmes d'apprentissage, N.-B.

Tous les métiers :

2009 2% (99 femmes)

1999 2% (70 femmes)

Certains métiers :

Charpenterie 3% (1% en 1999)

Électricien de construction 2% (1% en 1999)

Plombier 1% (1% en 1999)

Tôlier et peintre en carrosserie 8% (0 en 1999)

Peintre & décorateur 18% (5% en 1999)

Cuisinier 35% (36% en 1999)

Source: Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.

Les femmes en % du total de l'effectif dans certains programmes à temps plein du Collège communautaire, 2008/09

Techniques de gestion du bureau : 95% (332 femmes)

Infirmière auxiliaire : 90% (264 femmes)

Technologie du génie (civile, mécanique ou électronique) : 13% (75 femmes)

Charpenterie : 4% (5 femmes)

Source: Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.

Canada

Les femmes en % des étudiants des collèges communautaires :

2005/06 55% des étudiants à temps plein ;
57% de ceux à temps partiel

1990/91 54% des étudiants à temps plein ;
63% de ceux à temps partiel.

Les femmes en % de l'effectif dans les programmes d'apprentissage :

Tous les domaines :

2007 10,6% des apprentis

2000 8,8%

1992 4,5%

Certains groupes de métier :

Alimentation et services 65% (54% en 1995)

Construction de bâtiments 4% (3% en 1995)

Industrie & mécanique 2% (2% en 1995)

Source: Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation.

4. Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2008/09

Domaine/ Année	1980/81	1990/91	1996/97	2001/02	2005/06	2006/07	2008 /09
Éducation	63%	65%	66%	71%	71%	71%	73%
Beaux-arts et arts appliqués	61%	63%	66%	66%	71%	69%	72%
Sciences humaines et domaines connexes	62%	50%	58%	48%	71%	65%	64%
Sciences sociales et domaines connexes	53%	64%	65%	74%	70%	68%	68%
Commerce et administration	36%	45%	47%	48%	46%	52%	42%
Sciences agricoles et biologiques	51%	59%	65%	64%	67%	65%	65%
Métiers et professions de la santé	98%	86%	86%	89%	86%	87%	87%
Génie et sciences appliquées	9%	13%	22%	19%	17%	18%	20%
Mathématiques et physique	30%	26%	24%	22%	24%	26%	25%
Total – Tous les domaines	45%	52%	57%	58%	58%	58%	59%

Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

- Depuis la deuxième moitié des années 80, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick et du Canada. En 2008/09, les femmes représentaient 59% des étudiants universitaires à temps plein et 64% des étudiants à temps partiel au N.-B., une augmentation par rapport à 45% et 60% en 1980/81.

- Les femmes ont intégré certains domaines non traditionnels tel le droit, mais la sous représentation des femmes demeure sévère en génie et les sciences appliquées ainsi qu'en mathématiques et les sciences physiques.

- La participation des femmes au niveau du doctorat ou de la maîtrise a augmenté de façon dramatique dans les dernières 30 années.



Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/81 – 2008/09

Les femmes en % des étudiants en droit, N.-B.

2008/09 47%
U. de Moncton 55%
UNB 44%

2001/02 60%
U. de Moncton 72%
UNB 55%

1980/81 37%
U. de Moncton 33%
UNB 39%

Source: Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Les étudiants universitaires à temps partiel, N.-B. (premier cycle & cycles supérieurs)

2008/09 64% sont des femmes
(21% des étudiantes, 17% des étudiants)

2000/01 65% sont des femmes
(22% des étudiantes, 17% des étudiants)

1980/81 60% sont des femmes
(32% des étudiantes, 20% des étudiants)

Source: Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Canada Effectif universitaire, 2007/08

Temps plein 56% sont des femmes (46% en 1981/82)
Temps partiel 61% sont des femmes (62% en 1990/91)

Doctorat 46% sont des femmes (31% en 1981/82)
Maîtrise 55% sont des femmes (41% en 1981/82)

Génie (temps plein, premier cycle)

2008 20% sont des femmes
2001 21% sont des femmes
1991 16% sont des femmes

Source: Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation & Femmes au Canada, 2000, 2005; Ingénieurs Canada.

Les femmes en % des étudiants à la maîtrise et au doctorat, N.-B. (temps plein et temps partiel)

2008/09 Doctorat 47%
Maîtrise 56%

2006/07 Doctorat 46%
Maîtrise 56%

1980/81 Doctorat 13%
Maîtrise 36%

Source: Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

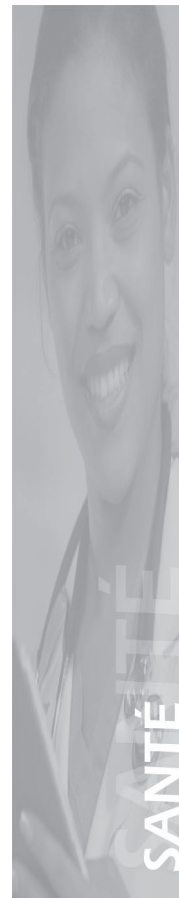
1. Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/95 – 2008

% du groupe d'âge qui est modérément actif ou actif pendant leur temps libre		Femmes - N.-B.	Femmes - Canada	Hommes - N.-B.	Hommes - Canada
12 – 19 ans	1994/95	60,8%	50,4%	67,4%	64,5%
	2003	56,5%	66,5%	75,5%	77,3%
	2005	62,8%	65,1%	73,8%	76,9%
	2008	64,1%	60,9%	72,1%	77,2%
20 – 34 ans	1994/95	35,5%	35,8%	45,7%	43,3%
	2003	46,8%	50,5%	55,4%	58,8%
	2005	50,2%	53%	53%	57,9%
	2008	50,8%	49%	54,7%	56,7%
35 – 44 ans	1994/95	31,2%	34,0%	31,0% (E)	37,5%
	2003	46,4%	48,3%	46,1%	50,2%
	2005	41,8%	48,7%	46,5%	48,9%
	2008	53,2%	45,2%	56,8%	49%
45 – 64 ans	1994/95	27%	36,5%	31,9%	35,4%
	2003	40,6%	47%	43,3%	48%
	2005	42,5%	47,7%	43,5%	48,6%
	2008	42,9%	46,2%	44,6%	49%
65 ans & plus	1994/95	16,6% (E)	28,3%	45,0% (E)	37,2%
	2003	23,1%	35,2%	37%	49,6%
	2005	26,6%	37,5%	39,6%	50,2%
	2008	29%	36,5%	38,9%	50,2%

Nota: (E) Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence.

Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal/kg/jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal/kg/jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal/kg/jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré).

Source: Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population & Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes*.



SANTÉ

Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 1994/95 – 2008

• Comme par le passé, les niveaux auto déclarés d'activité physique des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick. L'écart le plus grand entre les sexes est chez les personnes âgées : en 2008, seulement 29% des femmes de 65 ans et plus étaient modérément actives (équivalant à environ 30 minutes de marche par jour ou à un cours d'activité physique d'une heure trois fois par semaine) comparativement à 39% des hommes de ce groupe d'âge. Même chez les 20 à 34 ans, seulement la moitié des femmes au Nouveau-Brunswick et un peu plus des hommes sont actifs. La population canadienne a un meilleur niveau d'activité physique que les gens du Nouveau-Brunswick, à l'exception des adolescentes et des femmes de moins de 45 ans au Nouveau-Brunswick en 2008.

• Le pourcentage des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick qui ont une surcharge pondérale ou qui sont obèses (une surcharge pondérale grave) est inquiétant, et supérieur à la moyenne nationale. Ces taux ont augmenté ces dernières années pour la population de 18 ans et plus en générale. En 2008, selon les données auto déclarées - qui ont tendance à sous représenter le problème - 53% des femmes et 69% des hommes au Nouveau-Brunswick ont une surcharge de poids ou étaient obèses, comparativement à des moyennes canadiennes de 44% des femmes et 59% des hommes. Les jeunes entre 12 et 17 ans ont de meilleurs taux que la population générale, et on note un écart entre les sexes favorisant les filles.

% des adultes de 18 ans & plus qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada, 2003 & 2008

N.-B.

Femmes: 53% en 2008, 51% en 2003

Hommes: 69% en 2008, 63% en 2003

Canada

Femmes: 44% en 2008, 41% en 2003

Hommes: 59% en 2008, 57% en 2003

Nota: Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré.

Source: Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

% des 12 à 17 ans qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. & Canada, 2007/08

N.-B.

Filles 15,5% (E) (**2005:** 24%)

Garçons 32% (**2005:** 30%)

Canada

Filles 14% (**2005:** 14,5%)

Garçons 24% (**2005:** 24%)

Nota: Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré. (E) Utiliser avec prudence.

Source: Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

2. Certains problèmes de santé mentale diagnostiqués dans les centres de santé mentale selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2008/09

	Principaux problèmes présentés	0 – 15 ans	16 – 24 ans	25 – 54 ans	55 – 74 ans	75 ans et +	Tous les âges
Femmes	Symptômes de dépression	148	546	1 462	397	71	2 626
	Pensées suicidaires	97	159	326	78	6	666
	Symptômes liés aux drogues	12	58	152	21	0	243
	Troubles de l'alimentation	20	24	29	1	0	74
	Intention suicidaire	12	29	51	26	2	120
Hommes	Symptômes de dépression	136	308	914	237	35	1 633
	Pensées suicidaires	96	161	344	75	12	689
	Symptômes liés aux drogues	14	79	266	50	2	414
	Intention suicidaire	15	24	72	17	3	131
	Troubles de l'alimentation	5	3	4	1	0	13

Nota: Les chiffres selon le groupe d'âge représentent le nombre de personnes qui présentent le problème particulier. Le total pour tous les âges peut comprendre un certain nombre de personnes dont la date de naissance n'est pas connue.

Source: Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Services de traitement des dépendances, la santé mentale et soins de santé primaires.

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de consulter les centres publics de santé mentale de la province, et les problèmes présentés par les deux sexes sont quelque peu différents. Les femmes présentent plus souvent des symptômes de dépression ou des troubles de l'alimentation, alors que les hommes consultent plus souvent que les femmes avec des symptômes liés aux drogues et des pensées ou des intentions suicidaires. Les symptômes liés à la dépression et à l'anxiété sont les problèmes les plus fréquents à la fois pour les femmes et les hommes de 16 à 24 ans, mais les jeunes femmes consultent plus souvent pour les problèmes dans les relations et les relations familiales conflictuelles alors que les jeunes hommes consultent plus souvent pour les symptômes liés aux drogues et les pensées suicidaires.

- Selon les données auto déclarées, les filles et les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un diagnostic de troubles de l'humeur que les garçons et les hommes. En 2008, presque 11% des Canadiennes de 45 à 54 ans ont déclaré un trouble de l'humeur diagnostiqué, par exemple la dépression, les troubles bipolaires ou les manies, comparativement à 6% des hommes. Ces taux sont plus faibles chez les jeunes femmes et les femmes âgées.



Certains problèmes de santé mentale diagnostiqués dans les centres de santé mentale selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2008/09

Les 10 problèmes présentés le plus fréquemment, 16 à 24 ans, Centres publics de santé mentale au N.-B., 2008/09

Femmes

1. Symptômes de dépression (546)
2. Symptômes d'anxiété (443)
3. Difficultés d'adaptation (222)
4. Pensées suicidaires (159)
5. Autres conditions (142)
6. Problèmes dans les relations (132)
7. Difficulté à gérer les comportements et les émotions (127)
8. Relations familiales conflictuelles (79)
9. Deuil (61)
10. Troubles du sommeil (60)

Hommes

1. Symptômes de dépression (308)
2. Symptômes d'anxiété (225)
3. Pensées suicidaires (161)
4. Difficulté à gérer les comportements et les émotions (159)
5. Difficultés d'adaptation (134)
6. Autres conditions (129)
7. Symptômes liés aux drogues (79)
8. Problèmes dans les relations (55)
9. Comportements nuisibles (46)
10. Difficultés de contrôle des pulsions (44)

Source: Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Services de traitement des dépendances, la santé mentale et soins de santé primaires.

% des adultes ayant un diagnostic de troubles de l'humeur, selon le groupe d'âge, Canada, 2008

12 – 19 ans:

F: 4,5%; **H:** 2,7% (2003: **F:** 3,7%; **H:** 1,8%)

20 – 34 ans:

F: 8,6%; **H:** 4,9% (2003: **F:** 6,7%; **H:** 3,1%)

35 – 44 ans:

F: 9,4%; **H:** 4,3% (2003: **F:** 7,8%; **H:** 4,3%)

45 – 64 ans:

F: 10,5%; **H:** 6,2% (2003: **F:** 8,1%; **H:** 5%)

65 ans & plus:

F: 6,2%; **H:** 5,4% (2003: **F:** 4,9%; **H:** 3,3%)

Nota: Les troubles de l'humeur comprennent la dépression, les troubles bipolaires et les manies.

Source: Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

3. Principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2007

Cause de décès – Femmes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 de population
1. Cancer	858	27,3%	229
2. Maladies du coeur	630	20,1%	168
3. Maladies respiratoires	256	8,2%	68
4. Maladies cérébrovasculaires	230	7,3%	61
5. Maladie d'Alzheimer	142	4,5%	38

Cause de décès – Hommes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 de population
1. Cancer	965	29,9%	271
2. Maladies du coeur	678	21%	191
3. Maladies respiratoires	297	9,2%	83
4. Maladies cérébrovasculaires	143	4,4%	40
5. Diabète	118	3,7%	33

Source: Services N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2007

- Le cancer était la principale cause de décès chez les deux sexes au Nouveau-Brunswick en 2007, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Les maladies du coeur et les maladies cérébrovasculaires, qui sont liées à des facteurs de risque identiques, sont aussi la cause de nombreux décès, surtout chez les femmes. Pour la deuxième année consécutive, la maladie d'Alzheimer paraît sur la liste des femmes, mais non des hommes, des 5 principales causes de décès. On note des tendances similaires au niveau national.

- Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Cependant, plus de femmes meurent du cancer du poumon, un cancer dont le taux d'incidence chez les femmes a augmenté de façon spectaculaire dans les 30 dernières années. Plus d'hommes sont atteints du cancer du poumon que de femmes mais l'écart tend à disparaître au fil des ans.

- Les taux de suicides sont bien plus élevés chez les hommes et les garçons - presque quatre fois l'incidence chez les femmes et les filles en 2007 au Nouveau-Brunswick – mais plus de filles et de femmes tentent de se suicider.



Principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2007

Incidence et mortalité des cancers du sein et du poumon, N.-B. & Canada, 2008

Le cancer du sein représente...

28% des nouveaux cas (estimatifs) de cancer chez les femmes du N.-B., ou 550 des 2 000 (**Canada**: 28%)

15% des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (**Canada**: 15%)

Le cancer du poumon représente...

17% des nouveaux cas (estimatifs) de cancer chez les femmes du N.-B., ou 340 des 2 000 (**Canada**: 14%)

22% des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (**Canada**: 26%)

Taux estimatif d'incidence, ajusté selon l'âge, de cancer du poumon :

Femmes au N.-B.: 62 / 100 000 de population
(**Femmes au Canada**: 51 / 100 000; 20 en 1979)

Hommes au N.-B.: 89 / 100 000
(**Hommes au Canada**: 67 / 100 000)

Taux estimatif de mortalité, ajusté selon l'âge :

Femmes au N.-B., cancer du poumon: 35 / 100 000 de population

(**Femmes au Canada**: 40 / 100 000; 16 en 1979)

Femmes au N.-B., cancer du sein: 21 / 100 000

(**Femmes au Canada**: 22 / 100 000; 30 en 1979)

Source: Société canadienne du cancer / Agence de la santé publique du Canada / Statistique Canada.

Principales causes de décès selon le sexe, Canada, 2005 (en % de toutes les causes de décès)

Femmes (tous les âges):

1. Cancer (27,9%)
2. Maladies du coeur (21,8%)
3. Maladies cérébrovasculaires (7,3%)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,3%)
5. Maladie d'Alzheimer (3,6%)

Hommes (tous les âges):

1. Cancer (30,6%)
2. Maladies du coeur (23%)
3. Accidents (traumatismes non intentionnels) (5%)
4. Maladies cérébrovasculaires (5%)
5. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,8%)

Source: Statistique Canada, Statistique de l'état civil - Base de données sur les décès, Tableau sommaire.

Suicide et tentative de suicide, N.-B. & Canada

Taux de suicide, pour 100 000 de population: N.-B.

Femmes de tous les âges, 2007: 4,5
Hommes de tous les âges, 2007: 17,4

Canada

Femmes de tous les âges, 2005: 5,4
Hommes de tous les âges, 2005: 17,9

Hospitalisé suite à une tentative de suicide, 2001/02:

N.-B.: 417 femmes, 289 hommes; 59% des cas sont des femmes

Canada: 14 263 femmes, 8,849 hommes; 62% des cas sont des femmes

Source: Services N.-B., Statistiques de l'état civil, Rapport annuel 2007; Statistique Canada, Tableau sommaire; Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes.

4. Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, Nouveau-Brunswick, 1997/98 – 2008/09

Régie régionale de la santé (en date de sept. 2008)	1997/98	1999/2000	2001/02	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
1 – Beauséjour (A – Zone 1)	15,3%	20,2%	23,1%	20,6%	24,4%	26,8%	24,9%
1 – Sud-est (B – Zone 1)	23,3%	22,5%	27,5%	30,4%	35,5%	32,6%	34,3%
2 – Saint John (B – Zone 2)	20%	23%	25,5%	25,1%	22,3%	21,9%	22,3%
3 – Fredericton (B – Zone 3)	21,7%	24,7%	26,7%	32,2%	29,8%	30,3%	27,6%
4 – Edmundston (A – Zone 4)	27,6%	28,4%	28,5%	29,2%	30,2%	28,3%	28,4%
5 – Campbellton (A – Zone 5)	29,5%	32,6%	28,5%	48,2%	40,3%	34,9%	37,8%
6 – Bathurst (A – Zone 6)	22,7%	28,1%	29,5%	25,2%	23,7%	28,1%	27,2%
7 – Miramichi (B – Zone 7)	24,2%	27,9%	26,2%	31,7%	30,5%	31,8%	32,2%
Nouveau-Brunswick - Moyenne	22,1%	24,7%	26,6%	28,8%	28,3%	28,3%	27,8%

Nota: Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances.

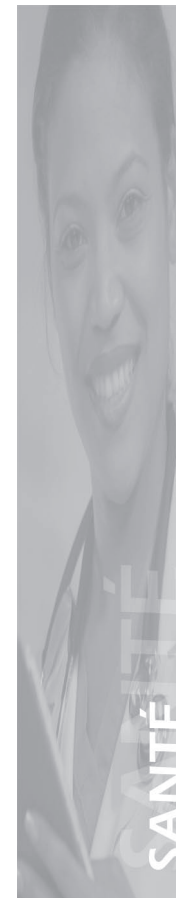
À partir de septembre 2008, une restructuration des régies régionales de la santé a réduit leur nombre de 8 à 2. La Régie A a un bureau à Bathurst et Régie B, à Miramichi, chacun ayant 4 zones.

Source: Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

- Un accouchement par césarienne peut sauver la vie ou la santé du bébé ou de la mère, mais l'Organisation mondiale de la santé estime qu'un taux de naissances par césarienne dépassant 15% indique une mauvaise utilisation des ressources. Le taux d'intervention césarienne au Nouveau-Brunswick est bien au-delà de cette limite et est à la hausse depuis 25 ans. Le taux au N.-B. est d'environ 28% depuis quelques années, un niveau qui est souvent plus élevé que la moyenne nationale. Depuis une dizaine d'années, on note des différences importantes et inexpliquées entre les taux de certaines régions de la province, variant entre 38% dans la région de Campbellton à 22% à Saint John en 2008/09, comparativement à 30% et 20% respectivement pour ces régions en 1997/98.

- Les taux d'accouchement par césariennes pour le Canada et certains pays de l'Ouest ont également augmentés – 28% au Canada en 2007/08 (l'année la plus récente), comparativement à 15% en 1979. Les taux dans les pays européens varient entre 14% des naissances vivantes aux Pays-Bas à 30% en Grande-Bretagne.

- L'intervention chirurgicale la plus courante chez les Canadiennes, après la césarienne, est l'hystérectomie, soit l'ablation totale ou partielle de l'utérus pour le traitement d'un cancer ou des raisons autres. Le niveau approprié d'utilisation de cette intervention n'est pas connu mais l'Institut canadien d'information sur la santé estime qu'un examen des variations au fil des ans et entre juridictions servirait à mieux comprendre les modèles de pratique des chirurgiens et les autres facteurs déterminants. Les taux d'hystérectomie ont chuté de façon importante dans la dernière décennie, mais les femmes au N.-B. demeurent plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2007/08, le taux était de 438 hystérectomies pour 100 000 femmes de 20 ans et plus au Nouveau-Brunswick, une baisse par rapport à 770 en 1998/99, mais plus élevé que la moyenne canadienne de 352 pour 100 000. On note des variations régionales importantes et inexpliquées dans l'utilisation de l'hystérectomie, tout comme dans celle de la césarienne.



Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, Nouveau-Brunswick, 1997/98 – 2008/09

Taux d'hystérectomies, ajusté selon l'âge, pour 100 000 femmes de 20 ans ou plus, N.-B. & Canada

1997/98 N.-B. 770; Canada 484

2000/01 N.-B. 730 (*variations régionales: de 540 dans la région de Fredericton à 993 dans la région de Bathurst*); Canada 446

2002/03 N.-B. 654; Canada 385

2005/06 N.-B. 514; Canada 346

2007/08 N.-B. 438 (*variations régionales: de 349 dans la région de Saint John à 504 dans la région de Moncton*); Canada (sauf le Qc) 352

Source: Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé.

Césariennes en % de toutes les naissances, Canada

1979 14,7% (*N.-B.: 14,6%*)

1997/98 18,7%

1999/2000 19,9%

2001/02 22,5%

2006/07 27,3%

2007/08 27,7%

Nota: Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances. Les taux pour 2006/07 & 2007/08 ne comprennent pas le Québec.

Source: Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé.

Césariennes en % des naissances vivantes, certains pays européens, 2007

Pays-Bas 13,9% (**1997:** 10,4%)

Finlande 16,2% (**1997:** 15,5%)

Norvège 16,9% (**1997:** 12,9%)

Rép. tchèque 19,6% (**1997:** 11,8%)

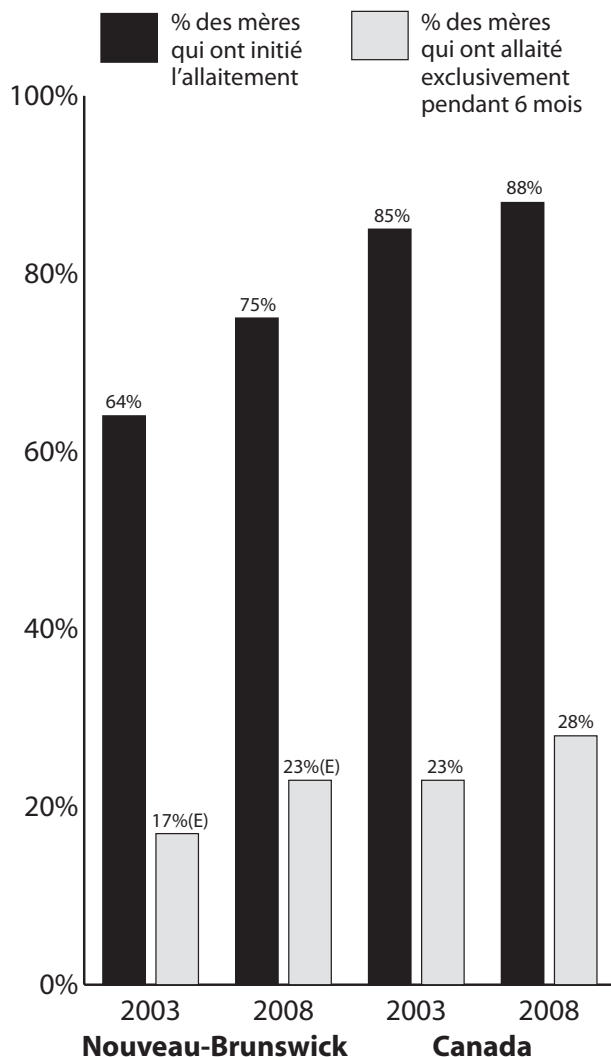
Irlande 26,6% (**1997:** 15,3%)

Allemagne 28,4% (**1997:** 18,1%)

G.-B. 30% (**1997:** 16,6%)

Source: Organisation mondiale de la santé, Base de données européenne de la Santé pour tous.

5. Initiation et durée de l'allaitement, N.-B. et Canada, 2003 et 2008



Nota: (E) Statistique Canada avise que ces pourcentages doivent être utilisés avec prudence. Les taux sont fondés sur les renseignements fournis par les femmes de 15 à 55 ans qui avaient accouché dans les 5 ans précédant les sondages.

Source: Statistique Canada, Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes, CANSIM.

• Les avantages de l'allaitement pour la mère et l'enfant sont bien connus mais au Nouveau-Brunswick, peu de femmes allaitent ou elles n'allaitent que pour une courte période. Les trois-quarts des femmes ayant donné naissance entre 2003 et 2008 déclarent avoir initié l'allaitement, une amélioration par rapport au sondage précédent, mais la moyenne canadienne est de 88%. En 2008, moins d'une mère sur quatre au Nouveau-Brunswick avait allaité exclusivement (sans préparation lactée pour nourrisson ou autre nourriture) pour au moins 6 mois, tel que recommandé

L'allaitement et l'Enquête canadienne sur l'expérience de la maternité, 2006/07

% des femmes qui avaient l'intention d'allaiter:

N.-B. 80%
Canada 90%

% des femmes qui ont initié l'allaitement:

N.-B. 79%
Canada 90%

% des femmes qui ont allaité pendant 3 mois:

N.-B. 49% - à l'occasion ; 41% - exclusivement
Canada 68% - à l'occasion ; 52% - exclusivement

% des femmes qui ont allaité pendant 6 mois:

N.-B. 36% - à l'occasion ; 12% - exclusivement
Canada 54% - à l'occasion ; 14% - exclusivement

Source: Agence de la santé publique du Canada, Enquête canadienne sur l'expérience de la maternité 2006/07.

% des enfants qui étaient allaités au sein, certains pays de l'OCDE, environ 2005

Plus de 90%:

Danemark, Suède, Norvège, Turquie, Japon, Hongrie

70% - 80%:

Pays-Bas, Espagne, G.-B., É.-U.

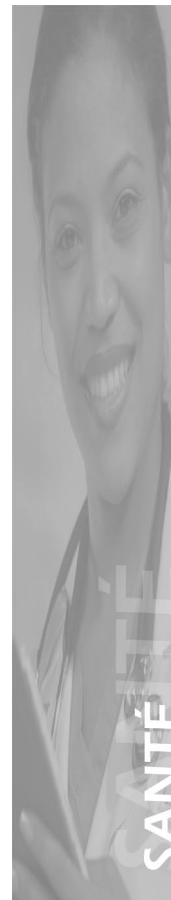
Moins de 70%:

Belgique, France, Irlande.

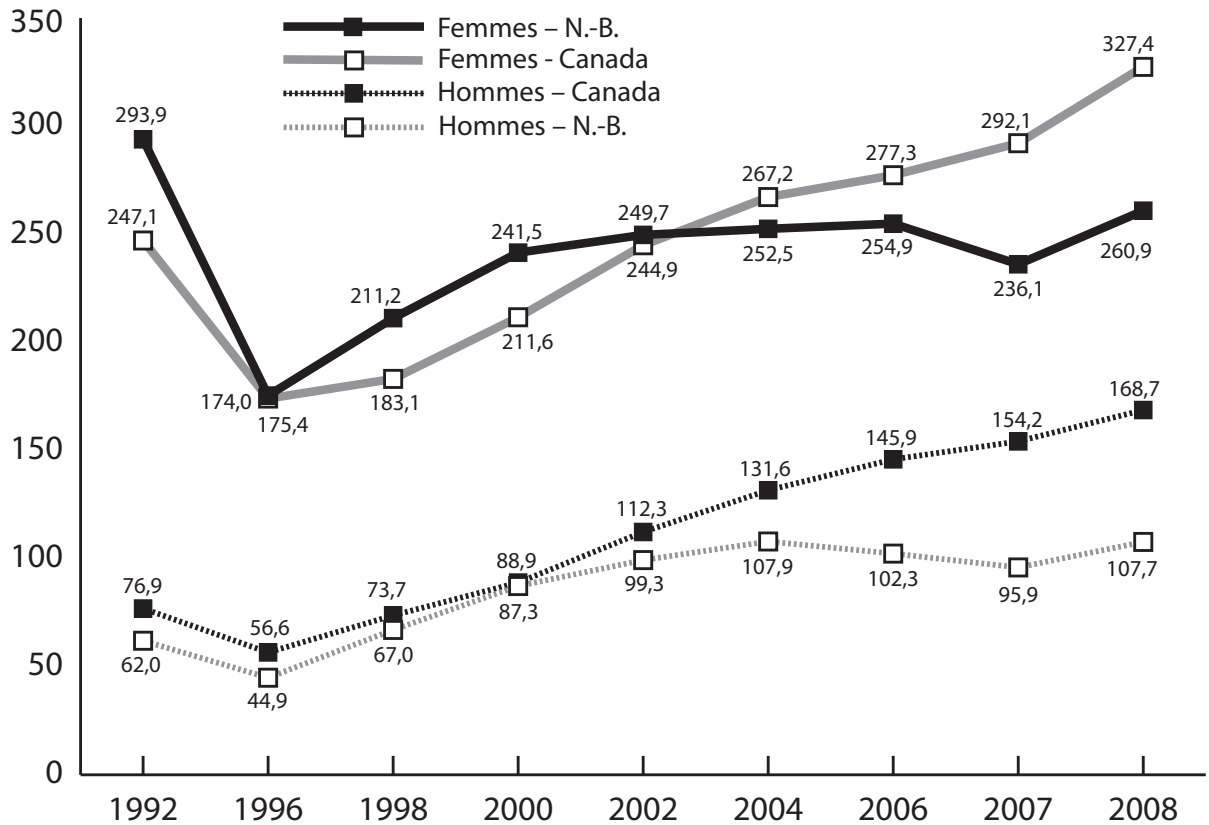
Source: La base de données de l'OCDE sur la famille.

par l'Organisation mondiale de la santé. La première enquête canadienne sur l'expérience de la maternité en 2006/07 a identifié des tendances similaires.

• Les taux d'allaitement et les services d'appui varient énormément dans les pays de l'OCDE, mais certains pays ont des taux d'initiation ou d'allaitement de plus de 90%. En janvier 2006, le ministère de la santé du N.-B. a adopté l'Initiative des amis des bébés de l'OMS et Unicef qui vise à sauvegarder, promouvoir et soutenir l'allaitement.



6. Nombre de cas et taux de chlamydia, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 – 2008



Source: Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du Médecin-hygiéniste en chef; Agence de la santé publique Canada.

- Le chlamydia est l'infection transmise sexuellement la plus répandue chez les femmes et les hommes et le taux d'infection ne fait qu'augmenter depuis la fin des années 90 au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il présente souvent aucun symptôme et les complications qui en découlent, dont la stérilité et un risque accru d'infection au VIH, affectent surtout les femmes. Les femmes représentent les trois-quarts des nouveaux cas déclarés au N.-B. en 2008. Les taux canadiens d'infection sont plus élevés que ceux au Nouveau-Brunswick chez les hommes et les femmes.

- Ce sont les jeunes et les jeunes adultes qui ont les taux d'infection les plus élevés. En 2008 au Nouveau-Brunswick, les femmes de 20 à 29 ans avaient un taux d'infection de 1 236 pour 100 000 habitants, le double

du taux des hommes de ce groupe d'âge. Les filles et les jeunes femmes de moins de 30 ans représentent plus de 9 sur 10 des cas déclarés de femmes atteintes de cette infection en 2008. On note une différence similaire entre les sexes au niveau national.

- Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, un plus grand nombre d'hommes que de femmes ont un diagnostic de Sida ou sont séropositifs pour le virus qui en est la cause, mais les femmes représentent une proportion grandissante des personnes infectées. Un sur 4 des nouveaux cas de Sida déclarés au Canada en 2008 était une femme, une augmentation par rapport à un taux de un sur 10 durant la période de 1979 à 1998.

Nombre de cas et taux de chlamydia, selon le sexe, N.-B. et Canada, 1992 – 2008

Cas déclarés de VIH et de Sida, N.-B. & Canada

VIH, 1985-2008 (total pour la période):

N.-B. : 52 femmes, 328 hommes ; Ratio H-F: 6:1

Canada : 11 191 femmes; 53 488 hommes; Ratio H-F: 5:1

Sida, 1979-2008 (total pour la période):

N.-B. : 19 femmes, 155 hommes; Ratio H-F: 8:1

Canada : 2 117 femmes; 19 177 hommes; Ratio H-F: 9:1

Femmes 15 ans & plus en % des tests positifs pour VIH, Canada:

1985-2002 : 15% (6 941 / 47 143)

2008: 26% (669 / 2 558)

Femmes (tous les âges) en % des nouveaux cas de Sida, Canada:

1979-1998: 8% (1 417 / 17 519)

2008: 25% (63 / 254)

Estimation du nombre de femmes vivant avec le VIH/Sida au Canada, fin de 2008: 14 300, ou 22% du nombre total.

Source: Agence de la santé publique du Canada, Le VIH et le sida au Canada : Rapport de surveillance en date du 31 décembre 2008.

Taux de chlamydia, adolescents et jeunes adultes, N.-B., 1998 & 2008

19 ans & moins, 2008:

F: 450 / 100 000 (359 / 993 cas)

H: 93 / 100 000 (79 / 395 cas)

19 ans & moins 1998:

F: 379 / 100 000 (353 / 800 cas)

H: 48 / 100 000 (48 / 249 cas)

20-29 ans 2008:

F: 1 236 / 100 000 (562 / 993 cas)

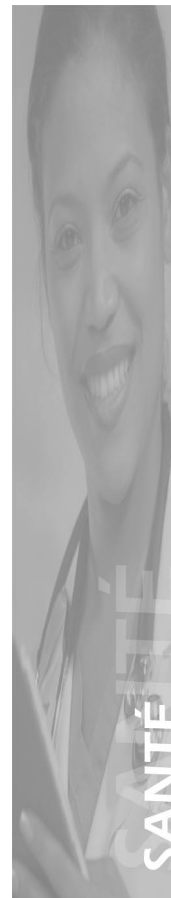
H: 546 / 100 000 (254 / 395 cas)

20-29 ans 1998:

F: 791 / 100 000 (408 / 800 cas)

H: 324 / 100 000 (173 / 249 cas)

Source: Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du Médecin-hygiéniste en chef.



7. Nombre d'avortements provoqués et taux, selon le groupe d'âge, résidentes du Nouveau-Brunswick, 1974 – 2005

Groupe d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans & plus	15-44 ans
1974	4,4 (157)	4,9 (151)	2,1 (54)	1,7 (33)	1,2 (19)	0,7 (11)	3,1 (440)
1980	5,2 (188)	4,2 (143)	1,9 (59)	1,3 (35)	1,2 (25)	0,6 (8)	2,8 (467)
1986	3,6 (107)	3,6 (121)	2,1 (68)	0,9 (27)	0,8 (22)	0,4 (8)	2,0 (358)
1992	5,4 (155)	9,0 (259)	4,3 (135)	2,2 (71)	1,1 (35)	0,5 (13)	3,7 (671)
1998	10,0 (253)	16,2 (422)	8,0 (210)	3,6 (105)	2,4 (76)	1,1 (35)	6,5 (1,106)
2000	10,1 (255)	16,6 (418)	7,6 (200)	4,7 (125)	2,3 (72)	0,8 (24)	6,6 (1,098)
2001	9,5 (237)	16,0 (396)	8,1 (200)	3,9 (102)	2,0 (63)	0,6 (19)	6,3 (1,028)
2002	9,2 (226)	14,8 (363)	9,6 (235)	4,5 (116)	2,2 (66)	0,9 (29)	6,5 (1,045)
2003	7,1 (173)	16,1 (395)	8,1 (195)	4,0 (103)	1,6 (45)	0,8 (25)	5,9 (944)
2004	6,5 (157)	13,2 (327)	8,1 (194)	4,9 (123)	3,1 (86)	x	5,8 (920)
2005	6,4 (152)	15,0 (369)	7,6 (179)	5,7 (143)	2,5 (6,7)	x	6,1 (941)

Nota: X = les données sont supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur les statistiques*.

- Taux pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge. Nombre de procédures en parenthèses.

- Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

- Comprend des avortements provoqués pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques au N.-B. et ailleurs au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux É.-U. sur les résidentes canadiennes, parce que la province de résidence n'est pas signalée. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir parce que la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports de certains hôpitaux et cliniques sur les non-résidentes.

Source: Statistique Canada/ Institut canadien d'information sur la santé, *Enquête sur les avortements thérapeutiques*.

• L'accès aux services d'avortement et la prévention des grossesses non désirées sont des éléments importants des soins de la santé de reproduction. Le nombre d'avortements et le taux pour 1 000 femmes au Nouveau-Brunswick ont augmenté depuis les années 70 mais le taux demeure inférieur au taux national, et ce pour tous les groupes d'âge. En 2005, on comptait 941 avortements sur des femmes de 15 à 44 ans résidant au N.-B. – soit 6,1 avortements pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge, comparativement à 14,1 pour 1 000 au Canada. Les femmes de 20 à 24 ans ont le taux le plus élevé ; le taux des adolescentes est un peu plus élevé que la moyenne provinciale. Au niveau canadien, on note une baisse du taux d'avortement depuis 2003 ; la plus importante baisse chez les adolescentes, entre 2002 et 2003, était au Nouveau-Brunswick.

• La part des avortements pratiqués au Nouveau-Brunswick qui sont obtenus dans des hôpitaux de la province ne cesse de diminuer depuis quelques années. Depuis 2003, moins de la moitié des avortements pratiqués sur des résidentes au Nouveau-Brunswick le sont dans un hôpital avec l'aide de l'assurance maladie. En 2008/09, la clinique Morgentaler de Fredericton était

responsable de 51% des avortements, et les hôpitaux de la province, de 49% ; en 2002/03, 57% avaient été pratiqués dans un hôpital et 43% par la clinique.

• En comparaison aux autres pays de l'OCDE, le ratio d'avortements provoqués pour 1 000 naissances vivantes du Canada est parmi les plus élevés, mais le ratio du Nouveau-Brunswick se retrouve parmi les plus faibles.

Avortements provoqués et taux pour 1 000 femmes de 15-44 ans, résidentes du Canada, 1974 – 2005

1974: 10,2 (15-19 ans: 13,9)

1992 15,0 (15-19 ans: 20,5)

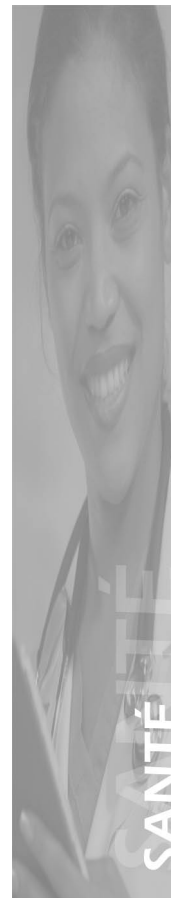
2000 15,5 (15-19 ans: 20,1)

2004 14,6 (15-19 ans: 16,3)

2005 14,1 (15-19 ans: 15,3)

Source: Statistique Canada/ Institut canadien d'information sur la santé, *Enquête sur les avortements thérapeutiques*.

Nombre d'avortements provoqués et taux, selon le groupe d'âge, résidentes du Nouveau-Brunswick, 1974 – 2005



% des avortements pratiqués sur des résidentes du N.-B. dans un hôpital au N.-B. ou la clinique de Fredericton

2002/03:

Hôpital 562 ou 57% du total

Clinique 425

2005/06:

Hôpital 445 ou 46% du total

Clinique 516

2008/09:

Hôpital 493 ou 49% du total

Clinique 503

Source: Ministère de la Santé du N.-B.; Fredericton Morgentaler Clinic.

Avortements provoqués pour 1 000 naissances vivantes, certains pays de l'OCDE, 2007

Belgique 149

Pays-Bas 156

Allemagne 171

Finlande 180

Rép. tchèque 222

Norvège 259

G.-B. 275

Canada, 2005 283

N.-B., 2005 137

Source: Base de données européenne de la Santé pour tous; Statistique Canada/ Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques.

Le saviez-vous ?

L'avortement a été décriminalisé en 1988, la Cour suprême ayant déclaré inconstitutionnelles les dispositions du Code criminel qui stipulaient que la procédure devait être approuvée par un comité de l'hôpital formé de trois membres. Les juges ont dit que forcer une femme à mener le fœtus à terme est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne que garantit la Charte canadienne des droits et libertés.

En 1989, le Nouveau Brunswick a modifié le règlement établi en vertu de sa *Loi sur le paiement des services médicaux* de façon à ajouter des conditions pour la pratique de l'avortement : deux médecins doivent certifier par écrit que l'avortement est médicalement nécessaire et il doit être effectué par un spécialiste en obstétrique et en gynécologie dans un hôpital. Ce règlement est toujours en vigueur en février 2010.

L'accès à l'avortement est spécialement limité pour les femmes qui n'ont pas de médecin de famille, ou qui ont un médecin qui s'oppose au choix, ainsi que pour les femmes des régions rurales, éloignées ou de tendance conservatrice, les femmes à faible revenu, les adolescentes et les femmes immigrantes ou d'une minorité visible.

Un nombre grandissant des femmes paient elles-mêmes les coûts d'un avortement à la clinique Morgentaler de Fredericton. D'autres se rendent à l'extérieur de la province pour obtenir ce service.

8. Filles et femmes en pourcentage de la clientèle des services de traitement des dépendances, N.-B., 1993/94 – 2008/09

Adultes, 20 ans & plus:

Programme	Désintoxication	Soins résidentiels à court terme	Soins résidentiels à long terme	Consultation externe	Total – tous les programmes
1993/94	17% (452 / 2 614)	16% (56 / 344)	0 (0 / 97)	25% (514 / 2 030)	20% (1 022 / 5 085)
1998/99	21% (554 / 2 603)	26% (90 / 348)	0 (0 / 106)	30% (736 / 2 437)	25% (1 380 / 5 491)
2003/04	25% (648 / 2 557)	25% (44 / 177)	0 (0 / 116)	34% (925 / 2 754)	29% (1 617 / 5 604)
2006/07	29% (625 / 2 190)	34% (58 / 171)	0 (0 / 100)	35% (973 / 2 745)	32% (1 656 / 5 206)
2008/09	30% (651 / 2 187)	39% (64 / 164)	0 (0 / 95)	36% (812 / 2 251)	33% (1 527 / 4 697)

Jeunes, 19 ans & moins:

Programme	Désintoxication	Soins résidentiels à court terme	Soins résidentiels à long terme	Consultation externe	Total – tous les programmes
1993/94	23% (47 / 202)	17% (1 / 6)	0 (0 / 3)	28% (150 / 533)	27% (198 / 741)
1998/99	34% (69 / 206)	40% (2 / 5)	0 (0 / 2)	34% (349 / 1 033)	34% (420 / 1 244)
2003/04	28% (45 / 153)	50% (1 / 2)	0 (0 / 1)	34% (562 / 1 641)	34% (606 / 1 797)
2004/05	30% (41 / 138)	50% (1 / 2)	0 (0 / 0)	35% (548 / 1 578)	34% (590 / 1 718)
2006/07	37% (47 / 127)	56% (5 / 9)	0 (0 / 0)	35% (533 / 1 503)	36% (585 / 1 639)
2008/09	32% (33 / 103)	0 (0 / 0)	0 (0 / 1)	37% (532 / 1 433)	37% (565 / 1 537)

Nota: Les totaux des programmes et totaux globaux peuvent être légèrement exagérés puisqu'un individu peut être compté dans plus d'une région et plus d'un programme dans la même année financière. Les jeunes qui participent au programme mixte Portage ne sont pas inclus dans les chiffres pour les Soins résidentiels à long terme de ce tableau.

Source: Ministère de la Santé et du Bien-être au N.-B., Système des services régionaux de toxicomanie.

Filles et femmes en pourcentage de la clientèle des services de traitement des dépendances, N.-B., 1993/94 – 2008/09

• Une sur trois des personnes adultes recevant des traitements pour toxicomanie au Nouveau-Brunswick est une femme de 20 ans et plus, une hausse par rapport à 1993/94 quand une sur cinq était une femme. La majorité de ces femmes sont clientes des programmes en consultation externe, le programme qui a vu la plus forte augmentation, chez sa clientèle féminine et de façon générale. Le seul établissement de soins résidentiels à long terme au N.-B., Lonewater Farm dans le sud-ouest de la province, est réservé exclusivement aux hommes.

• Les filles de 19 ans et moins ont augmenté leur représentation parmi la clientèle des services de traitement des dépendances depuis le début des années 1990, en partie en raison d'une baisse dans le nombre de garçons. Comme c'est le cas chez les femmes adultes, la majorité de ces filles sont clientes des programmes en consultation externe. Un groupe restreint reçoit un traitement dans l'établissement résidentiel mixte Portage près de Cassidy Lake.

• En 2008/09, la durée moyenne de séjour dans les centres de désintoxication était un peu plus longue pour les femmes que les hommes, mais la durée moyenne de séjour dans un centre de soins résidentiels à court terme était bien plus court pour les femmes. Dans les deux cas et pour les deux sexes, les séjours étaient d'une durée moyenne plus longue au début des années 1990.

Durée moyenne du séjour pour traitement de toxicomanie, adultes du N.-B., 2008/09

Désintoxication:

Femmes 6,4 jours (1993/94: 6,8 jours)

Hommes 5,7 jours (1993/94: 6,4 jours)

Soins résidentiels à court terme:

Femmes 12,4 jours (1993/94: 21,4 jours)

Hommes 17,3 jours (1993/94: 23,9 jours)

Soins résidentiels à long terme (Lonewater Farm):

Pour hommes seulement 66,7 jours (1993/94: 120,7 jours)

Source: Ministère de la Santé du N.-B., Système des services régionaux de toxicomanie.

Jeunes admis à l'établissement résidentiel Portage, N.-B., 2008/09

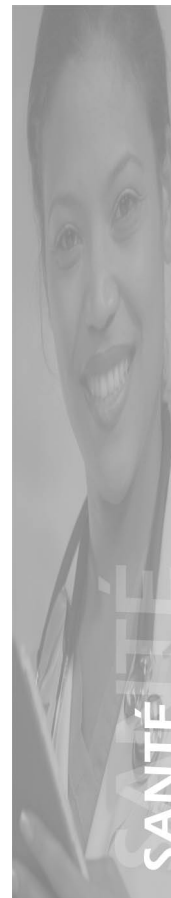
Clients du Ministère de la Santé :

32 filles, 41 garçons

Clients du Ministère de la Sécurité publique :

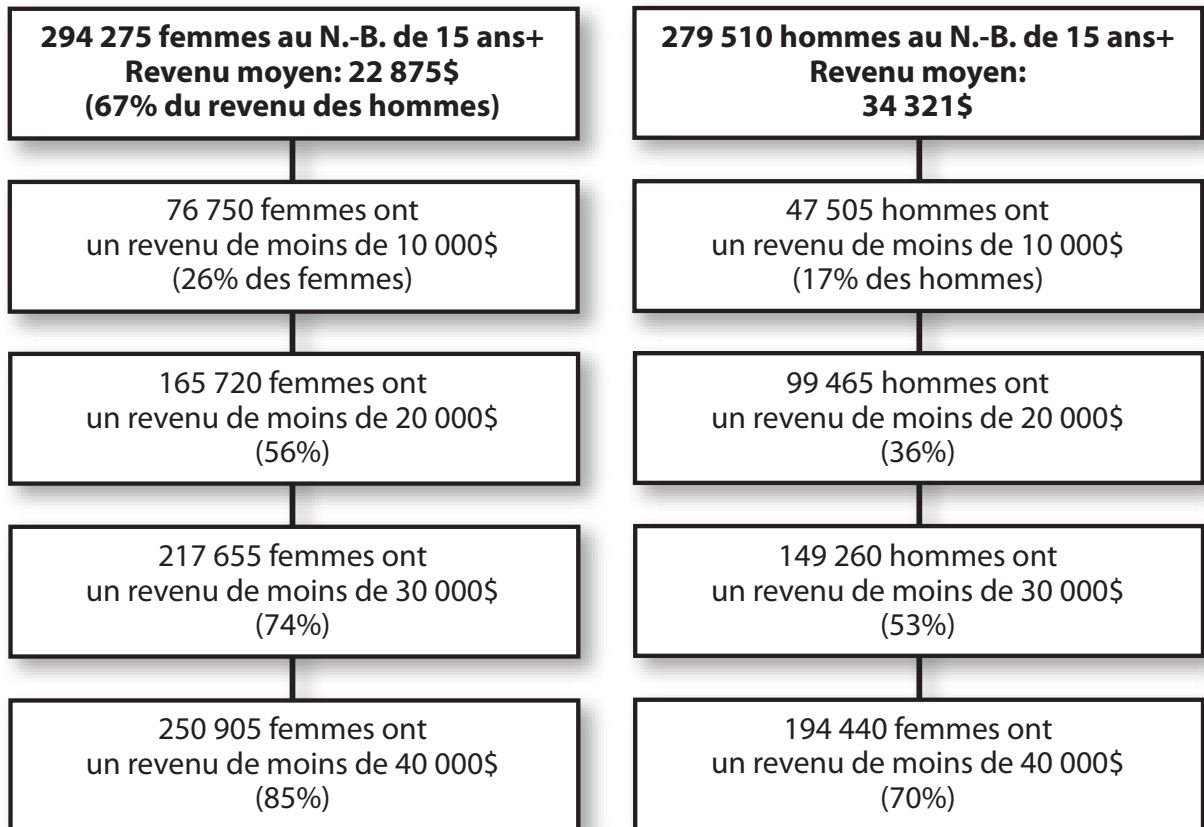
10 filles, 47 garçons

Source: Ministère de la Santé du N.-B., Système des services régionaux de toxicomanie.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

1. Revenu total avant impôt des femmes et des hommes de 15 ans et plus, N.-B., 2005



Nota : Revenu annuel avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2005 (comprenant, s'il y a, les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres)

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

• Les femmes ont un revenu inférieur à celui des hommes, surtout si elles sont autochtones, ont récemment immigrées ou si elles ont une incapacité. Près de 6 femmes sur 10 (56%) et 4 hommes sur 10 (36%) avaient un revenu annuel avant impôt de moins de 20 000\$ en 2005.

• L'écart entre le revenu moyen des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick s'est peu amélioré depuis 2000, alors que le revenu des femmes représentait 62% du revenu des hommes. L'écart de revenu canadien est encore plus grand.

Canada, 2005

Revenu total moyen avant impôt, 15 ans+
Femmes 27 653\$ ou 63% du revenu des hommes (62% en 2000).
Hommes 43 684\$

Ayant un revenu total avant impôt de moins de 20 000\$, 15 ans+
 49% des femmes
 33% des hommes

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

Revenu total moyen avant impôt, N.-B., 2005, chez les femmes...

D'identité autochtone, 15 ans+
 - résident sur une réserve ou non 17 650\$
 - résident sur une réserve 16 774\$

Ayant immigrées récemment, 15 ans+ 17 818\$

Ayant une incapacité, 15 à 64 ans 19 858\$

Francophones, 15 ans+ 22 302\$

Anglophones, 15 ans+ 23 268\$

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement; Portrait des communautés de langue officielle au Canada; & Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

2. Population à faible revenu, taux avant impôt et après impôt, N.-B., 1980 – 2007



Année	Femmes de tous âges	Hommes de tous âges	Femmes seules, 18 à 64 ans	Hommes seuls, 18 à 64 ans	Femmes âgées (65+)	Hommes âgés (65+)	Femmes âgées seules (65+)	Hommes âgés seuls (65+)	Mères seules
1980 Après impôt	14,2%	10,7%	52,4%	24,9%	19,1%	10,3%	51,1%	42%	39,3%
1980 Avant impôt	19,9%	16,5%	58,8%	30,8%	38%	22,4%	76%	48,6%	45,2%
1985 Après impôt	13,9%	10,1%	41,2%	27,4%	12,9%	4,4%	33,5%	17,9%	56,5%
1985 Avant impôt	21,1%	16%	49,2%	33,2%	30,7%	16,4%	68,9%	43,1%	66,3%
1990 Après impôt	11,8%	9,3%	40,1%	29,4%	7,1%	3,9%	17,9%	24,3%	50,9%
1990 Avant impôt	18%	14%	48,2%	32,9%	20,5%	9,5%	47%	41,7%	63,9%
1995 Après impôt	13,6%	11,8%	47,3%	32,2%	3,4%	1,2% (E)	6,6% (E)	(F)	57,6%
1995 Avant impôt	20,7%	17,1%	53,4%	37,2%	21,4%	9,9%	45,1%	34,8%	73,2%
2000 Après impôt	9,4%	9%	42,1%	34,8%	5%	1,2% (E)	11,2% (E)	(F)	38,8%
2000 Avant impôt	16,1%	13,8%	47,9%	43,8%	20,1%	7,3%	44,1%	33,7%	53,9%
2003 Après impôt	9,7%	9,7%	37,9%	30,9%	3,3% (E)	2,5%(E)	4,8% (E)	7,8%(E)	46,2%
2003 Avant impôt	16,1%	13,9%	45,6%	34,2%	18,9%	9,7%	38,7%	36,5%	62,6%
2005 Après impôt	10,1%	9%	46,1%	31,6%	3,7% (E)	3,1% (E)	7,5% (E)	(F)	37% (E)
2005 Avant impôt	15,4%	12,5%	50,3%	38,3%	15,7%	8,2%	39%	34,6%	54,4%
2006 Après impôt	9,6%	8,8%	42,7%	30,8%	4,2% (E)	0,4%	10,8% (E)	(F)	30,9% (E)
2006 Avant impôt	14,7%	12,8%	47,4%	36,7%	16,6%	3,7%	41,2%	18,8%	45,4%
2007 Après impôt	8,7%	7,7%	34,1%	27%	3,6% (E)	0,8% (E)	9,7% (E)	(F)	29,7% (E)
2007 Avant impôt	15,6%	11,9%	43,4%	31,7%	14,5%	4,6%	38,2%	15,4%	36,8%

Nota :

Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme âgée de moins de 65 ans à leur tête et ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans.

(E) Statistique Canada mise en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

Population à faible revenu, taux avant impôt et après impôt, N.-B., 1980 – 2007

• En 2007, 9% de toutes les personnes de sexe féminin de tous âges et 8% des personnes de sexe masculin au Nouveau-Brunswick vivaient avec un revenu qui était sous le seuil de faible revenu (après impôt) de Statistique Canada. Ces taux ont peu changé depuis quelques années mais représentent une faible amélioration comparativement aux taux des années 80 et 90.

• Bien que le taux de pauvreté des mères seules et leurs enfants est à la baisse depuis une décennie, - il dépassait 50 % dans les années 90 - presque une mère seule sur trois (30%) au N.-B., et une sur quatre au Canada (23%) vivaient sous le seuil de faible revenu après impôt en 2007.

• Les personnes âgées de 18 à 64 ans qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté restent particulièrement vulnérables à la pauvreté.

• Un emploi rémunéré, même un emploi à temps plein, n'est pas un garanti d'un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté.

• On constate dans les dernières 30 années une amélioration dramatique de la situation économique des femmes âgées de 65 ans et plus, un groupe qui a longtemps été parmi les plus désavantagés. Alors qu'une femme âgée sur 5 était pauvre en 1980 au N.-B., moins d'une femme âgée sur 10 était pauvre en 2007 (après impôt). Cependant, les femmes de 65 ans et plus qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté ont toujours un taux plus élevé de pauvreté. On note les mêmes tendances au niveau canadien.

Canada - Population à faible revenu (après impôt) 2007

Femmes de tous âges 9,4% (13,4% en 1980)

Hommes de tous âges 9% (9,7% en 1980)

Mères seules 23,6% (47% en 1980)

Pères seuls 10,8% (18,6% en 1980)

Femmes 65 ans+ 6% (26,7% en 1980)

Hommes 65 ans+ 3,3% (14,5% en 1980)

Femmes seules 65 ans+ 14,3%

(57,1% en 1980)

Hommes seuls 65 ans+ 13% (47% en 1980)

Source : Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1976-2007.

Les travailleurs et travailleuses pauvres au N.-B.

Ayant un revenu (après impôt) inférieur au seuil de pauvreté en 2007 :

14% des mères seules ayant des gains d'emploi
(22% avant impôt)

28% des femmes seules de 18 à 64 ans ayant des gains d'emploi (39% avant impôt)

16% des hommes seuls de 18 à 64 ans ayant des gains d'emploi (20% avant impôt)

Revenu brut d'un emploi à temps plein toute l'année au salaire minimum, déc. 2009 : 17 160\$

Seuils de faible revenu avant impôt, 2008 :

- personne seule, grande ville : 19 094\$

- personne seule, ville de petite taille : 17 364\$

- personne seule, région rurale : 15 262\$

Source : Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1976-2007; Conseil national du bien-être social.

Les mesures de la pauvreté

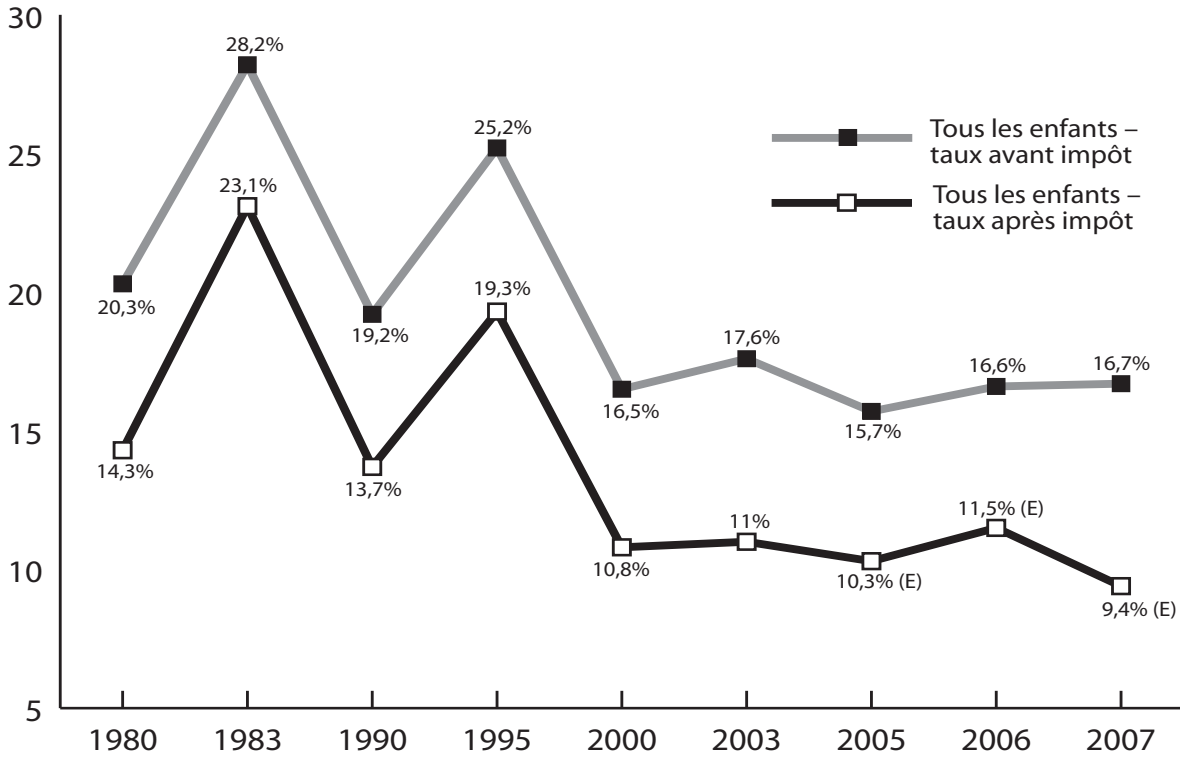
Seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR) : Ces niveaux de revenu mis à jour annuellement sont devenus les seuils non officiels de la pauvreté au Canada. Une famille ou une personne est dite pauvre si elle consacre 20 % de plus de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement que la moyenne des familles de même taille dans une communauté de taille comparable.

Deux seuils : *avant impôt* comprend tous les revenus avant l'impôt sur le revenu; *après impôt* signifie après déduction de l'impôt sur le revenu.

Deux taux différents : Les taux de pauvreté après impôt sont inférieurs aux taux avant impôt, mais en général les tendances dans le temps sont les mêmes.

Deux perspectives : Les **taux avant impôt** soulignent l'inégalité dans les revenus qui résulte des gains, des revenus de placement et de d'autres revenus. Les **taux après impôt** illustrent l'ampleur de l'effet des politiques fiscales sur la redistribution des revenus et la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres.

3. Taux de pauvreté des enfants : proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans des familles à faible revenu, N.-B., 1980 – 2007



Nota : (E) Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

- Les taux de pauvreté des enfants ont fluctué ces dernières années au Nouveau-Brunswick et au Canada, mais sont généralement à la baisse depuis le milieu des années 90. Cependant, les taux après impôt pour 2007 démontrent que presque un enfant sur 10 (9%) ou environ 13 000 enfants au N.-B., vivent dans des familles à faible revenu.

- Les données du Recensement démontrent que le taux de pauvreté chez les enfants d'identité autochtone vivant hors réserve est plus du double du taux de pauvreté moyen au N.-B. et au Canada (les taux pour les enfants vivant dans les réserves ne sont pas disponibles).

Canada - Taux de pauvreté des enfants

Tous les enfants de moins de 18 ans :
2007 9,5% après impôt / 15% avant impôt
2005 11,8% / 16,9%
1996 18,4% / 23% (niveau record depuis 1976)
1980 12,1% / 16,2%

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

Pauvreté chez les enfants, Canada & certains pays de l'OCDE, vers 2005

% des enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des familles dont le revenu est inférieur à la moitié de la valeur médiane nationale :

Danemark 3%
Suède 4%
Norvège 5%
France 8%
Royaume-Uni 10%
Canada 15%
États-Unis 21%

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

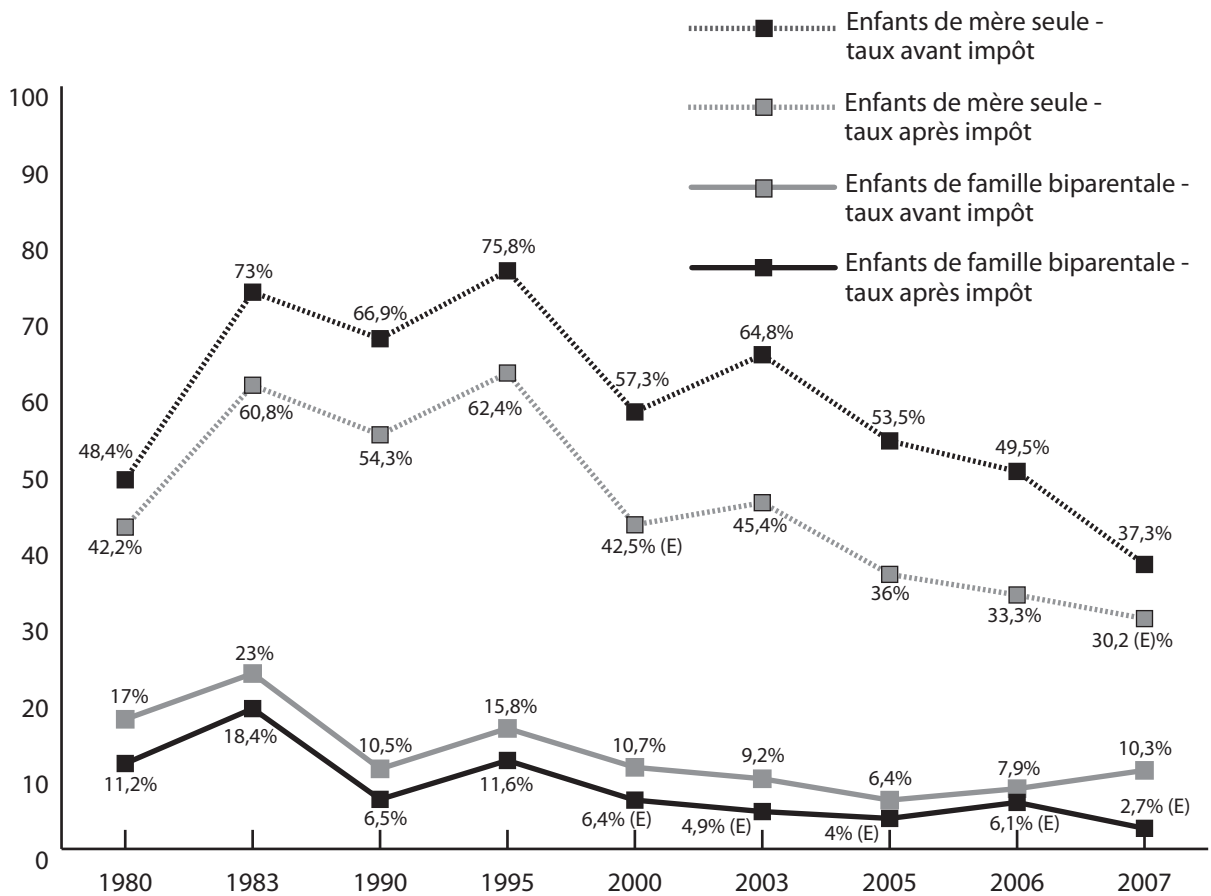
Enfants d'identité autochtone, 15 ans & moins, vivant sous le seuil de pauvreté, 2005

Enfants d'identité autochtone (hors réserve)
N.-B. 22,2% après impôt / 30,6% avant impôt
Canada 27,5% après impôt / 36,1% avant impôt

Enfants non autochtones :
N.-B. 11,8% après impôt / 16,6% avant impôt
Canada 12,9% après impôt / 17,5% avant impôt

Source : Statistique Canada, 2006 Recensement.

4. Taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans selon le type de famille, N.-B., 1980 – 2007



Nota : (E) Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence »

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

- Malgré la tendance à la baisse des niveaux de pauvreté des enfants depuis le milieu des années 90, les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les enfants de famille avec deux parents. En 2007, les taux respectifs des deux types de familles étaient de 30% et de 3%, avec les revenus après impôt. Le taux national de pauvreté des familles dirigées par une mère seule est un peu inférieur à la moyenne provinciale.

- Les taux de pauvreté établis avec les revenus avant impôt sont plus élevés parce que les taux de taxe du système fiscal prennent en considération la capacité de payer des contribuables et donc réduit le niveau d'inégalité.

Canada

Taux de pauvreté des enfants (moins de 18 ans) selon le type de famille

Famille dirigée par une mère seule :

2007 26,6% après impôt / 40,2% avant impôt
2005 33,4% / 47,3%
1996 56% / 65,6%
1985 57,1% / 64,3%
1980 48,6% / 58,1%

Dans famille biparentale :

2007 6,5% après impôt / 10,6% avant impôt
2005 7,8% / 11,3%
1996 11,6% / 15,3%
1985 10,4% / 13,5%
1980 8% / 11,4%

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

5. Prestations d'aide sociale en pourcentage des seuils de faible revenu de Statistique Canada, N.-B., 2007

Type de famille	Revenu total de bien-être social	Seuil de faible revenu après impôt pour la plus grande ville de la province 2007	Écart de pauvreté	Revenu total de bien-être social en % du seuil de faible revenu
Personne seule apte au travail	3 574\$	15 184\$	-11 610\$	24%
Personne seule ayant une incapacité	8 275\$	15 184\$	-6 909\$	55%
Parent seul avec un enfant	15 451\$	18 480\$	-3 029\$	84%
Couple avec 2 enfants	18 849\$	28 709\$	-9 860\$	66%

Nota : Les prestations d'aide sociale comprennent l'aide sociale, les prestations supplémentaires telles les subventions pour le logement et les fournitures scolaires, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation fiscale pour enfants du N.-B., le crédit pour TPS. Les bénéficiaires peuvent également être admissibles à la protection en matière de santé et l'accès aux services de garderie et de logement subventionnés.

Source : Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2006 et 2007, & 1999.

- En 2007, les prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick comptaient pour 24% à 84% des seuils de faible revenu après impôt (ou 19% à 67% avant impôt) pour la plus grande ville de la province. La plus désavantagée était la personne dite apte à travailler qui reçoit moins de 4 000\$ par an en 2007, suivie de la personne vivant avec une incapacité, qui avait que la moitié de ce dont elle aurait besoin pour atteindre le seuil de faible revenu.

- Les revenus de bien-être social sont inadéquats partout au Canada, mais la situation des bénéficiaires d'assistance sociale est meilleure dans certaines provinces que d'autres.

Revenu total de bien-être social en % du seuil de faible revenu après impôt, pour ville la plus grande dans la province, 2007

Terre-Neuve-et-Labrador:

Personne seule apte au travail 62%
Parent seul avec 1 enfant 102%

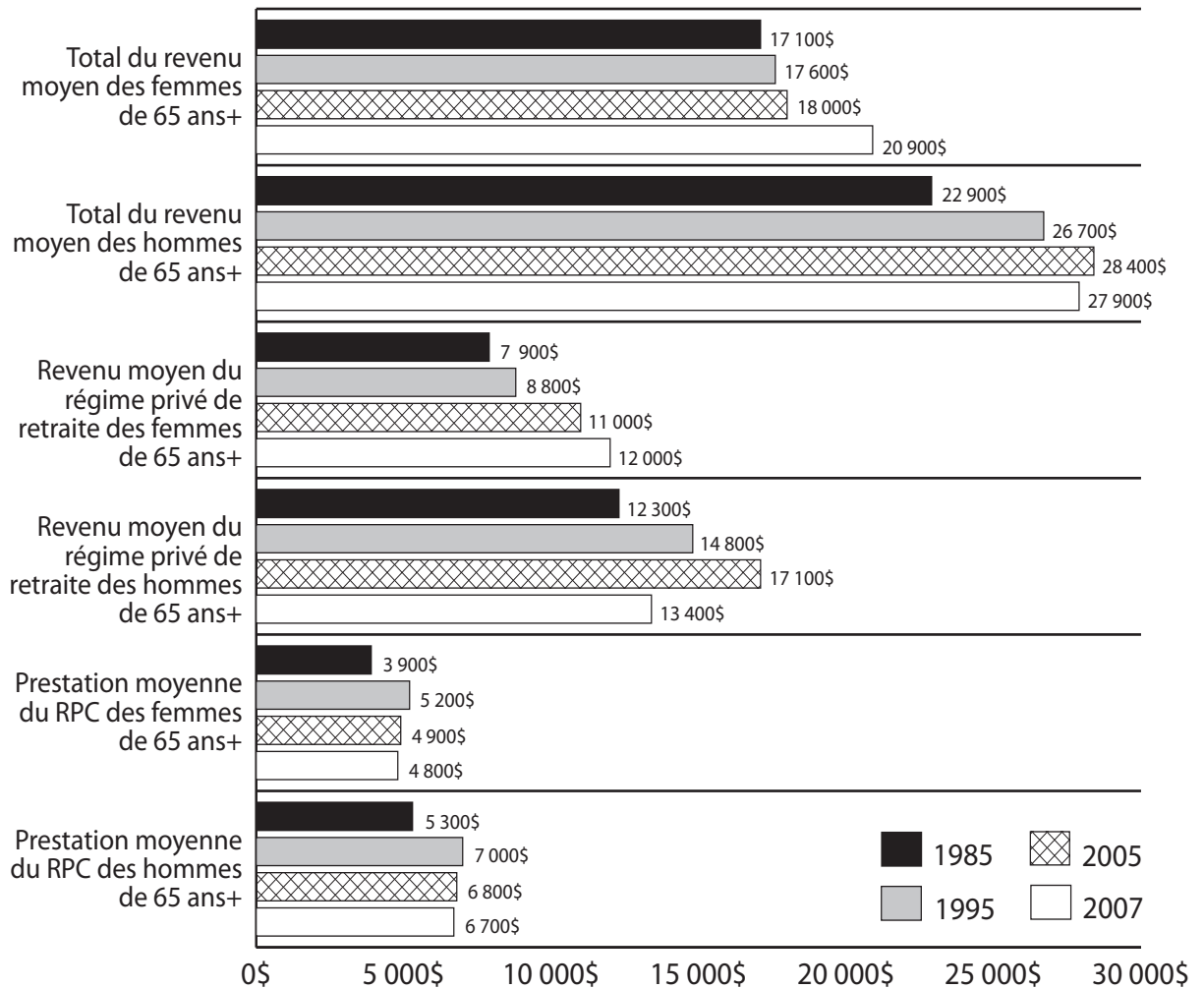
Saskatchewan:

Personne seule apte au travail 60%
Parent seul avec 1 enfant 90%

Source : Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social, 2006 et 2007.



6. Revenu moyen et prestations de régimes de retraite des femmes et des hommes âgés, N.-B., 1980 - 2007



Nota : Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2007. (F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007*.

- Bien moins de femmes âgées vivent avec un revenu sous le seuil de pauvreté qu'il y a 20 ans, mais leur revenu moyen de toutes sources demeure bien inférieur à celui des hommes âgés, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les femmes de 65 ans et plus au N.-B. avaient 75% du revenu des hommes en 2007 – le même taux qu'au niveau canadien - alors qu'elles avaient 66% en 1995.

- L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis les années 80, mais les femmes âgées ont moins souvent un revenu d'un régime de retraite lié à l'emploi (Régime de pensions du Canada ou régime privé) et leurs prestations sont inférieures à celles des hommes.

- Les femmes âgées ont moins d'épargnes pour la retraite que les hommes - moins d'elles cotisent à un REÉR et leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes.

- Les femmes sont sur représentées parmi les personnes à la retraite qui ont droit au Supplément de revenu garanti, versé aux personnes âgées à faible revenu.

Canada

Revenu total moyen de toutes sources avant impôt des personnes âgées :

2007 Femmes 26 000\$ (75% du revenu des hommes)
Hommes 34 800\$

1985 Femmes 18 200\$ (64% du revenu des hommes)
Hommes 28 500\$

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada, 1976-2007* (en dollars constants de 2007).

Revenu moyen et prestations de régimes de retraite des femmes et des hommes âgés, N.-B., 1980 - 2007



Cotisations à un Régime enregistré d'épargne retraite, N.-B. & Canada

% des déclarants qui contribuent :

N.-B., 2008: 15% des femmes, 22% des hommes
(**Canada:** 23% des femmes, 29% des hommes)

N.-B., 1994: 14% des femmes, 24% des hommes
(**Canada:** 23% des femmes, 31% des hommes)

Cotisation médiane :

N.-B., 2008

Femmes 1 750\$ (**Canada:** 2 240\$)
Hommes 2 770\$ (**Canada:** 3 220\$)

N.-B., 1994

Femmes 1 500\$ (**Canada:** 2 000\$)
Hommes 2 200\$ (**Canada:** 2 800\$)

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives.

Pourcentage des personnes de 65 ans+, ayant un revenu d'un régime de retraite d'un employeur, N.-B.

2007

RPC 84% des femmes, 98% des hommes
(**Canada :** 86% des femmes, 96% des hommes)

Régime privé de retraite 55% des femmes, 67% des hommes (**Canada :** 63% des femmes, 72% des hommes)

1985

RPC 44% des femmes, 75% des hommes
(**Canada :** 44% des femmes, 78% des hommes)

Régime privé de retraite 20% des femmes, 38% des hommes (**Canada:** 21% des femmes, 45% des hommes)

Source : Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1976-2007.

% des personnes à la retraite qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, N.-B. & Canada

2009

N.-B. 52% des femmes, 42% des hommes
Canada 40% des femmes, 30% des hommes

2002

N.-B. 56% des femmes, 46% des hommes
Canada 42% des femmes, 30% des hommes

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.



Voir les questions
que nous avons qui
sont restées sans
réponses, p. 92.

1. Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, N.-B., 1976 – 2008

Année	Plus jeune enfant a moins de 3 ans – toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 3 ans – mères seules	Plus jeune enfant a moins de 6 ans – toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 6 ans – mères seules	Plus jeune enfant a moins de 16 ans – toutes les mères	Plus jeune enfant a moins de 16 ans – mères seules
1976	24%	0%	27%	35%	33%	40%
1980	32%	0%	34%	28%	39%	35%
1990	51%	36%	52%	38%	56%	45%
2000	61%	32%	62%	39%	67%	51%
2002	67%	35%	68%	45%	72%	61%
2004	71%	41%	69%	46%	72%	59%
2006	68%	46%	73%	55%	75%	62%
2007	71%	46%	72%	54%	75%	65%
2008	68%	50%	70%	51%	75%	62%

Source: Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2008.

- Au cours des 30 dernières années, le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants est monté en flèche. Les trois-quarts (75%) des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi ou exploitaient une entreprise en 2008, une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale et une hausse comparativement à un sur trois (33%) en 1976.

- Les mères seules sont moins susceptibles à occuper un emploi que les mères ayant un conjoint. Toutefois, ces dernières années, la majorité des mères seules ont un emploi. Le taux d'emploi des mères seules au Nouveau-Brunswick est plus faible que la moyenne canadienne.

- La majorité des mères de jeunes enfants qui occupent un emploi travaillent à temps plein.

Taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans, Canada

Toutes les mères:

1976 39%
 1980 47%
 1990 63%
 2000 69%
 2008: 74%

Mères seules:

1976 48%
 1980 54%
 1990 55%
 2000 63%
 2008: 71%

Source: Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2008.

Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, N.-B., 1976 – 2008

% des mères des enfants de moins de 16 ans ayant un emploi, qui travaillent à temps plein ou à temps partiel, 2008

N.-B.

Temps plein 80% (72% en 1976)

Temps partiel 20% (28% en 1976)

Canada

Temps plein 76% (69% en 1976)

Temps partiel 24% (31% en 1976)

Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2008.

Taux d'emploi, mères des enfants âgés de 6 à 15 ans, certains pays de l'OCDE, 2007

Islande 87%

Rép. Tchèque 80%

Suède 76%

France 76%

États-Unis 73%

Canada 71%

Italie 55%

Source : OCDE, Base de données sur la famille.



2. Enfants et garderies agréées, N.-B., 1996 – 2009

	2009	2007	2005	2003	1996
Nombre de places dans les garderies agréées (nourrissons et enfants d'âge préscolaire et scolaire)	18 398	14 170	12 968	11 898	8 342
Nombre d'enfants de 0 à 12 ans au N.-B.	97 218	98 727	102 673	107 436	124 423
Proportion d'enfants de 12 ans et moins qui pourraient fréquenter une garderie agréée	19%	14%	13%	11%	7%

Source: Ministère du développement social du N.-B./des Services familiaux et communautaires; Statistique Canada, Estimations postcensitaires et intercensitaires de la population.

• Les garderies agréées ne peuvent accueillir que 19% de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au Nouveau-Brunswick à la fin de 2009, comparativement à 7% en 1996. Moins d'une place sur dix (1 283 ou 7%) est désignée pour les nourrissons.

• Malgré les quelques progrès réalisés au cours de la dernière décennie, le Nouveau-Brunswick accuse toujours un certain retard par rapport à la moyenne canadienne en matière d'investissement gouvernemental dans les services de garde et la qualité et l'accessibilité de ces services. Le Canada fait bien piètre figure en ce qui a trait aux programmes d'apprentissage et de garde d'enfants comparativement à bon nombre de nations industrialisées.

Tarif mensuel moyen pour les soins à temps plein dans une garderie agréée, N.-B., 2009

Nourrissons \$592

Enfants d'âge préscolaire \$502

Enfants d'âge scolaire (après-classe) \$288

Source: Calcul fait à partir de données quotidiennes en date d'avril 2009, fournies par le ministère du développement social du N.-B. (en se basant sur une moyenne de 21 jours/mois).

Dépenses publiques en matière de services de garde, N.-B. & Canada, 2007/08

Allocation aux garderies agréées pour chaque enfant de 0 à 12 ans:

Moyenne canadienne 663\$ (386\$ en 2001)

N.-B. 274\$ (105\$ en 2001)

Allocation par place en garderies agréées:

Moyenne canadienne 3 560\$

N.-B. 1 692\$

Source: M. Friendly et al., *Early Childhood Education and Care in Canada 2008*.

Dépenses publiques pour les services d'apprentissage et de garde (0 à 6 ans) en % du PIB, 2004

Danemark 2%

Suède 1,7%

France 1%

Royaume-Uni 0,5%

Australie 0,4%

Canada 0,25%

La seule province de **Québec** est responsable de 65% de tous les investissements gouvernementaux pour ces services au Canada en 2004.

Source: OCDE (2006), *Starting Strong II: Early Childhood Education and Care*.

Proportion d'enfants de 0-12 ans qui pourraient fréquenter une garderie agréée, Canada, 2008

Moyenne canadienne 19%

Québec 36% (plus élevée)

Saskatchewan 6% (plus faible)

Source: M. Friendly et al., *Early Childhood Education and Care in Canada 2008*.

Services de garde à but non lucratif et à but lucratif, N.-B. et Canada

N.-B., 2009: 38% des places dans les garderies agréées étaient à but non lucratif (en baisse par rapport à 57% en 1992), 62% étaient à but lucratif.

Canada, 2008: 7 5% des places dans les garderies agréées étaient à but non lucratif (en hausse par rapport à 70% en 1992), 25% étaient à but lucratif.

Source: Estimation provinciale fournie par le ministère du développement social du N.-B. (en date de novembre 2009); M. Friendly et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2008.

Salaire moyen (\$/heure) du personnel des garderies, N.-B.

En mars 2009:

Employé ayant formation spécialisée 14,72\$

Employé sans formation 11,49\$

En octobre 2001:

Tous les employés entre 6,76\$ et 7,00\$

Source: Ministère du développement social / des Services familiaux et communautaires du N.-B..

Le saviez-vous?

Les exigences de formation du personnel des garderies au Nouveau-Brunswick sont les plus faibles parmi les provinces canadiennes. Dans les centres agréés, la directrice ou une employée sur quatre doit détenir un diplôme collégial d'un an dans le domaine du soin de jeunes enfants ou l'équivalent. Quant aux autres employés, la réglementation provinciale n'exige qu'un certificat de premiers soins et une vérification du casier judiciaire.

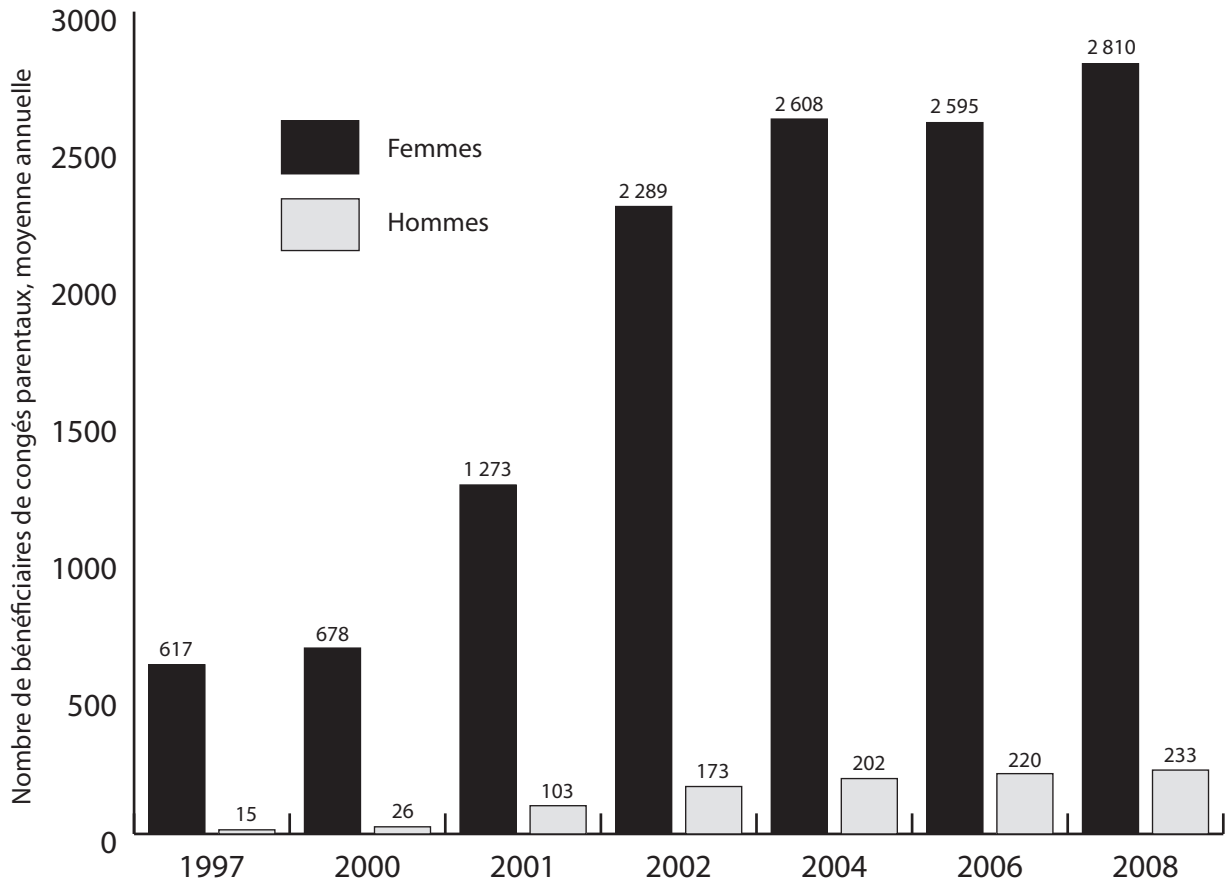
Le Québec impose les normes les plus élevées au Canada: deux sur trois des employés des centres doivent posséder un diplôme universitaire ou collégiale de 4 ans dans le domaine du soin de jeunes enfants.

Le Nouveau-Brunswick est également la seule province qui n'a pas d'exigences spécifiques de formation ni d'orientation pour les individus qui offrent les services dans les foyers-garderies de type familial.

Source: M. Friendly et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2008.



3. Bénéficiaires de congés parentaux, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2008



Source: Statistique Canada, Statistiques de l'assurance-emploi, tableau personnalisé & CANSIM.

- Le nombre de pères, au N.-B. comme au Canada, qui ont pris un congé parental a fait un bond spectaculaire depuis 2001, lorsque les parents avaient la possibilité de partager 35 semaines de congé. Toutefois, il reste que 9 personnes sur 10 qui prennent un congé parental sont des femmes. En 2008, environ 2 800 femmes et 230 hommes au N.-B. ont touché des prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, en hausse de 617 et 15, respectivement, en 1997.

- De nombreuses femmes ne sont pas admissibles aux prestations de maternité, d'adoption ou parentales parce qu'elles n'ont pas travaillé assez d'heures au cours de la période précédant leur demande. D'autres ne peuvent pas profiter entièrement des prestations prolongées parce qu'elles sont incapables de subsister avec un montant correspondant à 55% ou moins de leur rémunération moyenne.

- Au Québec et dans plusieurs pays européens, les mères et les pères peuvent profiter des prestations parentales plus généreuses, y compris des congés réservés exclusivement aux pères.

Bénéficiaires de congés de maternité et d'adoption, N.-B.

Congé de maternité:

1997 1 088
 2000 1 161
 2004 1 279
 2008 1 388

Congé d'adoption:

1997 7 femmes, 1 homme
 2000 7 femmes, aucun homme
 2004 35 femmes, 1 homme
 2008 30 femmes, 6 hommes

Source: Statistique Canada, Statistiques de l'assurance-emploi, CANSIM.

Bénéficiaires de congés parentaux, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2008



Les pères en % de bénéficiaires de congés parentaux, Canada

1997 4% (1 147 pères)
2000 5% (1 613 pères)
2004 7% (9 333 pères)
2008 7% (8 186 pères)

Source: Statistique Canada, Statistiques de l'assurance-emploi, CANSIM (moyenne annuelle).

Usage du congé parental par les mères et les pères, certains pays de l'OCDE, vers 2007

On note des variations importantes dans les critères d'admissibilité, la durée du congé et le taux de remplacement du salaire selon le pays, ainsi que la proportion des pères et des mères qui prennent avantage. Certains pays dont la Finlande et la France offrent également des congés paternels de durée courte et aux prestations généreuses.

Le taux d'usage des congés parentaux varient entre :

Élevé : 89 hommes pour chaque 100 femmes en Islande; 77 hommes pour 100 femmes en Suède

Faible : Moins de 2 hommes pour chaque 100 femmes en Allemagne, au Japon et en Corée.

Source: OCDE, Base de données sur la famille.

Régime d'assurance parentale du Québec

- Le Québec est la seule province qui a créé son propre programme de soutien de revenu pour les parents, instauré en 2006. Les travailleurs autonomes y sont admissibles, l'admissibilité est basée sur une rémunération minimale plutôt que sur un nombre d'heures, et le régime offre des prestations correspondant à un maximum de 75% de la rémunération.

- Les pères ont droit à un congé de paternité d'une durée de 3 à 5 semaines.

- En 2008, 75% des pères québécois ont pris un congé parental, comparativement à 28% en 2005.

Source: Emploi et solidarité sociale, Québec; Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2008.

Admissibilité des mères aux prestations de maternité ou parentales, Canada, 2008

Des 386 900 mères ayant un enfant de 12 mois ou moins:

23% n'étaient pas admissibles

15, 5% n'ont pas travaillé au cours des 2 dernières années
7,5% d'autres motifs, y compris les travailleuses autonomes.

9% n'ont pas fait la demande

68% ont touché des prestations

47% du programme de l'a.e.
21% du régime québécois

De 2003 à 2007: 23 à 26% des mères canadiennes n'étaient pas admissibles; 8 à 13% n'ont pas fait la demande.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2008.

Le saviez-vous?

Les prestations de congé de maternité sont offertes aux mères naturelles depuis 1971 au Canada. Les mères ayant travaillé au moins 15 heures par semaine pendant 20 semaines ou plus dans le marché du travail pouvaient obtenir jusqu'à 15 semaines de prestations du programme d'assurance emploi.

Les parents adoptifs sont devenus admissibles à des prestations en 1983 et, avec la mise en vigueur des congés parentaux en 1990, les pères et mères naturels pouvaient partager un congé additionnel de 10 semaines. Depuis 2001, le congé parental est de 35 semaines, portant à un an la période maximum de congé de maternité et parental.

Cependant, les critères d'admissibilité demeurent restrictifs. Les parents doivent avoir travaillé 600 heures durant l'année précédente ou depuis leur dernière demande. Les personnes ayant un travail indépendant ne sont pas éligibles (à partir de 2011, elles pourront opter de s'inscrire dans le programme).

Les taux de prestation sont faibles : le programme verse 55% des gains récents jusqu'à un niveau maximum; peu d'employeurs ne comblent l'écart de salaire.

Source: Shelley Phipps, The Evolution of Maternity and Parental Benefits in Canada (May 2006); Service Canada (en date de Jan. 2010).

4. Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin des personnes âgées, selon le sexe, 15 ans et plus, N.-B., 1996 et 2006

Nombre d'heures par semaine/travail non rémunéré	2006		1996	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travaux ménagers: travail non rémunéré	92,2%	86,9%	91,3%	81,9%
Travaux ménagers: moins de 5 heures	15,5%	26,3%	13,3%	26,5%
Travaux ménagers: 15 heures ou plus	47,9%	27,6%	53,1%	24,4%
Soins des enfants: travail non rémunéré	39,2%	32,0%	42,9%	33,5%
Soins des enfants: moins de 5 heures	8,2%	9,5%	8,6%	10,5%
Soins des enfants: 15 heures ou plus	22,6%	13,5%	25,2%	12,8%
Aide ou soins aux personnes âgées: travail non rémunéré	21,3%	15,4%	21,8%	15,0%
Aide ou soins aux personnes âgées: 5 à 9 heures	5,0%	3,1%	4,8%	2,6%
Aide ou soins aux personnes âgées: 10 heures ou plus	4,2%	2,2%	4,0%	2,1%

Source: Statistique Canada, Recensement 2001 & 2006.

• L'augmentation importante du nombre de familles avec une mère sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les hommes font davantage de travail non rémunéré qu'il y a une décennie, mais plus de femmes que d'hommes participent à des tâches ménagères et les femmes consacrent plus de temps aux activités non rémunérées que les hommes. Près de la moitié (48%) des femmes âgées de 15 ans et plus du N.-B. et 28% des hommes ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2006.

• Une enquête de Statistique Canada en 2005 portant sur l'emploi du temps a montré que les femmes du N.-B. consacrent en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches ménagères, sans compter les soins aux personnes âgées, comparativement à 2,5 heures par jour pour les hommes. Les tendances ont peu changé depuis une enquête similaire menée en 1998.

Participation au travail non rémunéré à la maison, 15 ans et plus, Canada

Travaux ménagers, 15 hres ou plus/semaine:

Femmes 44% en 2006 (48% en 1996)
Hommes 23% en 2006 (22% en 1996)

Soins des enfants, 15 hres ou plus/semaine:

Femmes 23% en 2006 (24% en 1996)
Hommes 14% en 2006 (13% en 1996)

Aide ou soins aux personnes âgées, 5 à 9 hres/semaine:

Femmes 5% en 2006 (4% en 1996)
Hommes 3% en 2006 (2% en 1996)

Source: Statistique Canada, Recensement 2001 & 2006.

Emploi du temps et travail domestique non rémunéré, N.-B., 15 ans & plus, 2005

Préparation de repas et la vaisselle: 73% des femmes, 44% des hommes.

Ménage: 61% des femmes, 17% des hommes.

Soins des enfants: 21% des femmes, 13% des hommes.

Moyenne d'heures par jour consacrées à toutes les tâches ménagères (sans comptabiliser les soins aux personnes âgées) :

Femmes 4,2 heures / jour en 2005; (4,2 heures / jour en 1998).

Hommes 2,5 heures / jour (2,6 heures / jour en 1998).

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998, 2005.

5. Paiement des pensions alimentaires pour enfants et d'autres pensions, N.-B., 1999/2000 – 2008/09

	Pensions alimentaires pour enfants – montant total dû	Pensions alimentaires pour enfants – montant total recouvré des obligations en cours ou passées	Toutes les ordonnances – montant total dû	Toutes les ordonnances – montant total dû
2008/09	41 332 510\$	35 975 740\$ 87%	50 105 690\$	43 933 548\$ 88%
2006/07	37 312 350\$	30 600 903\$ 82%	43 672 922\$	36 057 434\$ 83%
2004/05	37 056 015\$	28 518 391\$ 77%	43 234 450\$	33 535 971\$ 78%
2002/03	33 224 820\$	25 045 888\$ 75%	38 300 061\$	29 258 452\$ 76%
1999/2000	27 353 080\$	22 654 500\$ 83%	31 450 870\$	26 199 540\$ 83%

Nota: Les données ont été recueillies à la fin de l'année financière, sauf pour l'année 2002/03, données recueillies 2 semaines après la fin de l'année financière (la marge d'erreur des données de 2002/03 peut donc être importante).

Source: Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial/ Ministère de la justice du N.-B., Division des services aux tribunaux.

- Plus de 9 sur 10 des dossiers de pension alimentaire traités par le Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick comprennent une pension pour le soutien d'enfants. Une pension pour la conjointe/le conjoint est versé dans moins de 4 % des cas. Bien que le sexe du bénéficiaire de soutien ne soit plus inscrit dans la base de données du Ministère, on évalue à près de 95% la proportion des bénéficiaires qui sont des femmes.

- Près de 87% des montants dus pour le soutien d'enfants a été versé au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2008/09. Le taux de recouvrement est plus élevé que les années précédentes.

- Les pensions alimentaires non recouvrées représentent un montant important : en 2008/09, dans des cas touchant des enfants (y compris les

ordonnances pour la conjointe/le conjoint où des enfants sont présents), 11,4 millions de dollars n'ont pas été versés. Ce montant comprend plus de 5 millions de dollars non recouvrés dans les cas où aucun paiement n'a été reçu au cours de l'année.

- De mesures d'exécution renforcées mises en oeuvre par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en février 2008 – surtout la suspension des droits de conducteur – ont eu pour résultat le recouvrement d'un montant considérable des pensions alimentaires en retard.

- Dans les cas où les bénéficiaires vivent à l'extérieur de la province et le payeur au Nouveau-Brunswick (c.-à-d. où le Nouveau-Brunswick doit recouvrer le montant), le taux de collecte est plus faible.



Païement des pensions alimentaires pour enfants et d'autres pensions, N.-B., 1999/2000 – 2008/09

Exécution réciproque des cas de pensions alimentaires pour enfants, 2008/09

Bénéficiaire vivant au N.-B., payeur hors du N.-B. (c.-à-d., l'autre juridiction est responsable de l'exécution) : taux de recouvrement de 84% en 2008/09 (68% en 2006/07)

Payeur vivant au N.-B., bénéficiaire hors du N.-B. (c.-à-d., le N.-B. est responsable de l'exécution) : taux de recouvrement de 52% en 2008/09 (62% en 2006/07)

Source: Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.

Impact des mesures d'exécution renforcées, N.-B., 2008/09

Suspension du permis de conduire :
234 avis de suspension du permis de conduire
62 suspensions ou restrictions de permis de conduire en date de la fin de 2008/09
294 000\$ récupérés ou 25% des arrérages dus au moment de l'adoption des nouvelles mesures.

Dénonciation à une agence d'évaluation du crédit :
32 dossiers rapportés à une agence d'évaluation du crédit.
16 dossiers actifs à la fin de 2008/09
21 104\$ récupérés ou 12% des arrérages dus au moment de l'adoption des nouvelles mesures.

Montant total recouvré suite à un avis de suspension de permis de conduire ou de dénonciation à une agence d'évaluation du crédit:
315 106\$ ou 24% des arrérages dus.

Source: Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.

Le saviez-vous?

Les destinataires d'une pension alimentaire qui ont une ordonnance ou une entente judiciaire exécutoire ne sont pas obligés à se prévaloir des services d'un programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA). Un peu plus du tiers des Canadiens qui se sont séparés ou qui ont divorcé entre 2001 et 2006 et qui avaient une entente de pension alimentaire pour les enfants et/ou le conjoint s'étaient inscrites à un tel programme.

Le Nouveau-Brunswick compte parmi les six provinces qui ont adopté un système d'inscription automatique avec possibilité de retrait. Les ordonnances alimentaires sont automatiquement inscrites auprès d'un PEOA lorsque l'ordonnance est rendue. Pour obtenir son retrait du programme, un destinataire doit en faire la demande.

D'autres provinces et territoires ont un système d'inscription volontaire, dans lequel l'inscription est laissée à la discrétion du destinataire ou du payeur.

Source: Statistique Canada, Pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint: les statistiques de l'Enquête sur l'exécution des ordonnances alimentaires, 2008/09.

Profil des bénéficiaires, Service des ordonnances de soutien familial du N.-B.

Des 14 095 cas en 2008/09, les paiements étaient faits pour ...

Des enfants seulement : 13 015 ou 92,3% des cas

La conjointe/le conjoint et des enfants : 350 ou 2,5% des cas

La conjointe/le conjoint seulement : 535 ou 3,8% des cas

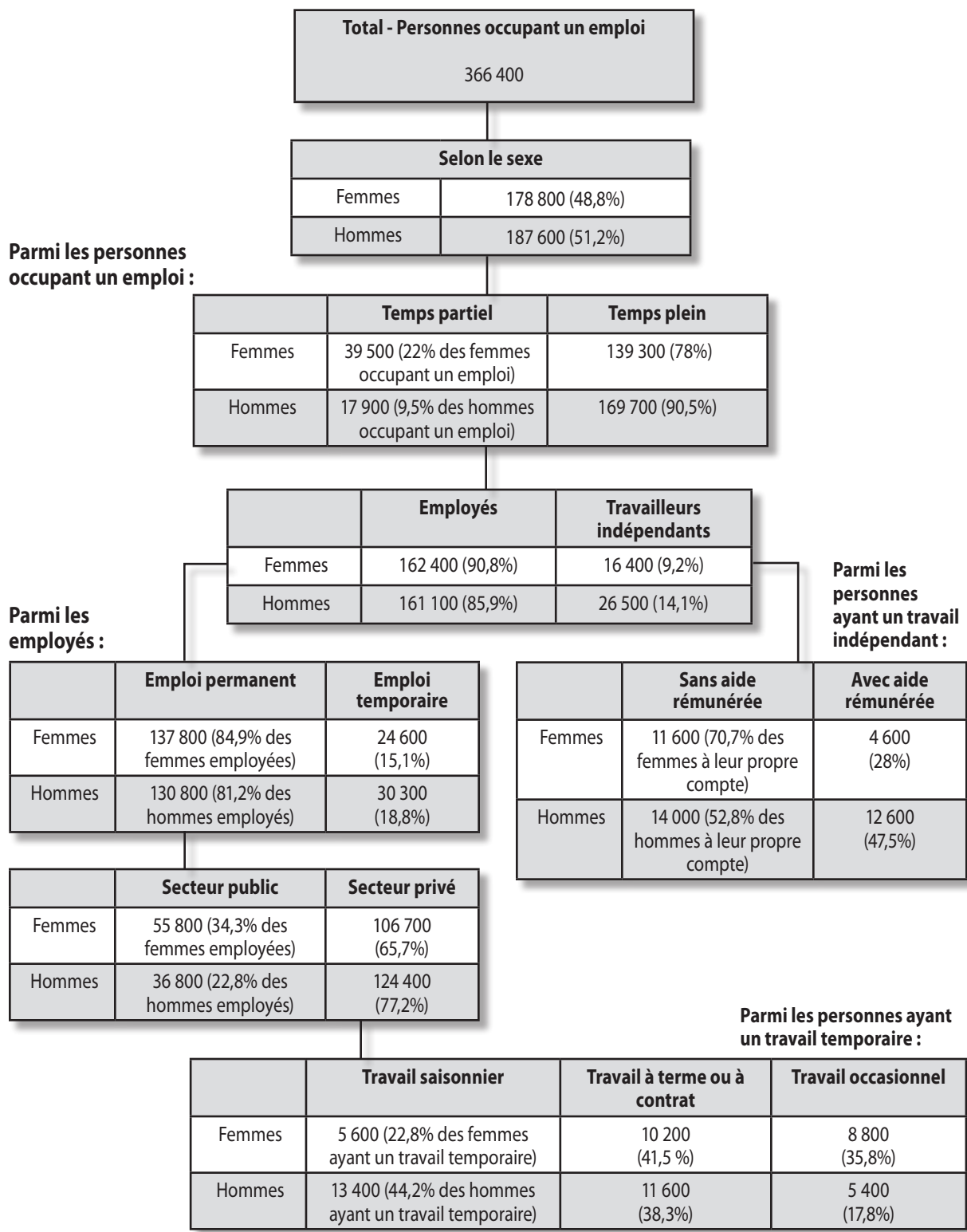
Source: Ministère de la justice et de la consommation du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.

? Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

1. Aperçu global de la main d'oeuvre, 15 ans et plus, N.-B., 2009



MARCHÉ DU TRAVAIL



Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

• En 2009, presque la moitié des personnes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick était des femmes (49% femmes et 51% hommes). Parmi cette population, près d'une femme sur 10 et un homme sur 7 étaient à leur propre compte. À peu près une femme sur 5 et un homme sur 10 ont un emploi à temps partiel. Le portrait est semblable au niveau canadien, sauf qu'on y note des proportions plus importantes de personnes ayant un travail indépendant ou à temps partiel.

• Deux-tiers des employées et trois-quarts des employés au Nouveau-Brunswick sont dans le secteur privé. La plupart des employés des deux sexes ont un emploi permanent. Parmi les femmes qui avaient un emploi temporaire, plus de trois-quarts avaient un emploi occasionnel ou à contrat; alors que chez les hommes, il s'agit plutôt d'un emploi saisonnier ou à contrat. On note des tendances similaires au niveau national.

Canadiens occupant un emploi, 15 ans & plus, 2009

Selon le sexe :

Femmes 47,9%
Hommes 52,1%

Travail à temps partiel :

26,9% des femmes occupant un emploi
11,9% des hommes occupant un emploi

Travail indépendant :

11,9% des femmes occupant un emploi
19,9% des hommes occupant un emploi

Travail permanent :

87,1% des femmes salariées
87,9% des hommes salariés

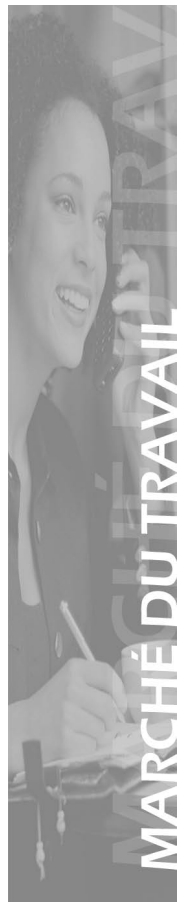
Travail temporaire :

12,9% des femmes salariées
12,1% des hommes salariés

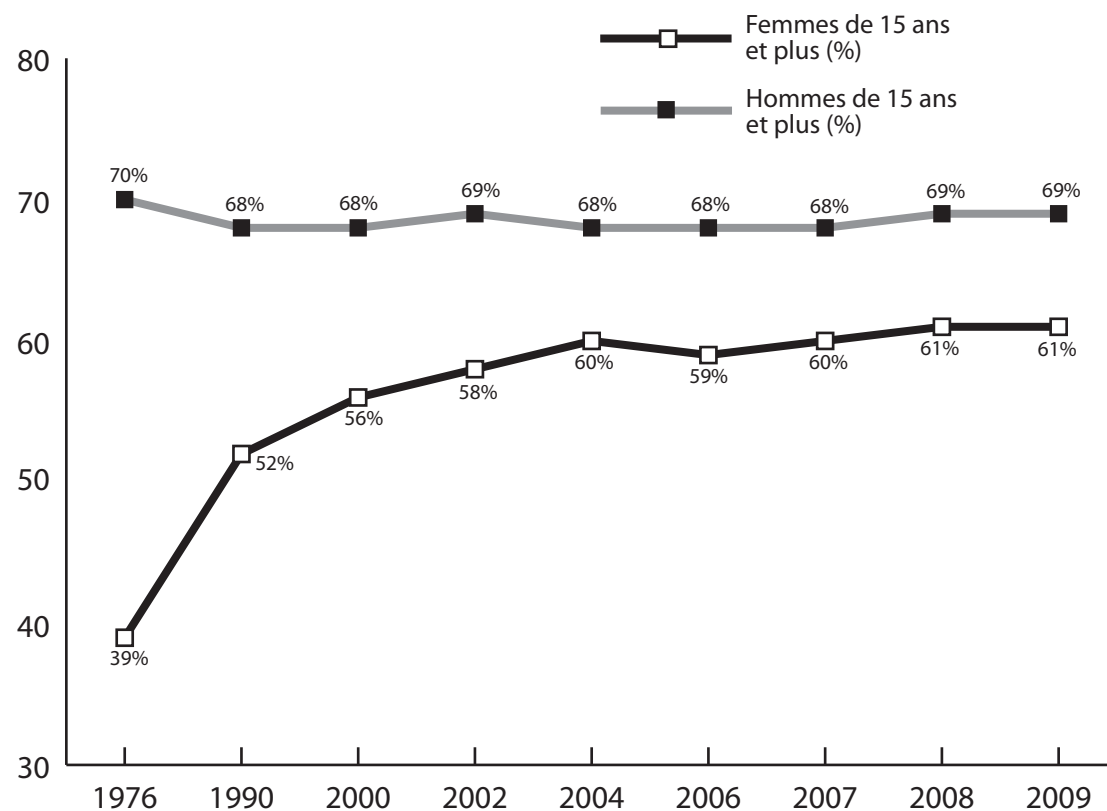
Emploi dans le secteur privé :

70% des femmes salariées
81% des hommes salariés

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.



2. Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2009



Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

- La participation des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon dramatique dans les 30 dernières années, alors que celle des hommes a légèrement diminué. En 2009, 61% des femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un emploi ou étaient à la recherche, comparativement à 39% en 1976. On note des tendances similaires au niveau national, bien que les taux de participation sont légèrement plus élevés chez les deux sexes.

- Des différences persistent entre les sexes quant à leur régime de travail. Depuis le début des années 80, moins de femmes sont en chômage que d'hommes, mais les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes.

- Les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons différentes. En 2009 au Canada, 17% de ces femmes et seulement 2% des hommes disaient travailler à temps partiel parce qu'ils s'occupaient de leurs enfants ou avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles. Les études étaient la raison citée le plus fréquemment par les hommes pour le travail à temps partiel. On note des

tendances similaires au Nouveau-Brunswick, bien que les chiffres pour les hommes ne sont pas disponibles dans certaines catégories en raison de la petite taille des échantillons et des normes de confidentialité de Statistique Canada.

- Les femmes ayant des incapacités sont moins susceptibles que les autres femmes d'occuper un emploi rémunéré et elles connaissent un taux de chômage plus élevé.

Femmes sur le marché de travail (15 à 64 ans), certains pays de l'OCDE, 2007

Islande	82%
Suisse	80,2%
Norvège	77,4%
Canada	74,4%
É.-U.	70,4%
Italie	51,1%
Turquie	25,8%
Moyenne OCDE	62,4%

Source: L'OCDE en chiffres 2009.



Pourcentage de femmes et d'hommes sur le marché du travail, N.-B., 1976 – 2009

Taux de chômage, 15 ans & plus, N.-B.

1976

Femmes 11,8% (*Canada: 8,2%*)

Hommes 10,5% (*Canada: 6,4%*)

1985

Femmes 14,2% (*Canada: 10,7%*)

Hommes 15,9% (*Canada: 10,6%*)

2000

Femmes 8,8% (*Canada: 6,7%*)

Hommes 11% (*Canada: 6,9%*)

2009

Femmes 7,5% (*Canada: 7%*)

Hommes 10,2% (*Canada: 9,4%*)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Taux de participation sur le marché du travail, 15 ans & plus, Canada

1976 46% des femmes, 78% des hommes

1990 58,5% des femmes, 76% des hommes

2009 63% des femmes, 72% des hommes

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

% des personnes occupant un emploi qui travaillent à temps partiel, N.-B.

1976

F: 22,6% (*Canada: 23,6%*)

H: 4,5% (*Canada: 5,9%*)

1985

F: 27,7% (*Canada: 28,3%*)

H: 8,1% (*Canada: 8,8%*)

2000

F: 25% (*Canada: 27,2%*)

H: 7,8% (*Canada: 10,3%*)

2009

F: 22,1% (*Canada: 26,9%*)

H: 9,5% (*Canada: 11,9%*)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Raisons données pour le travail à temps partiel, 15 ans & plus, N.-B., 2009

% des hommes et des femmes occupant un emploi qui ont donné comme raison:

Soin des enfants F 11%, H moins de 3%
(*Canada: F 13%, H 1%*)

D'autres responsabilités familiales F 4%,
H moins de 3%
(*Canada: F 4%, H 1%*)

Études F 24%, H 39%
(*Canada: F 25%, H 37%*)

Ne peut trouver autre chose F 28%, H 28%
(*Canada: F 26%, H 31%*)

Préférence personnelle F 28%, H 23%
(*Canada: F 28%, H 25%*)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM & tableau sommaire.

Taux d'emploi et de chômage, personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2006

% ayant un emploi:

Femmes ayant des incapacités 47,6%

Femmes sans incapacités 70%

Hommes ayant des incapacités 47,7%

Hommes sans incapacités 73,5%

Taux de chômage:

Femmes ayant des incapacités 7,9%

Femmes sans incapacités 7,6%

Hommes ayant des incapacités 13,9%

Hommes sans incapacités 11,6%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

3. Participation au marché du travail et gains moyens des femmes et des hommes autochtones et non autochtones, 25 à 54 ans, N.-B., 2005 et 2006

	Femmes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes autochtones	Hommes non autochtones
Taux de participation au marché du travail, 25-54 ans, 2006	71,9%	80,7%	80,2%	89%
% des personnes occupées, 25-54 ans, qui travaillent à temps partiel ou une partie de l'année, 2006	50,3%	43,7%	55,9%	35,8%
Taux de chômage, 25-54 ans, 2006	15,6%	7,1%	25,8%	9,4%
Revenu moyen d'emploi, 25-54 ans, 2005	20 228\$	27 005\$	26 129\$	39 740\$

Nota: Comprend les personnes à identité autochtone résidant hors réserve ou dans une réserve. Identité autochtone signifie les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

-Revenu moyen d'emploi est en dollars constants de 2005 et comprend les traitements et salaires, revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et/ou revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

- Les femmes autochtones sont moins susceptibles que les femmes non autochtones d'être sur le marché de travail pendant leurs années les plus productives au Nouveau-Brunswick. En 2006, sept sur 10 femmes autochtones âgées de 25 à 54 ans avaient un emploi ou en cherchaient un, comparativement à huit sur 10 femmes non autochtones.
- Le dernier recensement national témoigne de d'autres différences importantes dans la situation de l'emploi des personnes autochtones et non autochtones au Nouveau-Brunswick. Les femmes autochtones travaillent plus souvent pendant une partie de l'année ou à temps partiel ; elles courent un plus grand risque de chômage ; et elles ont un revenu moyen d'emploi bien inférieur aux autres femmes et hommes. En 2005, le revenu moyen d'emploi des femmes autochtones s'élevait à seulement 75% des gains des femmes non autochtones, 77% de ceux des hommes autochtones, et seulement 51% des gains des hommes non autochtones.

Situation de l'emploi des femmes autochtones et non autochtones, 25-54 ans, Canada

Taux de participation, 2006:

Femmes autochtones 71%
Femmes non autochtones 81,2%

Taux de chômage, 2006:

Femmes autochtones 12,1%
Femmes non autochtones 5,4%

Revenu moyen d'emploi, 2005:

Femmes autochtones 25 503\$
Femmes non autochtones 33 314\$

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.



4. Employés permanents et temporaires, 15 ans et plus, N.-B., 1997 – 2009

Catégorie d'emploi	1997	2002	2007	2008	2009
Nombre total de femmes ayant un emploi	124 500	149 400	161 100	163 900	162 400
Nombre total d'hommes ayant un emploi	139 300	151,400	159 600	160 200	161 100
– Emploi permanent – Femmes	103 200	123 600	136 500	138 200	137 800
– Emploi permanent – Hommes	112 600	124 100	131 300	129 100	130 800
– Emploi temporaire – Femmes	21 400	25 800	24 600	25 700	24 600
• saisonnier	6 400	5 400	5 400	25 700	5 600
• à terme / contrat	7 000	10 500	9 600	8 900	10 200
• occasionnel	7 400	9 600	9 500	9 700	8 800
– Emploi temporaire – Hommes	26 700	27 300	28 300	31 100	30 300
• saisonnier	13 800	12 500	13 600	14 000	13 400
• à terme / contrat	7 900	9 200	8 800	10 600	11 600
• occasionnel	4 700	5 600	5 900	6 400	5 400

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

• Les femmes au Nouveau-Brunswick sont un peu moins susceptibles que les hommes de travailler dans des emplois ayant une date prédéterminée de cessation. En 2009, 15% des femmes salariées de 15 ans et plus, et 19% des hommes salariés, avaient un travail temporaire, une baisse comparativement à 17% des femmes salariées en 1997. Au niveau canadien, la proportion des hommes et des femmes qui ont un emploi temporaire est plus faible mais on note une majorité de femmes dans cette catégorie. Parmi les personnes

ayant un emploi temporaire, au Nouveau-Brunswick et au Canada, la majorité de celles ayant un emploi occasionnel sont des femmes et la majorité de celles ayant un emploi saisonnier sont des hommes.

• Un nombre croissant d'hommes et de femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, détiennent plus d'un emploi. Entre 1987 et 2009, le nombre de femmes ayant plus d'un emploi a triplé au Nouveau-Brunswick et elles sont passées de 3% à 6% de toutes les femmes salariées. L'augmentation chez les hommes est moins importante.

Employés temporaires, 15 ans & plus, Canada

1997:

11,7% des femmes salariées, 11% des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

48,8% ont un emploi à terme ou à contrat (hommes: 42,9%)

31,4% ont un emploi occasionnel (hommes: 21%)

16,9% ont un emploi saisonnier (hommes: 33,2%)

2009:

12,9% des femmes salariées, 12,1% des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

53,9% ont un emploi à terme ou à contrat (hommes: 48,8%)

29,3% ont un emploi occasionnel (hommes: 19,6%)

16,2% ont un emploi saisonnier (hommes: 31%)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Employés détenant plus d'un emploi, 15 ans & plus, N.-B.

1987:

3 100 ou 2,8% des femmes salariées

(Canada: 4,4% des femmes salariées)

4 800 ou 3,5% des hommes salariés

(Canada: 5% des hommes salariés)

2009:

9 500 ou 5,8% des femmes salariées

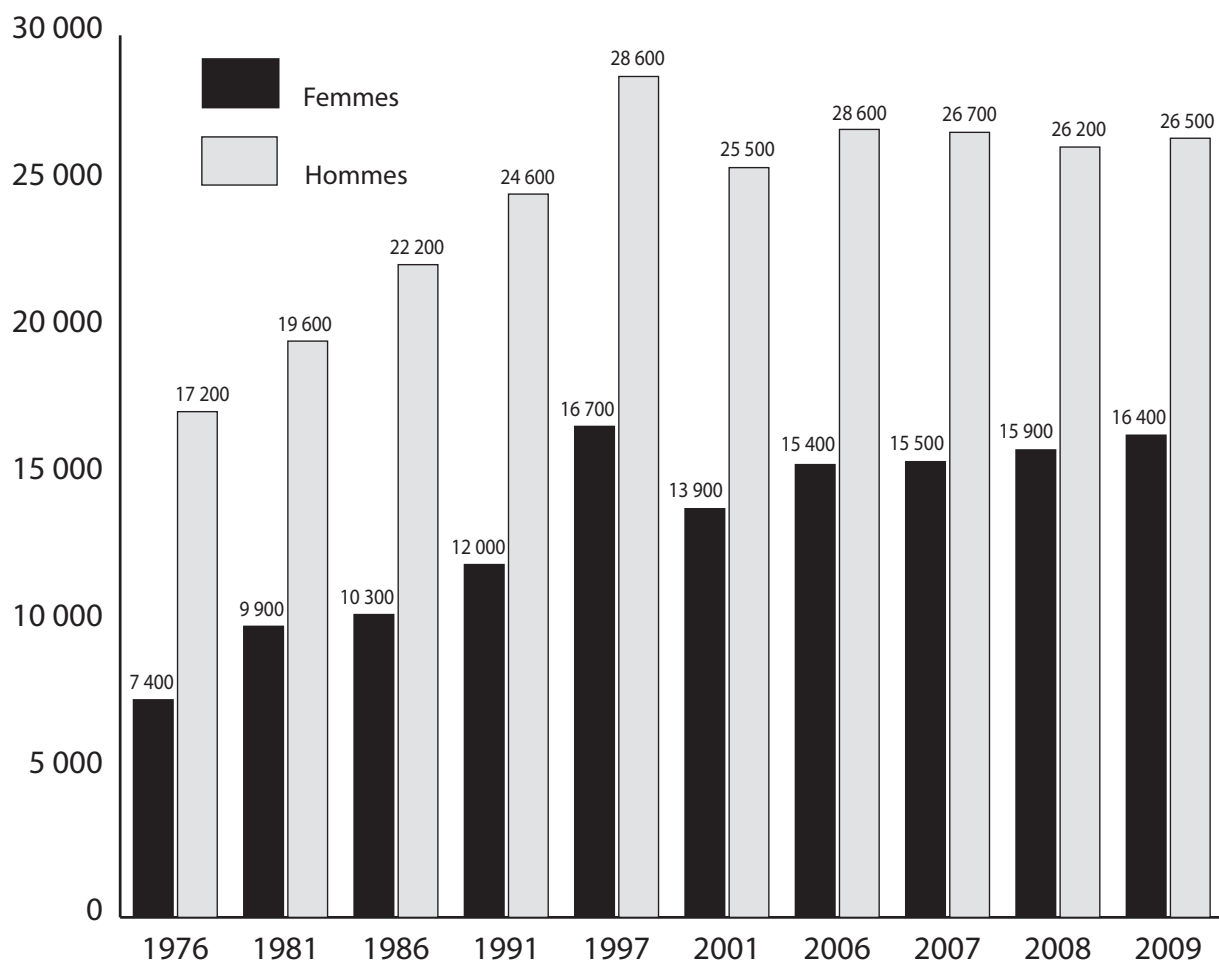
(Canada: 7% des femmes salariées)

6 000 ou 3,7% des hommes salariés

(Canada: 5,5% des hommes salariés)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

5. Travailleuses et travailleurs indépendants au N.-B., 15 ans et plus, 1976 – 2009

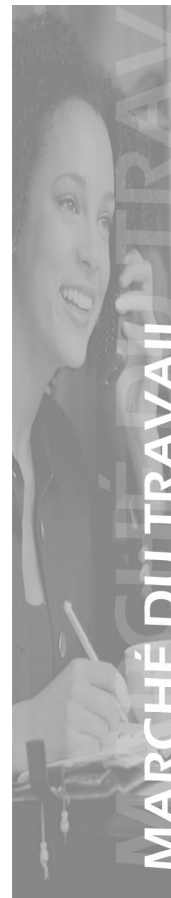


Nota: « Travailleur indépendant » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

- Le nombre de travailleuses indépendantes a plus que doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 2009, mais la proportion de femmes sur le marché du travail qui sont travailleuses indépendantes est demeurée la même qu'en 1976, soit 9%. Au niveau canadien au cours de cette même période, le nombre de travailleuses indépendantes a triplé et la proportion des femmes sur le marché du travail qui étaient travailleuses indépendantes a augmenté. Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, les hommes sont plus susceptibles de travailler à leur propre compte : ils sont 14% (N.-B.) et 20% (Canada) des travailleurs rémunérés en 2009.

- Les travailleuses et les travailleurs indépendants n'ont pas les mêmes conditions de travail. En 2009, presque 3 sur 4 des femmes à leur propre compte au Nouveau-Brunswick travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à la moitié des travailleurs indépendants. Le revenu moyen des travailleurs indépendants est plus élevé que celui des travailleuses indépendantes.



Travailleuses et travailleurs indépendants au N.-B., 15 ans et plus, 1976 – 2009

% des travailleurs indépendants, 15 ans & plus, qui travaillent seuls, N.-B.

1979 F autour de 80%
H 47%

1997 F 71%
H 48%

2009 F 71%
H 53%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Les travailleurs indépendants en % des personnes occupant un emploi, Canada

1976 F: 8,6%
H: 14,2%

1997 F: 13,4%
H: 20,4%

2001 F: 11,2%
H: 18,7%

2009 F: 11,9%
H: 19,9%

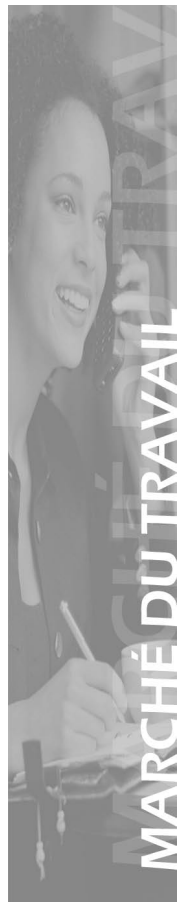
Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Revenu moyen des travailleurs indépendants, 15 ans & plus, N.-B. & Canada, 2005

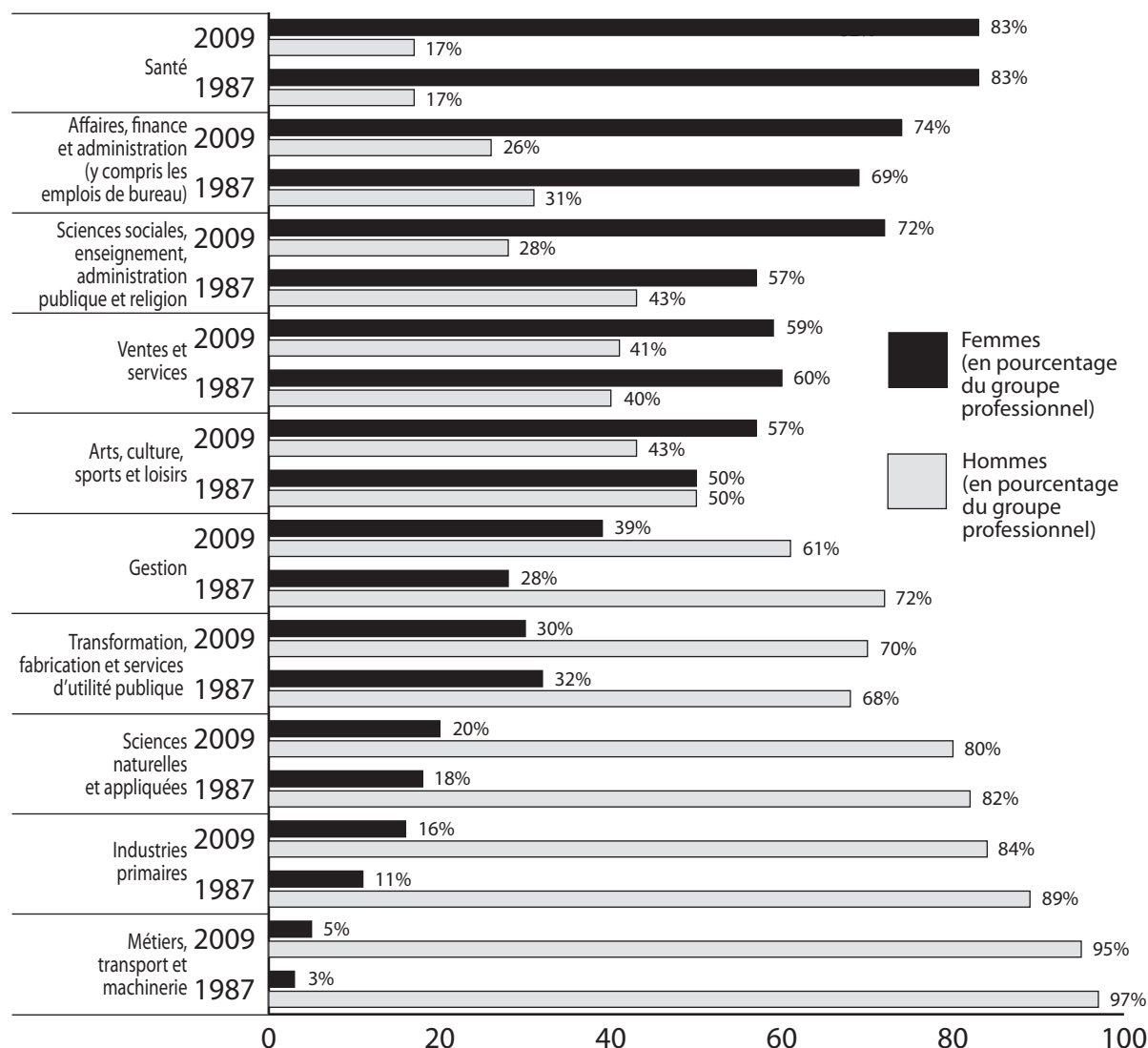
Femmes, N.-B.:
9 589\$ ou 59% du revenu moyen des hommes (16 128\$)

Femmes, Canada:
12 784\$ ou 60% du revenu moyen des hommes
(21 258\$)

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.



6. Répartition des personnes occupant un emploi, selon les groupes de profession, N.-B, 1987 et 2009



Nota: Personnes occupant un emploi à temps partiel et à temps plein, y compris les travailleurs indépendants.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

- La majorité des femmes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick demeurent concentrées dans un nombre limité de catégories de professions, celles dites « de femmes », qui sont souvent, comme par le passé, sous valorisées et sous payées. En 2009, tout comme en 1987, les femmes travaillaient surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie. On note les tendances semblables au niveau canadien en ce qui a trait à la branche d'activité et à la profession.

- Les femmes ont augmenté leur représentation dans les postes de gestion, mais il y a encore très peu de femmes parmi les cadres supérieurs.

Les femmes en % des employés, 15 ans et plus, dans certaines branches d'activité, Canada, 2009

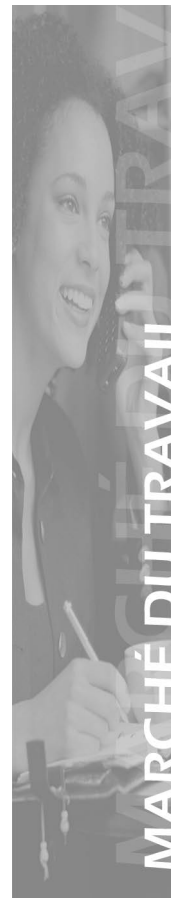
Secteur de biens (22%):

Agriculture 29%
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz 19%
Construction 11%
Fabrication 28%

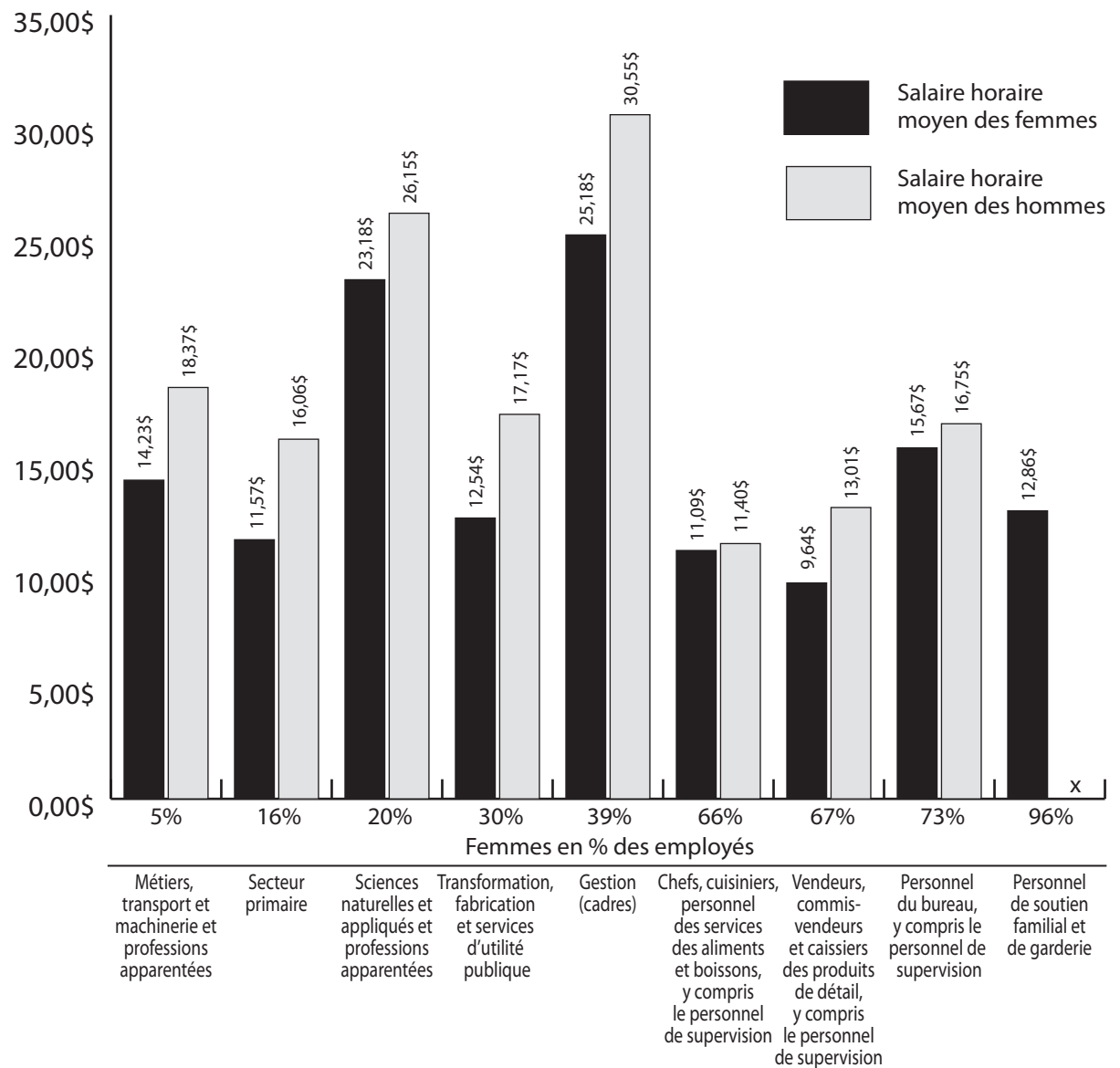
Secteur des services (55%):

Services d'enseignement 67%
Soins de santé et assistance sociale 83%
Hébergement et services de restauration 59%
Administrations publiques 50%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, Tableau sommaire.



7. Salaire horaire moyen des femmes dans certaines professions, 15 ans et plus, N.-B., 2009



Nota : Employés à temps partiel et à temps plein.

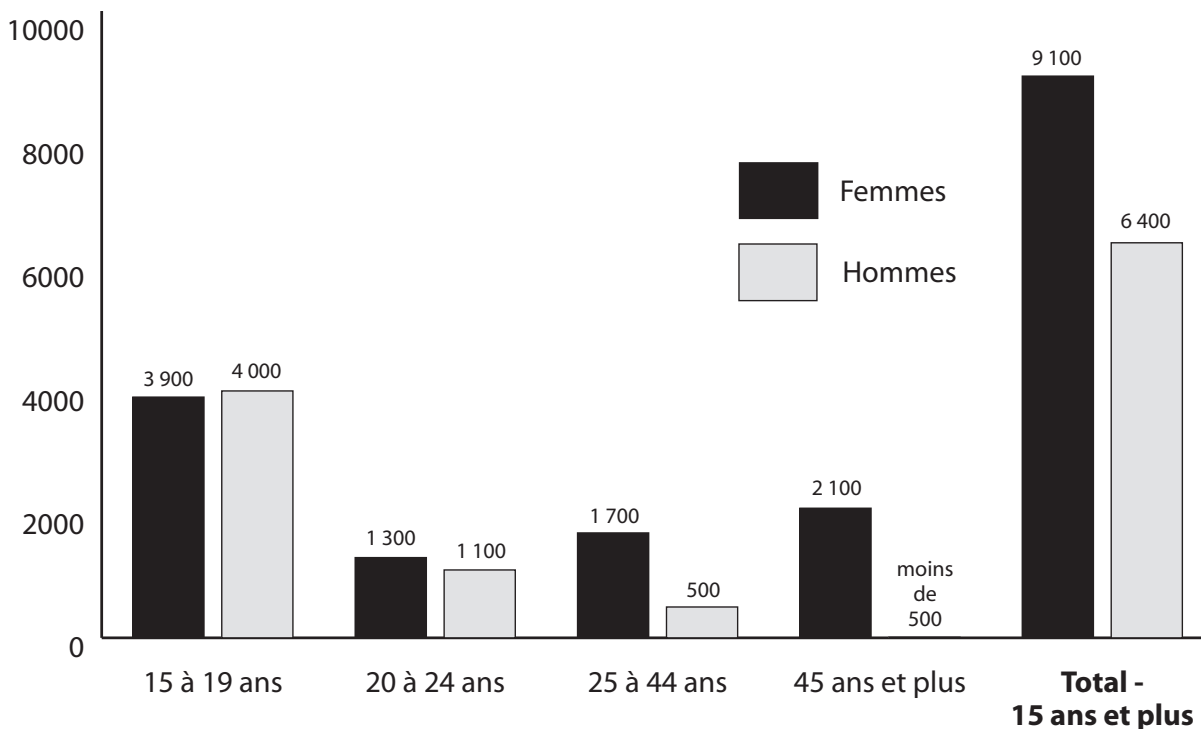
x Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

- Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés. Par ailleurs, les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2009, les femmes employées dans la vente au détail – elles représentent les deux-tiers de l'effectif de ce domaine – ne gagnaient en moyenne que 9,64\$ l'heure, 26% de moins que leurs collègues masculins.

- Les femmes qui travaillent dans les secteurs historiquement dominés par les hommes, tel celui des sciences naturelles et appliquées ou la gestion, gagnent moins en moyenne que leurs collègues masculins.

8. Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2008



Nota: Employés à temps partiel et à temps plein.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées et le Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada.

- Les femmes forment la majorité des personnes qui travaillent au salaire minimum au Nouveau-Brunswick. En 2008, six sur 10 travailleurs au salaire minimum étaient des femmes, au Nouveau-Brunswick et au Canada. Au Nouveau-Brunswick en 2008, les travailleuses au salaire minimum représentent 6% de toutes les femmes salariées; chez les hommes, ils sont 4%, des niveaux similaires aux taux canadiens.

- Chez les hommes, la majorité des travailleurs au salaire minimum sont des adolescents alors que la majorité des travailleuses au salaire minimum sont des femmes de 20 ans ou plus. Les femmes de 45 ans ou plus sont un groupe important et croissant de ce groupe de la main-d'œuvre : presque une femme sur quatre travaillant au salaire minimum au Nouveau-Brunswick étaient âgées de 45 ans ou plus en 2008, comparativement à seulement une femme sur six en 1998.

- Une proportion importante des travailleurs et des travailleuses au salaire minimum avaient un emploi à plein temps. En 2008, 43% des travailleuses au salaire minimum au Nouveau-Brunswick, et 45% de leurs collègues masculins, avaient un emploi à plein temps.

Main-d'oeuvre au salaire minimum, N.-B., 1998 & 2008

1998:

9 300 femmes ou 61% de la main-d'oeuvre au salaire minimum; 7% des femmes salariées.

6 000 hommes ou 39% de la main-d'oeuvre au salaire minimum; 5% des hommes salariés.

2008:

9 100 femmes ou 59% de la main-d'oeuvre au salaire minimum; 6% des femmes salariées.

6 400 hommes ou 41% de la main-d'oeuvre au salaire minimum; 4% des hommes salariés.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.



Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2008

Main-d'oeuvre au salaire minimum, Canada, 2008

451 500 femmes (60% femmes)
299 900 hommes (40% hommes)

Parmi les femmes au salaire minimum :

43% ont entre 15 et 19 ans
17% ont entre 20 et 24 ans
20% ont entre 25 et 44 ans
20% ont 45 ans & plus

Parmi les hommes au salaire minimum :

50% ont entre 15 et 19 ans
18% ont entre 20 et 24 ans
17% ont entre 25 et 44 ans
15% ont 45 ans & plus

Travaillant à plein temps:

39% des femmes au salaire minimum
44% des hommes au salaire minimum

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, L'emploi et le revenu en perspective.

% de la main-d'oeuvre au salaire minimum qui travaille à plein temps, N.-B.

2000 F: 46% **H:** 51%

2003 F: 41% **H:** 46%

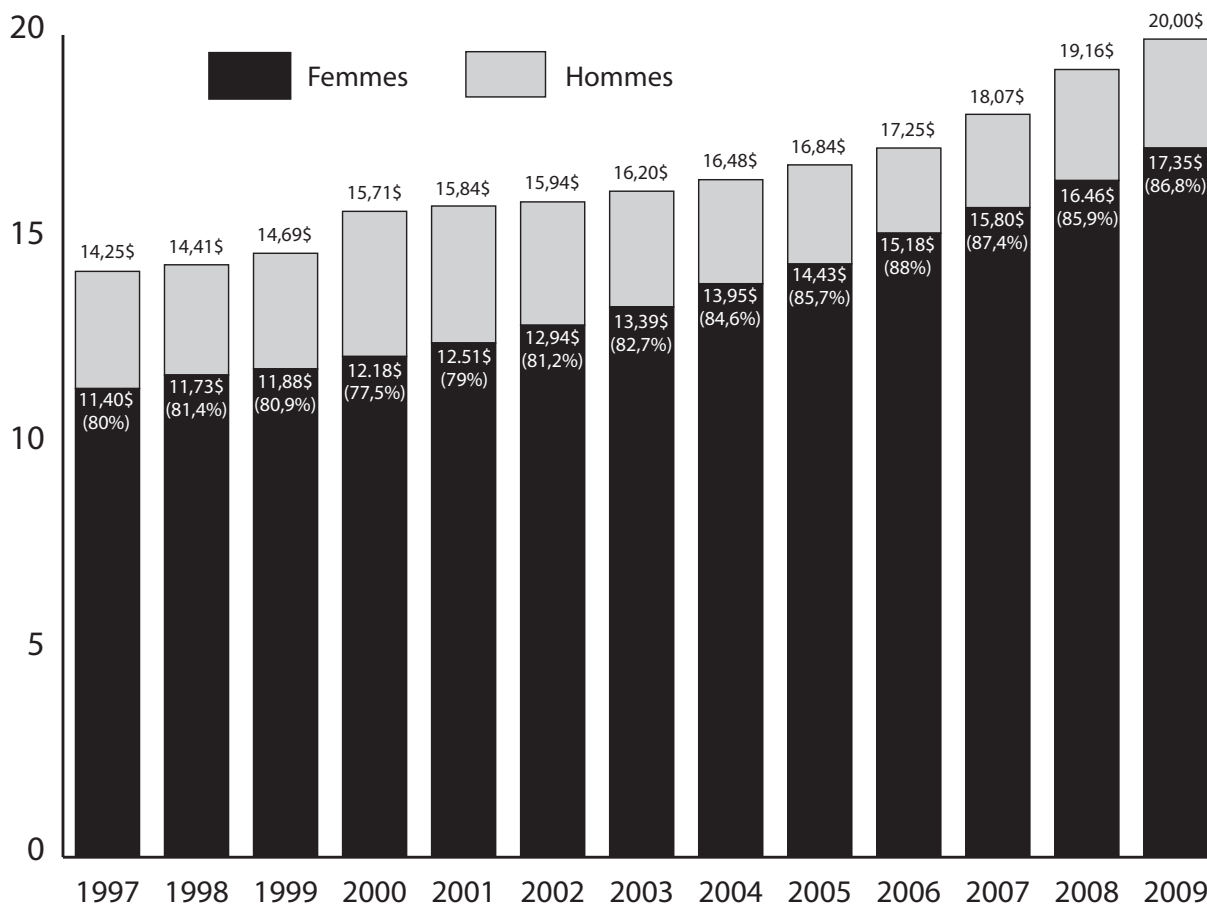
2006 F: 47% **H:** 35%

2008 F: 43% **H:** 45%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées; Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada.



9. Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, 15 ans et plus, N.-B., 1997- 2009



Nota: Emplois à temps plein et à temps partiel.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

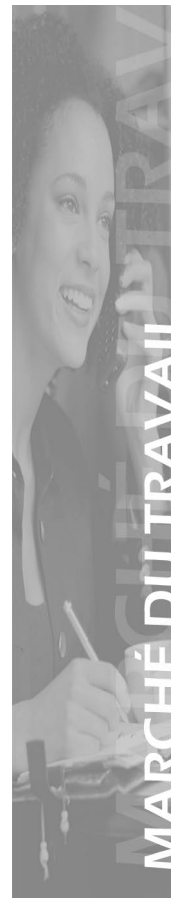
- Les femmes sont aussi instruites que les hommes et participent au marché du travail la plus grande part de leur vie, mais leur salaire moyen demeure plus faible que celui des hommes, au Nouveau-Brunswick et au Canada. En 2009, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 86,8% de ce que gagnaient les hommes, un écart de 13,2%, lorsque sont comparés les salaires horaires moyens des personnes travaillant à plein temps et à temps partiel. Ceci est une amélioration par rapport à 2008, mais une détérioration par rapport aux deux années précédentes. L'écart salarial moyen au Canada en 2009 était légèrement pire, 15,2%.

- L'écart salarial entre les femmes et les hommes syndiqués est bien plus faible que l'écart chez les personnes non syndiquées. En 2009, les femmes syndiquées au N.-B. gagnaient 96 cents pour chaque dollar que gagnaient les hommes syndiqués; les femmes non syndiquées gagnaient 80% du salaire des hommes non syndiqués. Au Nouveau-Brunswick, moins d'une personne sur trois ayant un emploi est syndiquée. Les niveaux provinciaux des écarts salariaux

et de syndicalisation sont semblables à ceux au niveau canadien.

- Le salaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes, mais dans les deux cas, le niveau de salaire est faible. En 2009, les femmes âgées de 15 à 24 ans au Nouveau-Brunswick gagnaient 8% de moins que leurs collègues masculins, un écart qui s'est agrandi depuis 1997, alors qu'elles gagnaient 6% de moins.

- Au cours des dernières années, la proportion de femmes salariées au Nouveau-Brunswick ayant un régime de pension agréé avec leur employeur ou leur syndicat a rejoint la proportion d'hommes. En 2007, 37% des femmes salariées et 36% des hommes salariés avaient un tel régime. Parmi les personnes à l'emploi du secteur public, les taux sont plus élevés. La baisse importante chez les hommes du taux de protection en matière de régimes de pension depuis les années 80 est la raison principale derrière la disparition de l'écart entre les sexes, au Nouveau-Brunswick et au Canada.



Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, 15 ans et plus, N.-B., 1997- 2009

Gains moyens des personnes syndiquées et non syndiquées et l'écart salarial, N.-B.

1997

Syndiqués F: 15,99\$ **H:** 17,88\$ = écart de 11%
(Canada: écart de 11%)

Non syndiqués F: 9,59\$ **H:** 12,59\$ = écart de 24%
(Canada: écart de 22%)

2009

Syndiqués F: 22,98\$ **H:** 23,82\$ = écart de 4%
(Canada: écart de 6%)

Non syndiqués F: 14,84\$ **H:** 18,60\$ = écart de 20%
(Canada: écart de 21%)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Salaire horaire moyen des femmes et des hommes, 15 ans & plus, Canada

1997 81,6% (13,94\$ / 17,09\$)

2000 80,6% (14,81\$ / 18,38\$)

2004 83,2% (16,78\$ / 20,16\$)

2007 84% (18,62\$ / 22,17\$)

2008 83,8% (19,43\$ / 23,18\$)

2009 84,8% (20,25\$ / 23,87\$)

Source: Statistique Canada, CANSIM.

Mesurer l'écart salarial entre les sexes

Deux mesures servent au Canada pour évaluer l'inégalité salariale:

Une mesure compare les gains annuels des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année, une donnée que Statistique Canada publie depuis 1967.

L'autre mesure compare les taux horaires moyens de toutes les personnes, qu'ils aient un emploi à temps plein ou à temps partiel, une donnée que Statistique Canada compile depuis 1997.

Les taux horaires moyens constituent une mesure supérieure, permettant ...

- d'inclure les travailleurs à temps partiel ainsi que ceux à temps plein.

- d'éviter le problème des différences entre les sexes dans le nombre d'heures travaillées par semaine.

- de déterminer les différences dans les salaires que les femmes et les hommes touchent pour des emplois semblables, tenant compte de l'effet de caractéristiques comme la branche d'activité, la profession ou le statut syndical.

Source: Marie Drolet, (2001), L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada.

Salaire horaire moyen et l'écart salarial entre les sexes, 15 à 24 ans, N.B.

1997 F: 7,25\$ **H:** 7,72\$ = écart de 6,1%
(Canada: écart de 8,8%)

2000 F: 8,09\$ **H:** 8,37\$ = écart de 3,3%
(Canada: écart de 10,7%)

2007 F: 9,54\$ **H:** 10,04\$ = écart de 5%
(Canada: écart de 10,6%)

2009 F: 10,65\$ **H:** 11,53\$ = écart de 7,6%
(Canada: écart de 10%)

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, CANSIM.

Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, 15 ans et plus, N.-B., 1997- 2009

% des employés ayant un régime de pension agréé relié à l'emploi, N.-B.

1977 F: 36% H: 48%
(Canada: F: 36% H: 52%)

1987 F: 37% M: 50%
(Canada: F: 35% H: 49%)

1997 F: 34% M: 41%
(Canada: F: 40% H: 43%)

2007 F: 37% M: 36%
(Canada: F: 39% H: 38%)

Taux de protection des secteurs privé et public, 2007:

72% des femmes 78% des hommes dans le secteur public au N.-B., (1977: 74% et 77%), versus 21% des femmes et 25% des hommes dans le secteur privé (1977: 15% et 34%).

Source: Statistique Canada, Régimes de pensions au Canada & Enquête sur la population active.

% des personnes ayant un emploi qui sont membres d'un syndicat ou couverts par une convention collective, N.-B.

1997 F: 28% H: 31%
(Canada: F: 32% H: 35%)

2002 F: 28% H: 28%
(Canada: F: 32% H: 32%)

2009 F: 31% H: 27%
(Canada: F: 33% H: 30%)

Source: Statistique Canada Enquête sur la population active, CANSIM.



10. Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1977 – 2007

	Ratio des gains femmes à hommes	Gains annuels moyens des femmes	Gains annuels moyens des hommes
1977	63,3%	30 000\$	47 500\$
1980	64,4%	29 100\$	45 200\$
1984	64,4%	30 900\$	47 900\$
1988	69,3%	31 700\$	45 700\$
1992	68,8%	31 600\$	45 900\$
1996	70,6%	31 500\$	44 500\$
2000	70,9%	32 100\$	45 300\$
2004	72,4%	33 000\$	45 600\$
2005	73,2%	33 400\$	45 500\$
2006	75,2%	35 300\$	46 900\$
2007	72,3%	35 400\$	49 000\$

Nota: Gains annuels moyens d'un travail à plein temps toute l'année en dollars constants de 2007.

Source: Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1976-2007.

- On note un écart encore plus grand lorsque sont comparés les gains annuels moyens des hommes et des femmes qui travaillent à plein temps toute l'année. Depuis 30 ans, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnent en moyenne moins de 75 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes ; au Canada, les femmes gagnent seulement 73 cents pour chaque dollar ou moins. Un nombre de pays de l'OCDE affichent une meilleure situation que le Canada dans ce domaine.

- Les gains moyens des femmes travaillant à temps plein toute l'année ont marqué une légère hausse depuis les années 80 mais ceux des hommes ont peu changé ou ont diminué au Nouveau-Brunswick.

- Les données du Recensement et des sondages spécialisés révèlent d'autres aspects de l'inégalité qui perdure entre les femmes et les hommes. Le revenu moyen d'emploi des femmes ayant des incapacités est inférieur à celui des autres femmes et des hommes, comme c'est également le cas pour les femmes immigrantes en relation avec la population née au Canada.

Ratio des gains femmes à hommes pour les personnes travaillant à temps plein, toute l'année, 15 ans & plus, Canada

1977 62,2% (32 500\$ / 52 300\$)

1988 65,3% (34 300\$ / 52 600\$)

1995 73% (37 400\$ / 51 300\$)

2000 70,6% (39 300\$ / 55 600\$)

2006 71,9% (42 200\$ / 58 700\$)

2007 71,4% (43 000\$ / 60 300\$)

Source: Statistique Canada, Tendances du revenu au Canada, 1976-2007.

Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1977 – 2007



Gains médians, immigrants et personnes nées au Canada, 25 à 54 ans, N.-B., 2005

Détenant un degré universitaire:

Femmes nées au Canada 43 726\$ (Canada: 44 545\$)

Femmes immigrantes 33 339\$ (Canada: 30 633\$)

Nouvelles immigrantes Non disponible, le nombre de personnes étant inférieur à 250 (Canada: 18 969\$)

Hommes nés au Canada 56 621\$ (Canada: 62 566\$)

Hommes immigrants 53 222\$ (Canada: 42 998\$)

Nouveaux immigrants 36 838\$ (Canada: 30 332\$)

Ne détenant pas de degré universitaire:

Femmes nées au Canada 19 216\$ (Canada: 25 590\$)

Femmes immigrantes 19 517\$ (Canada: 22 382\$)

Nouvelles immigrantes 14 558\$ (Canada: 14 233\$)

Hommes nés au Canada 30 990\$ (Canada: 40 235\$)

Hommes immigrants 31 392\$ (Canada: 33 814\$)

Nouveaux immigrants 20 840\$ (Canada: 24 470\$)

Note: Un nouvel immigrant est quelqu'un qui a immigré entre 2000 et 2004.

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

Écart dans les gains médians des femmes et hommes travaillant à temps plein, certains pays de l'OCDE, 2007 ou les données les plus récentes

Japon 32%

Allemagne 23%

Canada 21%

Suisse 19%

Moyenne OCDE 17,6%

Australie 15%

France 12%

Danemark 9%

Source: OCDE/ Conference Board of Canada.

Revenu moyen d'emploi des personnes ayant des incapacités, 15 à 64 ans, N.-B., 2005

Femmes ayant des incapacités 20 465\$

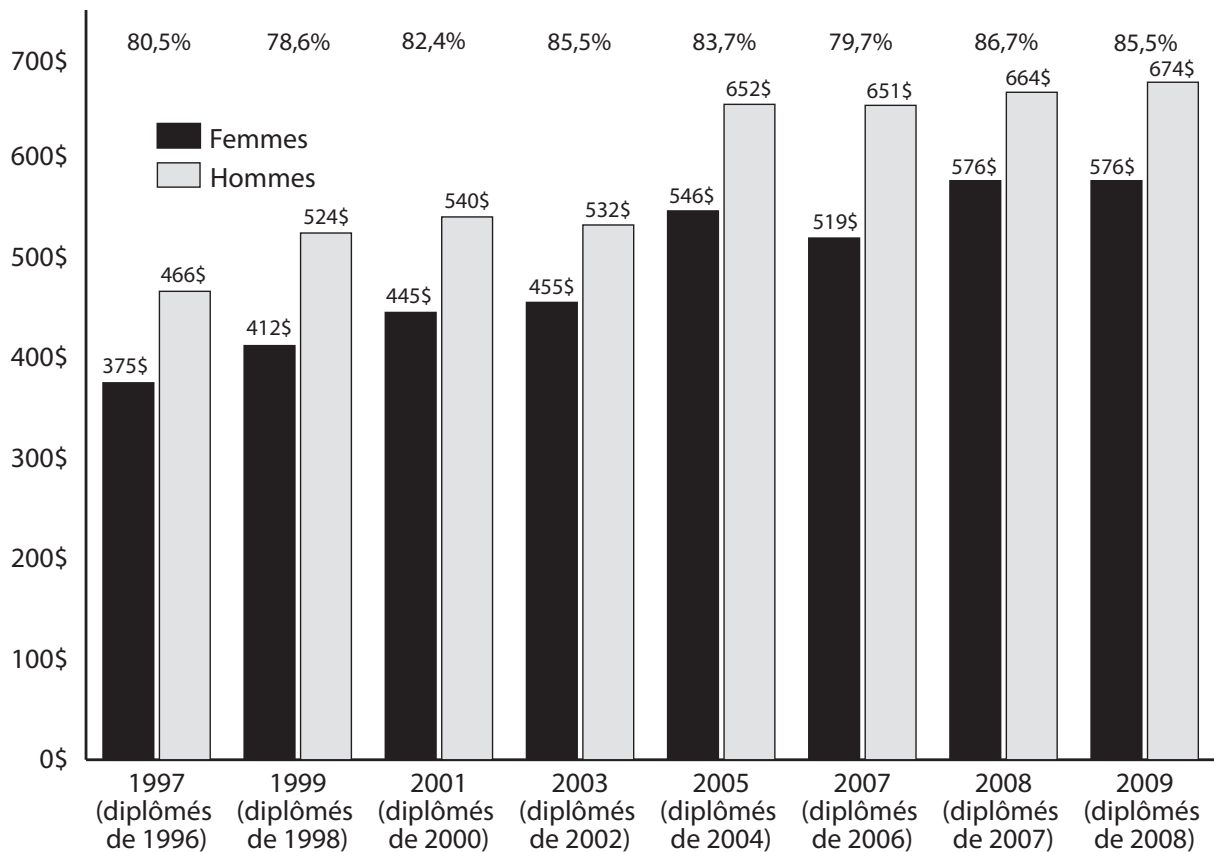
Femmes sans incapacités 24 008\$

Hommes ayant des incapacités 28 685\$

Hommes sans incapacités 35 807\$

Source: Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006.

11. Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein et écart salarial entre les sexes chez les diplômés du Collège communautaire du N.-B., 1997 – 2009



Source: Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, Sondage sur le placement des diplômés du Collège communautaire du N.-B.

• On constate un écart salarial même entre les femmes et les hommes ayant récemment obtenu leur diplôme du Collège communautaire. En 2009, les femmes obtenu un diplôme du Collège communautaire l'année précédente et qui travaillaient à plein temps, gagnaient en moyenne 14,5% de moins que leurs homologues masculins. L'écart s'est amélioré depuis la fin des années 90, mais, depuis quelques temps, l'écart semble ne plus évoluer.

• Les femmes ont obtenu leur diplôme surtout dans les domaines des soins, des services et du secrétariat, qui sont des secteurs où les salaires sont bas. Leurs collègues masculins travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires. Même lorsque les hommes et les femmes travaillaient dans des postes similaires, on rapporte un écart salarial qui le plus souvent favorisait les hommes.

Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein les diplômés récents du Collège communautaire dans des emplois similaires, 2009

Agents de vente F 421\$ H 494\$

Commis aux services à la clientèle F 524\$ H 544\$

Commis de bureau généraux F 544\$ H 605\$

Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires F 568\$ H 606\$

Technologistes de laboratoire médical F 885\$ H 863\$

Thérapeutes respiratoires F 1,009\$ H 1 200\$

Représentants au service à la clientèle - services financiers F 513\$ H 686\$

Designers graphiques et illustrateurs F 573\$ H 655\$

Agents de services correctionnels F 713\$ H 734\$

Source: Ministère de l'Éducation Postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, Sondage sur le placement des diplômés de 2008 du Collège communautaire du N.-B., 2009.



12. Gains annuels moyens et écart salarial, personnes âgées de 25 à 34 ans titulaire d'un baccalauréat et travaillant à temps plein, N.-B. et Canada, 2000 et 2005

		Revenu moyen d'emploi – Femmes	Revenu moyen d'emploi – Hommes	Ratio des gains femmes à hommes
Nouveau-Brunswick	2000	38 884\$	48 903\$	80%
	2005	42 817\$	49 833\$	86%
Canada	2000	44 804\$	58 289\$	77%
	2005	45 179\$	57 205\$	79%

Nota: En dollars constants de 2005.

Source: Statistique Canada, Recensement de 2006.

- L'écart salarial persiste entre les femmes et les hommes diplômés récents des universités, mais il semble s'amenuiser au fil des ans. Le dernier recensement national démontre qu'en 2005, les néo-brunswickoises âgées de 25 à 34 ans, titulaires d'un baccalauréat et travaillant à temps plein toute l'année, touchaient en moyenne 86 cents pour chaque dollar gagné par leurs collègues masculins. Il s'agit d'une meilleure situation que celle au niveau national et représente une amélioration par rapport au ratio de 80% en 2000.

- Des sondages réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes indiquent que l'écart salarial se rétrécit depuis peu pour les diplômés des universités des provinces maritimes. Selon le sondage le plus récent, les femmes ayant reçu un diplôme en 2003 d'une université au Nouveau-Brunswick et travaillant à temps plein en 2005 gagnaient en moyenne un peu plus que leurs homologues masculins, un progrès important comparativement aux années précédentes. L'écart entre les femmes et les hommes n'était que de 3% en 2005 lorsque les gains moyens de l'ensemble des diplômées et diplômés des universités en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île du Prince-Édouard étaient comparés.

Moyenne des gains hebdomadaires à temps plein chez les diplômés récents des universités néo-brunswickoises

Diplômés de 2003, en 2005:

F: 741\$ H: 739\$ Ratio F - H: 102%
(N.-B., N.-E. & IPE: F: \$746 H: \$770 or 97%)

Diplômés de 1999, en 2004:

F: 854\$ H: 1 030\$ Ratio F - H: 82%

Diplômés de 1999, en 2001:

F: 652\$ H: 747\$ Ratio F - H: 87%

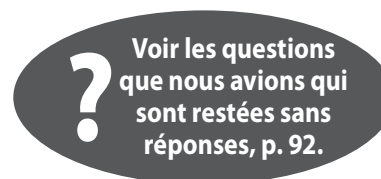
Diplômés de 1996, en 2000:

F: 683\$ H: 855\$ Ratio F - H: 80%

Diplômés de 1995, en 1996:

F: 485\$ H: 600\$ Ratio F - H: 81%

Source: Sondages de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.



1. Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus , N.-B., 1982 – 2010

Élections provinciales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1982	186	19	10,2	58	4	6,9
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
2006	162	33	20,3	55	7	12,7

Élections municipales	Candidats – poste de conseiller			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	959	112	11,7	560	51	9,1
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004	812	188	23,2	526	131	24,9
2008	892	232	26,0	525	150	28,6
Situation en date de janvier 2010	--	--	--	525	145	27,6

Élections municipales	Candidats – poste de maire			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	191	12	6,3	114	3	2,6
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004	177	22	12,4	102	13	12,7
2008	171	30	17,5	104	16	15,4
Situation en date de janvier 2010	--	--	--	103	17	16,5

Source : Bureau du directeur général des élections du N.-B.; Ministère des gouvernements locaux du N.-B.



Représentation des femmes et des hommes parmi les candidats et les élus, N.-B., 1982 – 2010

• Les femmes demeurent sérieusement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale.

• À l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, seulement 13% des députés sont des femmes en janvier 2010, le plus faible taux parmi les provinces et en baisse par rapport au niveau record de 18% atteint en 1999. Les dix circonscriptions fédérales du Nouveau-Brunswick comptent une seule femme députée depuis les élections de 2008. On note une plus forte présence féminine dans les conseils municipaux de la province.

• Au niveau national, la proportion de femmes à la Chambre des communes stagne autour d'un sur cinq depuis une quinzaine d'années. À la fin de 2009, le Canada se classe 47^{ième} parmi 187 pays pour la proportion de femmes élues au Parlement national (chambre unique ou chambre basse). Bon nombre de pays en voie de développement ont dépassé le Canada au cours de la dernière décennie: en 1999, le Canada occupait le 20^{ième} rang.

Classement selon le % de femmes élues au Parlement national, Canada & certains pays, 2009

1. Rwanda 56%
2. Suède 47%
6. Argentine 42%
15. Belgique 35%
31. Tunisie 28%
47. Canada 22%
58. Royaume-Uni 20%
64. France 18%
71. États-Unis 17%
129. Liban 3%

Source : Union interparlementaire (au 30 novembre 2009).

% de femmes dans les gouvernements municipaux et provinciaux, Canada (moyenne canadienne)

Maires 15% (sept. 2009)
Conseillers 24% (sept. 2009)

Députés - Assemblées législatives des provinces/territoires 24% (nov. 2009)

Plus élevé : Manitoba à 32%
Plus faible : Yukon, Nunavut à 11%

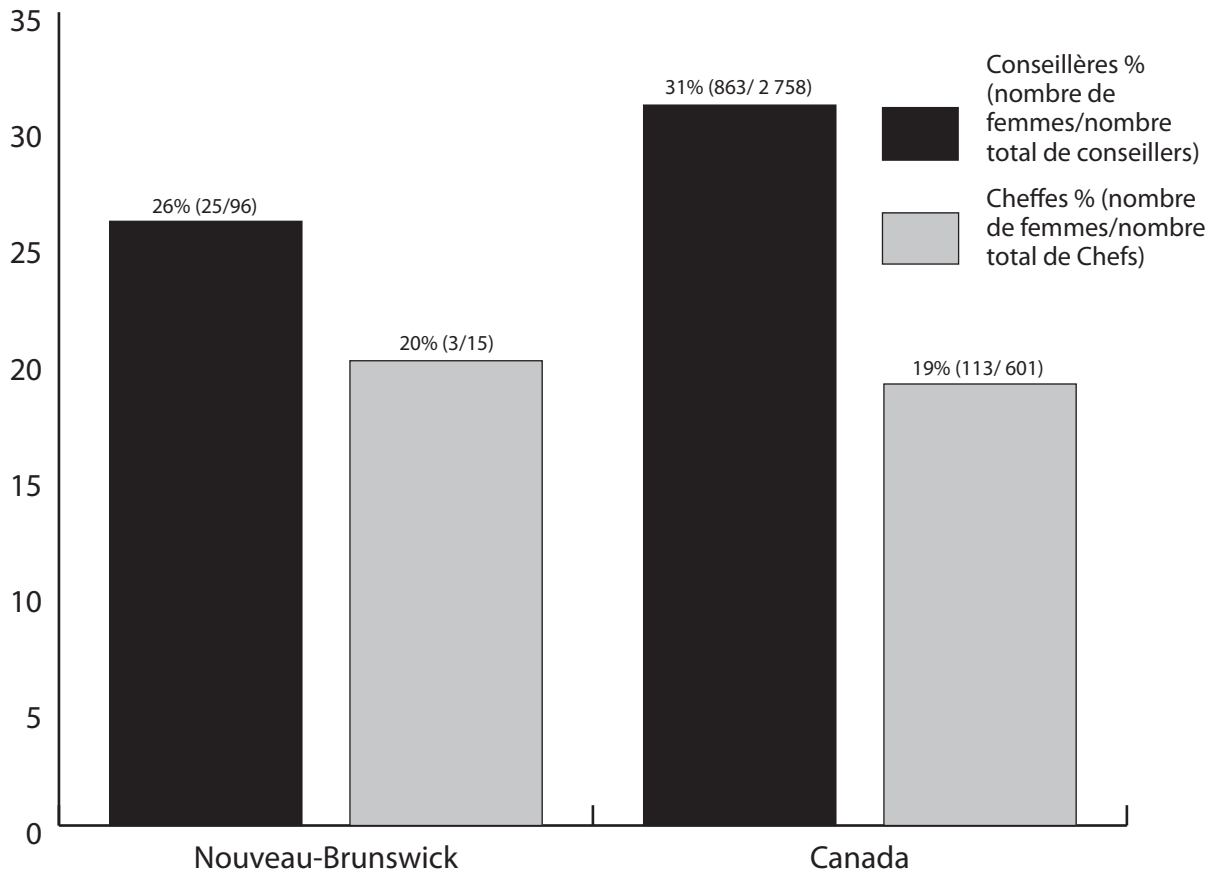
Source : Fédération canadienne des municipalités; Parlement du Canada, Femmes dans les législatures provinciales et territoriales.

Le saviez-vous?

Les Nations Unies et l'Union interparlementaire soutiennent qu'une représentation de 30% est le minimum nécessaire pour permettre aux femmes d'exercer une véritable influence dans un gouvernement.



2. Représentation des femmes parmi les Chefs autochtones et les conseillers, N.-B. et Canada, 2010



Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (au 4 janvier 2010).

- La proportion de femmes autochtones au sein des conseils de bande se compare favorablement avec celle de femmes dans les conseils municipaux, au Nouveau-Brunswick et au Canada. Au début de 2010, dans les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick, 26% des conseillers et 20% des Chefs élus aux conseils de bande sont des femmes. Il s'agit d'une légère baisse depuis 2007, mais une amélioration comparativement à la situation en 1990.

- La moyenne canadienne des femmes élues conseillers est légèrement meilleure qu'au Nouveau-Brunswick, mais la proportion de Cheffes est à peu près la même.

- En janvier 2010, une femme est Cheffe du Conseil des peuples autochtones du N.-B., un organisme qui représente les personnes autochtones inscrites et non inscrites qui vivent hors réserve dans la province.

Les femmes des Premières Nations du N.-B. étaient ...

14% des conseillères (11 / 77), aucune des 15 chefs en 1990.

29% des conseillères (28 / 97) et 27% des chefs (4 / 15) en 2007.

Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

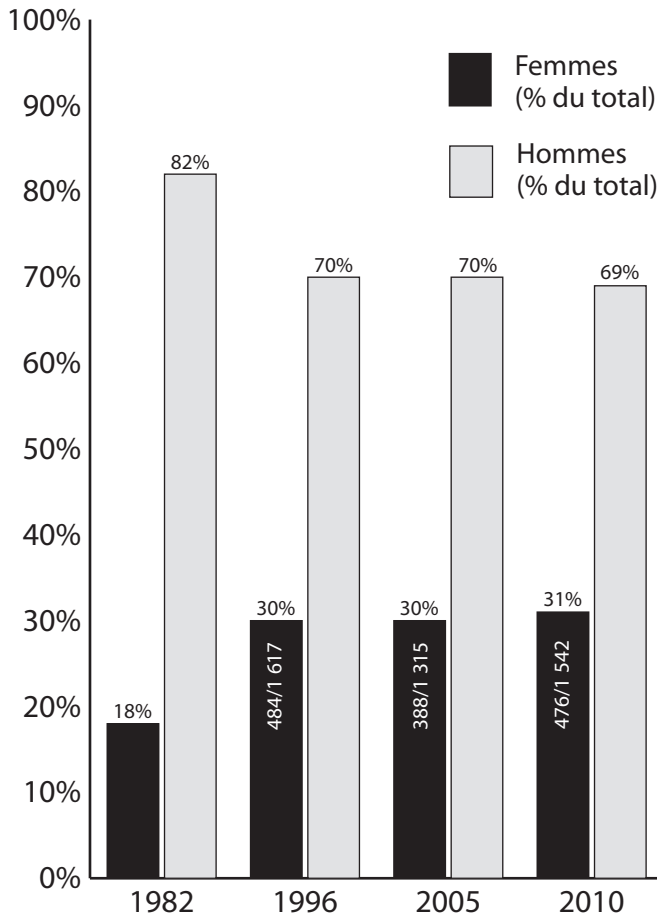
Le saviez-vous?

Avant 1951, la loi fédérale sur les Indiens ne permettait pas aux femmes autochtones de voter ni de se porter candidate lors des élections de conseils de bande.

La première femme conseillère de bande au Nouveau-Brunswick, Irene Bernard, est élue au conseil de Tobique en novembre 1951. Agnes Sanipass de la Première nation Bouctouche devient la première femme Cheffe au N.-B. en 1967.

Source : Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B., Célébrons les progrès.

3. Représentation des femmes et des hommes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1982, 1996, 2005 et 2010



Nota : Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

Source : 1982 : Enquête menée par le Conseil consultatif sur la condition de la femme à partir de listes fournies par le gouvernement provincial ; 1996 : Ministère des Finances du N.-B.; déc. 2005 et janv. 2010: Bureau du Conseil exécutif du N.-B.

Le saviez-vous?

Les organismes, conseils et commissions fonctionnent de manière indépendante des ministères du gouvernement et font un travail important pour la population. Ils conseillent le gouvernement en matière des politiques et aident à réglementer divers domaines dont le développement régional économique et les droits de la personne.

- Les femmes n'ont toujours pas leur juste part des nominations aux organismes, conseils et commissions du gouvernement provincial. Depuis 15 ans, les femmes comptent pour environ 30% de tous les membres nommés, une amélioration comparativement à 18% en 1982.

- Un déséquilibre grave persiste au sein de certains organismes d'intérêt aux femmes, surtout dans les domaines du développement économique, des ressources naturelles et de l'emploi. On note une meilleure représentation des femmes lorsqu'il s'agit de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Les femmes en % des membres nommés à certains conseils et commissions, N.-B., 2010

Conseil de la recherche et de la productivité
8% (1/12; 14% en 1996)

Commission de police du N.-B.
11% (1/9; 50% en 1996)

Comité consultatif de la loi sur le financement de l'activité politique
13% (1/8; 20% en 1996)

Commission de l'énergie et des services publics 20% (2/10)

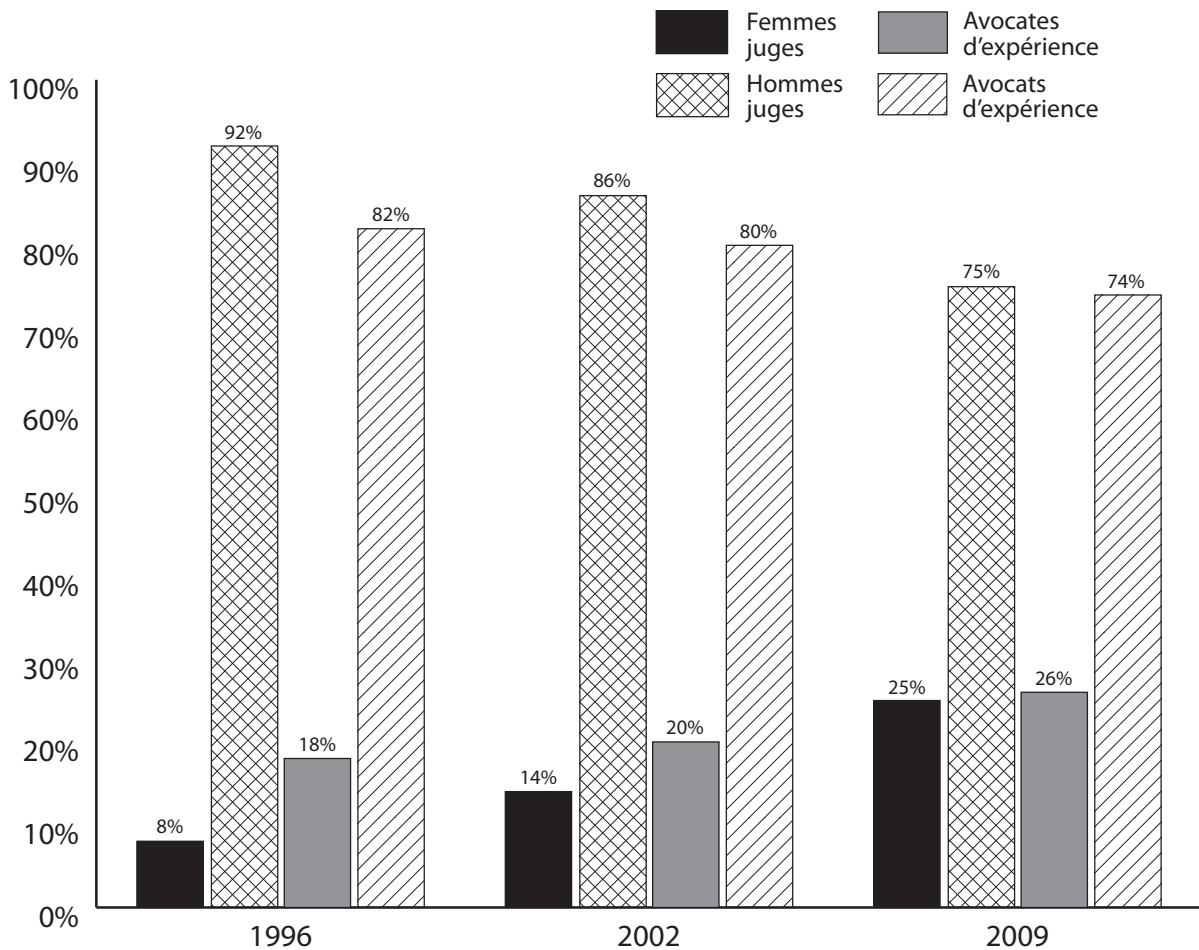
Conseil d'administration de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents de travail
25% (3/12; 22% en 1996)

Régie régionale de la santé « A » 76% (13/17)

Régie régionale de la santé « B »/ Réseau de santé Horizon 47% (8/17)

Source : Bureau du Conseil exécutif du N.-B. (en date du 18 janvier 2010).

4. Représentation des femmes et des hommes parmi les juges nommés par la province et les avocats ayant 10 ans d'expérience, N.-B., 1996, 2002 et 2009



Source: Ministère de la justice du N.-B.; Barreau du N.-B.

• Malgré la progression importante de la représentation féminine parmi les juges au cours des 15 dernières années, les trois-quarts des juges nommés par les gouvernements provincial et fédéral au Nouveau-Brunswick sont toujours les hommes à la fin de 2009.

Les taux canadiens de femmes juges sont légèrement supérieurs.

• Le Nouveau-Brunswick a une importante réserve d'avocat·es qui ont dix ans d'expérience ou plus, l'un des critères exigés pour devenir juge. À la fin de 2009, il y a 214 avocat·es qui rencontrent ce critère, une hausse par rapport à 153 en 2002.

Les femmes en % des juges nommés par le gouvernement fédéral, N.-B. & Canada, 2009

Nouveau-Brunswick 26% (12% en 1996)
 Moyenne canadienne, autres provinces 33%
 Cour suprême du Canada 44%
 Cour d'appel fédérale 27%
 Cour fédérale 24%
 Cour canadienne de l'impôt 20%

Source: Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (au 1^{er} décembre 2009); Ministère de la justice du N.-B. (au 4 janvier 2010).

Les femmes en % des juges nommés par les provinces, Canada, 2009

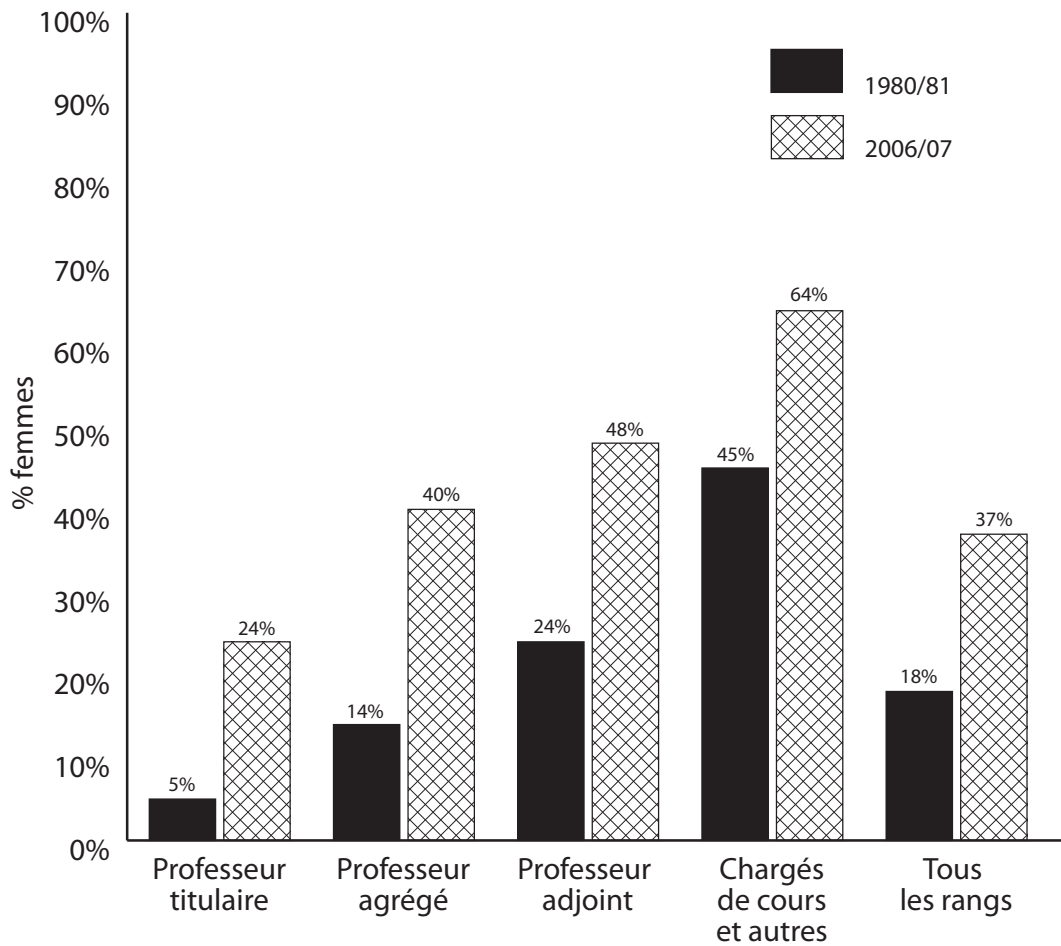
Moyenne canadienne : 27%

Plus faible : Terre-Neuve-et-Labrador, à 14%

Plus élevé : Manitoba, à 43%

Source : Association du barreau canadien (au 23 décembre 2009).

5. Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, N.-B., 1980/81 et 2006/07



Source: Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

- Au cours des 30 dernières années, les femmes ont fait des percées importantes dans l'enseignement universitaire. En 2006/07, elles comptaient pour 37% du personnel enseignant à temps plein dans les universités néo-brunswickoises, en hausse comparativement à 18% en 1980/81. La moyenne canadienne est légèrement inférieure.

- Toutefois, les inégalités persistent au sein du corps professoral universitaire. Les femmes se retrouvent surtout dans les postes moins élevés (chargé de cours, professeur adjoint et professeur agrégé) et elles sont toujours peu présentes dans les disciplines comme la génie, les mathématiques et les sciences physiques.

- La présence des femmes dans les postes de direction du système scolaire public du N.-B. augmente continuellement depuis une dizaine d'années. Elles comptent maintenant pour plus de la moitié des directeurs et directeurs adjoints des écoles.

- Le personnel enseignant dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick se distribue encore largement selon le sexe : les femmes offrent la formation qui mène surtout à des emplois traditionnellement féminins, alors que les hommes donnent des cours préparant aux emplois traditionnellement masculins.

Les femmes en % du corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, Canada, 2006/07

Professeur titulaire	20% (5% en 1980/81)
Professeur agrégé	36% (13% en 1980/81)
Professeur adjoint	43% (23% en 1980/81)
Chargé de cours et autres	53% (35% en 1980/81)
Tous les rangs	33% (15% en 1980/81)

Source: Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, N.-B., 1980/81 et 2006/07

Les femmes en % des postes du système scolaire public, N.-B., 2007/08

Directeur d'école 55% (28% en 1995/96)

Directeur adjoint d'école 59% (38% en 1995/96)

Enseignants 77% (73% en 1999/2000)

Conseillers en orientation 66% (59% en 1999/2000)

Psychologues, psychométriciens et travailleurs sociaux 77% (67% en 1999/2000)

Source: Ministère de l'Éducation du N.-B., Profil de l'éducation, 2008/09, 1996/97, 2000/01.

Les femmes en % des instructeurs dans le Collège communautaire du N.-B., 2009

40% Tous les programmes, campus francophones et anglophones (39% en 2003)

3% Cours de métiers, de la technologie, de génie et du développement des ressources naturelles

87% Cours liés aux soins de santé, aux services sociaux et à l'éducation à l'enfance

Source: Pourcentages calculés à base des données selon le cours fournies par le Ministère de l'enseignement postsecondaire, formation et travail du N.-B.

Les femmes en % du corps professoral universitaire à temps plein, certains domaines d'études, N.-B. & Canada, 2006/07

Génie et sciences appliquées

N.-B. 9% (3% en 1980/81)

Canada 12% (1% en 1983/84)

Mathématiques et sciences physiques

N.-B. 19% (8% en 1980/81)

Canada 16% (5% en 1983/84)

Éducation

N.-B. 44% (26% en 1980/81)

Canada 51% (25% en 1983/84)

Sciences humaines

N.-B. 44% (21% en 1980/81)

Canada 42% (19% en 1983/84)

Source: Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes; Statistique Canada/Association canadienne des professeurs d'université. Statistics Canada/Canadian Association of University Teachers.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

1. Contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2003/04 - 2007/08

Peine / Nombre (% des contrevenants adultes sous surveillance)		Probation	Peine conditionnelle	Incarcération	Total - contrevenants adultes (femmes ou hommes) sous surveillance	Femmes en % des contrevenants adultes sous surveillance
2003/04	F	298 (44%)	103 (15%)	283 (41%)	684 (100%)	12%
	H	1 441 (28%)	512 (10%)	3 135 (62%)	5 088 (100%)	
2004/05	F	307 (45%)	109 (16%)	273 (40%)	689 (100%)	12%
	H	1 485 (30%)	525 (11%)	2 960 (60%)	4 970 (100%)	
2005/06	F	320 (41%)	114 (15%)	340 (44%)	774 (100%)	13%
	H	1 327 (26%)	552 (11%)	3 184 (63%)	5 063 (100%)	
2006/07	F	314 (37%)	110 (13%)	416 (50%)	840 (100%)	14%
	H	1 486 (29%)	503 (10%)	3 220 (62%)	5 209 (100%)	
2007/08	F	317 (38%)	131 (16%)	376 (46%)	824 (100%)	14%
	H	1 389 (26%)	463 (9%)	3 391 (65%)	5 243 (100%)	

Nota: Une personne sous probation purge sa peine dans la communauté. Les peines conditionnelles permettent également aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté, mais un bris des conditions peut avoir comme conséquence l’incarcération du condamné.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

- Le nombre de femmes contrevenantes sous surveillance de 18 ans et plus a augmenté légèrement depuis quelques années, mais elles ne sont toujours que 14% des contrevenants condamnés en 2007/08 au Nouveau-Brunswick.

- Les contrevenantes au Nouveau-Brunswick sont moins susceptibles que les contrevenants d’être incarcérées et elles reçoivent plus souvent une peine conditionnelle ou une période de probation. On note des tendances similaires dans d’autres provinces et territoires. Dans le système fédéral de prisons, les femmes sont 6% des prisonniers, comparativement à 11% dans les prisons provinciales, une situation qui s’explique du fait que bien plus d’hommes sont responsables de crimes graves de violence assortis de peines de plus de 2 ans.

- Les femmes en prison au Nouveau-Brunswick font face à de grands défis, surtout si elles sont incarcérées loin de leurs enfants et leur famille. En 2007/08, presque 90% des 376 femmes incarcérées purgeaient leur peine dans le Centre régional correctionnel de Saint John. Les 317 femmes en probation étaient sous la supervision de bureaux de probation situés dans des communautés à travers la province, de Shippagan à St-Stephen.

- Les contrevenantes sont plus susceptibles que les contrevenants d’avoir commis un crime portant atteinte à la propriété et moins susceptibles d’avoir commis un crime violent. Les crimes les plus fréquents des contrevenantes au Nouveau-Brunswick en 2007/08 étaient la fraude et le vol n’excédant pas 5 000\$. Chez les contrevenants, les voies de fait simples et la profération de menaces étaient en première et troisième place des crimes les plus fréquents. On note des tendances similaires au niveau canadien.

Les femmes en % des contrevenants adultes purgeant une peine provinciale/territoriale ou fédérale, Canada, 2006/07

Prison - provinciale/territoriale: 11%

Prison - fédérale: 6%

Probation (prov/territ.): 18%

Peine conditionnelle (prov/territ.): 18%

Nota: Les moyennes canadiennes n’incluent pas l’Î.-P.-É. ni le Nunavut.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête services correctionnels pour adultes & Juristat.

Contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2003/04 - 2007/08

Délits les plus fréquents, contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, N.-B., 2007/08

Femmes

1. Vol n'excédant pas 5 000\$ (159)
2. Fraude (87)
3. Voie de fait simple – niveau 1 (82)
4. Défaut de se conformer à une ordonnance (54)
5. Bris de probation (38)
6. Entrée par effraction (29)
7. Trafic de cannabis (24)
8. Voie de fait armée avec infraction de lésion corporelle – niveau 2 (21)
9. Conduite avec facultés affaiblies (20)
10. Voies de fait contre un agent de la paix (18)

Hommes

1. Voie de fait simple – niveau 1 (513)
2. Vol n'excédant pas 5 000\$ (379)
3. Profération de menaces (322)
4. Bris de probation (295)
5. Conduite avec facultés affaiblies (265)
6. Entrée par effraction (248)
7. Défaut de se conformer à une ordonnance (224)
8. Voie de fait armée avec infraction de lésion corporelle - niveau 2 (222)
9. Conduite sous le coup d'une interdiction (prov.) (95)
10. Conduite sous le coup d'une interdiction (féd.) (89)

Nota: Ces données sont fondées sur le délit le plus grave dont la personne a été accusée ; un individu peut faire l'objet de plusieurs accusations. Le nombre de contrevenant-e-s est en parenthèse.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

Adultes incarcérés selon la durée de la peine, emplacement des bureaux de probation et des centres de détention, N.-B., 2007/08

Durée de la peine (jours):

- 1 - 90** 317 femmes; 2 810 hommes
91 - 180 37 femmes; 364 hommes
181 - 365 18 femmes; 171 hommes
366 - 540 4 femmes; 37 hommes
541 - 730 0 femmes; 9 hommes

Centres de détention:

- Centre régional de Saint John:** 324 femmes, 1 343 hommes
Madawaska: 46 femmes, 555 hommes
Moncton: 6 femmes, 1 204 hommes
Bathurst: 0 femmes, 220 hommes
Dalhousie: 0 femmes, 14 hommes
Miramichi: 0 femmes, 48 hommes

Emplacement des bureaux de probation:

- Bathurst** 18 femmes, 60 hommes
Boucoulche 15 femmes, 83 hommes
Campbellton 14 femmes, 83 hommes
Edmundston 14 femmes, 48 hommes
Fredericton 52 femmes, 215 hommes
Grand-Sault 9 femmes, 60 hommes
Miramichi 18 femmes, 58 hommes
Moncton 81 femmes, 355 hommes
Saint John 46 femmes, 203 hommes
Shippagan 11 femmes, 68 hommes
St-Stephen 9 femmes, 71 hommes
Woodstock 22 femmes, 58 hommes

Nota: Les peines purgées dans les prisons provinciales sont d'une durée de moins de 2 ans.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

2. Contrevenants et contrevenantes adultes dans le système correctionnel provincial, selon l'âge, le groupe ethnique et le niveau d'instruction, N.-B., 2007/08

	Femmes – toutes les peines (% des contrevenantes)	Hommes – toutes les peines (% des contrevenants)
18-29 ans	353 (43%)	2 336 (44%)
30-39 ans	244 (30%)	1 386 (26%)
40 ans & plus	227 (27%)	1 521 (29%)
Autochtones	114 (14%)	396 (8%)
Non autochtones	710 (86%)	4 847 (92%)
Moins que l'école secondaire	104 (17%)	899 (21%)
École secondaire	419 (67%)	2 877 (66%)
Collège, collège communautaire ou école de métier	70 (11%)	433 (10%)
Université	33 (5%)	126 (3%)

Nota: Le niveau d'instruction identifie le niveau atteint mais pas nécessairement complété. Les pourcentages n'incluent pas le groupe considérable de contrevenant-e-s dont le niveau d'instruction n'est pas connu, ainsi que quelques cas de personnes ayant eu une éducation alternative.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

- Les contrevenants adultes sont plus jeunes que la population générale du Nouveau-Brunswick. En 2007/08, plus de quatre contrevenantes sur dix et une même proportion chez les contrevenants étaient âgés de moins de 30 ans, deux fois la représentation de ce groupe d'âge dans la population générale du Nouveau-Brunswick.

- Le niveau d'instruction des contrevenants adultes est inférieur au niveau moyen au Nouveau-Brunswick. Huit sur 10 contrevenantes et presque neuf sur 10 contrevenants – dont on connaît le niveau d'instruction – n'ont pas dépassé l'école secondaire, et un nombre surprenant semble n'avoir pas plus que l'école primaire (pas plus d'une 8^e année). Dans la population générale au Nouveau-Brunswick, à peu près la moitié des hommes et des femmes ont fait des études post secondaires.

- Les autochtones, surtout les femmes, sont surreprésentées parmi les contrevenants sous supervision au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les femmes d'identité autochtone ne sont que 2% de la population féminine adulte au N.-B., mais 14% des femmes purgeant une peine dans le système provincial étaient autochtones en 2007/08, une hausse comparativement à 12% en 2003/04. Cinquante de ces femmes autochtones étaient incarcérées, représentant 13% des femmes incarcérées. Les hommes d'identité autochtone représentaient 8% des contrevenants de la province et 7% des hommes incarcérés, alors qu'ils

ne sont que 2% de la population masculine générale au Nouveau-Brunswick. Cette surreprésentation des femmes autochtones est même plus importante dans les autres provinces et territoires et parmi les contrevenants purgeant une peine fédérale. En 2006, un quart des femmes dans les prisons fédérales étaient autochtones, bien qu'elles ne soient que 3% de la population féminine canadienne.

Surreprésentation des personnes autochtones dans le système correctionnel, Canada

Femmes et hommes autochtones en % de toutes les personnes purgeant une peine provinciale/territoriale (la moyenne n'inclut pas T.-N.-L., I.-P.-É., N.-B., Alberta, T.-N.-O. & Nunavut):

1998/99 F 17% H 13%
2003/04 F 21% H 17%
2007/08 F 24% H 17%

% de femmes autochtones parmi les contrevenantes purgeant une peine fédérale, Canada:

1997: 15%
2006: 25%

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête services correctionnels pour adultes & Enquête intégrée sur les services correctionnels.



3. Jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial, selon le sexe et la peine, N.-B., 2003/04 - 2007/08

		Probation	Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance	Garde en milieu ouvert	Garde en milieu fermé	Total – Jeunes contrevenants sous surveillance	Filles en % des jeunes contrevenants sous surveillance
2003/04	F	66 (47%)	21 (15%)	30 (22%)	22 (16%)	139 (100%)	18%
	H	361 (57%)	90 (14%)	78 (12%)	100 (16%)	629 (100%)	
2004/05	F	76 (57%)	17 (13%)	17 (13%)	23 (17%)	133 (100%)	17%
	H	354 (54%)	90 (14%)	113 (17%)	97 (15 %)	654 (100%)	
2005/06	F	93 (52%)	32 (18%)	26 (15%)	26 (15%)	177 (100%)	20%
	H	381 (56%)	113 (16%)	70 (10%)	119 (17%)	686 (100%)	
2006/07	F	67 (54%)	14 (11%)	18 (14%)	25 (20%)	124 (100%)	18%
	H	336 (60%)	77(14%)	67 (12%)	78 (14%)	558 (100%)	
2007/08	F	90 (59%)	23 (15%)	14 (9%)	25(16%)	152 (100%)	21%
	H	324(58%)	93 (17%)	57 (10%)	82 (15%)	556 (100%)	

Nota:

- L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance se rapproche de la peine conditionnelle pour les adultes, permettant à l'adolescent de purger sa peine dans la communauté sous réserve des conditions. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, l'adolescent pourrait avoir à purger le reste de la peine en détention.

- La garde en milieu ouvert est une option réservée aux contrevenants qui présentent un risque faible pour la communauté et en vertu de laquelle ils peuvent vivre pour une période fixe dans un centre résidentiel communautaire.

- La garde en milieu fermé est une option dans les cas où le contrevenant présente un risque pour la communauté ou doit être sous surveillance ; cette peine est purgée dans un établissement de détention pour adolescents.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

- Les filles représentent une plus grande proportion des jeunes contrevenants que les femmes dans le système pour adultes. En 2007/08, un sur cinq des contrevenants âgés de 12 à 17 ans étaient de sexe féminin, comparativement à un sur sept des contrevenants adultes. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en 2003 - qui prévoyait l'utilisation accrue de solutions de rechange communautaires et non privatives de liberté, axées sur la réadaptation des adolescents – on note chez les contrevenantes une fréquence accrue des peines de probation et une diminution de l'usage des peines de garde en milieu ouvert.

- Les autochtones sont surreprésentés parmi les jeunes contrevenants, au Nouveau-Brunswick et au Canada. En 2007/08, 9% des jeunes contrevenantes et 8%

des jeunes contrevenants étaient autochtones, soit le double de leur proportion dans ce groupe d'âge au Nouveau-Brunswick. Cette surreprésentation des jeunes autochtones est même plus importante dans les services correctionnels des autres provinces et territoires, alors qu'ils sont 6% des jeunes au Canada.

- Les délits les plus fréquents des jeunes contrevenantes sont les crimes portant atteinte à la propriété, les bris de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et les voies de fait simples. Pour leur part, les jeunes contrevenants étaient plus susceptibles de purger une peine pour un crime contre une personne, tel qu'une agression sexuelle et les voies de fait armées avec infraction de lésion corporelle.

Jeunes contrevenants dans le système correctionnel provincial, selon le sexe et la peine, N.-B., 2003/04 - 2007/08



Filles en % des jeunes admis aux services correctionnels provinciaux/territoriaux, 2003/04 & 2007/08

Probation:

2003/04 22%

2007/08 24%

Peine de détention:

2003/04 16%

2007/08 17%

Nota: La moyenne pour détention n'inclut pas l'I.-P.-É., le Québec & Nunavut. La moyenne pour probation n'inclut pas l'I.-P.-É., le Québec, le Nunavut, la N.-É. & les T.-N.-O.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada & Enquête intégrée sur les services correctionnels, Tableau sommaire.

Filles et garçons autochtones en % des jeunes contrevenants sous surveillance, N.-B. & moyenne provinciale/territoriale, 2003/04 & 2007/08

Toutes les peines:

2003/04

F: 9% des contrevenantes

G: 6% des contrevenants

2007/08

F: 9% des contrevenantes

G: 8% des contrevenants

Garde en milieu fermé ou ouvert:

2003/04 F: 6% G: 6%

2007/08 F: 3% G: 13%

Probation ou Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance:

2003/04 F: 11% G: 6%

2007/08 F: 12% G: 7%

Moyenne des services correctionnels provinciaux/territoriaux (les 2 sexes):

Peine de détention: 28% en 2003/04; 33% en 2007/08.

Probation: 18% en 2003/04; 21% en 2007/08.

Nota: La moyenne pour détention n'inclut pas l'I.-P.-É., le Québec & Nunavut. La moyenne pour probation n'inclut pas l'I.-P.-É., le Québec, le Nunavut, la N.-É. & les T.-N.-O.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.

Délits les plus fréquents des jeunes contrevenants sous surveillance, N.-B., 2007/08

Filles

1. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (36)
2. Voie de fait simple – niveau 1 (33)
3. Vol n'excédant pas 5 000\$ (15)
4. Défaut de se conformer à une ordonnance (11)
5. Profération de menaces (8)
6. Entrée par effraction (7)
7. Méfait n'excédant pas 5000\$ en valeur (5)
8. Fraude (4)
9. Tentatives/complots ou complices (2)
10. Délits allant de possession de Cannabis à voie de fait armée avec infraction de lésion corporelle (1)

Garçons

1. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (77)
2. Entrée par effraction (76)
3. Voie de fait simple – niveau 1 (74)
4. Vol n'excédant pas 5 000\$ (58)
5. Voie de fait armée avec infraction de lésion corporelle (47)
6. Profération de menaces (46)
7. Possession de biens volés (23)
8. Défaut de se conformer à une ordonnance (20)
9. Méfait n'excédant pas 5000\$ en valeur (19)
10. Agression sexuelle – niveau 1 (12)

Note: Ces données sont fondées sur le délit le plus grave dont la personne a été accusé; un individu peut faire l'objet de plusieurs accusations.

Source: Ministère de la Sécurité publique du N.-B., Services communautaires et correctionnels.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

1. Incidents de violence faite aux femmes signalés aux corps policiers du N.-B., 1998 – 2008

	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008
Nombre d'incidents présumés qui ont été signalés à la police	904	932	876	879	N/D	N/D	N/D
Nombre d'incidents reposant sur des faits	890	919	873	877	N/D	N/D	N/D
Nombre d'accusations recommandées par la police	644	662	673	627	N/D	N/D	N/D
Nombre d'incidents classés par mise en accusation	600	589	612	582	N/D	N/D	N/D
Nombre d'accusés ayant comparu devant la Cour provinciale	496	543	507	451	N/D	N/D	N/D
Nombre de contrevenants condamnés (plaidoyer ou déclaration de culpabilité, y compris ceux qui attendaient l'imposition de leur peine)	280	265	261	211	N/D	N/D	N/D
Nombre de contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement	95	68	51	48	N/D	N/D	N/D
Durée moyenne de la peine d'emprisonnement (durée de la peine, et non pas de l'incarcération)	73 jours	92 jours	83 jours	112 jours	152 jours	147 jours	138 jours

Nota: On définit la violence faite aux femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes – des conjoints légaux ou de fait ou des amis de cœur (y compris les adolescent-e-s) qui ont été victime de meurtre, de tentative de meurtre, d'agression physique, de séquestration, de harcèlement criminel, de menaces, de décharge d'une arme à feu dans l'intention de nuire et d'autres crimes.

Source: Groupe de travail interministériel sur les données statistiques relatives à la violence familiale, Ministère de la sécurité publique du N.-B. Rapport de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B., Rapport annuel 1998 – 2004 ; Ministère de la Justice et de la Consommation du N.-B.

- Des données commandées de Statistique Canada sur le nombre total d'incidents signalés n'étaient pas encore disponibles au moment de finaliser ce rapport. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne compile plus ces données d'information depuis qu'il a cessé la publication de son rapport statistique annuel sur la violence familiale en 2005.

- Selon les données fournies par le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, la durée moyenne de la peine des contrevenants condamnés pour des crimes de violence faite aux femmes en 2008 était de 138 jours, versus 73 jours en 1998. Des informations sur les autres peines avaient été publiées autrefois dans le rapport statistique sur la violence familiale du gouvernement provincial.

- Entre 1975 et 2004, 52 femmes et 7 hommes ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire, au Nouveau-Brunswick, selon les chiffres officiels sur l'homicide entre conjoints de Statistique Canada. Le nombre serait bien plus élevé si toutes les relations intimes et tous les victimes secondaires (enfants, nouveaux partenaires ou autre membre de la famille impliqués indirectement ou personne tuée pour punir le/la conjoint/e) étaient pris en note.

- À chaque année, plus de mille femmes trouvent refuge dans une des 13 maisons d'hébergement, de deuxième étape ou un centre résidentiel pour femmes violentées du Nouveau-Brunswick, souvent accompagnées de leurs enfants.

Incidents de violence faite aux femmes signalés aux corps policiers du N.-B., 1998 – 2008

Mesure de la violence faite aux femmes

On ne peut prétendre avoir un portrait complet et juste de la violence entre partenaires intimes ou de la violence sexuelle. Ceux-ci sont les crimes moins souvent signalés. La peur et la honte font que nombre de victimes ne les rapportent pas à la police.

Mais d'autres facteurs sont aussi responsables des lacunes dans les données. La collecte et l'analyse des données ne semblent pas être parmi les priorités. Malgré des améliorations dans le niveau de sensibilisation et dans les services aux victimes, le pistage et la diffusion de données sur les incidents signalés aux forces policières et les résultats suite aux accusations demeurent très inadéquats.

Notre compréhension de tout problème est limitée par l'examen que nous en faisons. Quand Statistique Canada compile les incidents de violence entre partenaires intimes, il exclut les relations extra-conjugales et les fréquentations. Des données qualitatives fortes utiles compilées au moyen d'interviews, de questionnaires et de sondages peuvent ne pas bénéficier des connaissances et des expériences de certains groupes désavantagés, si on n'y incorpore pas des techniques sensibles aux différences culturelles et de langue.

Femmes et enfants accueillis dans des maisons de transition pour victimes de violence, N.-B.

2007/08 1 352 femmes 726 enfants

2005/06 1 447 femmes 757 enfants

2003/04 1 012 femmes 744 enfants

1999/2000 1 038 femmes 840 enfants

1992/93 1 117 femmes 1 118 enfants

Source: Statistique Canada, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Homicides entre conjoints, N.-B. et Canada

Nombre de victimes, totaux cumulés, 1975-2004:

N.B. 52 femmes et 7 hommes ont été tués

Canada 2 178 femmes et 638 hommes ont été tués

Canada, 2005-08: 214 femmes et 64 hommes ont été tués

Nota: Comprend les victimes mariés, en union de fait, séparés ou divorcés, et depuis 1997, les conjoints de même sexe actuels ou anciens, mais exclut les relations extra-conjugales, les fréquentations et toute victime secondaire/ personne impliquée indirectement ou personne tuée pour punir le/la conjoint/e.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Incidents de violence conjugale signalés aux corps policiers, Canada, 2007

Nombre d'incidents (victimes 15 ans et plus):

Femmes victimes 33 227 ou 83% de tous les victimes de violence conjugale

Hommes victimes 6 938

Taux pour 100 000 habitants:

Femmes victimes 305 / 100 000

Hommes victimes 67 / 100 000

Violence conjugale en % de tous les crimes violents:

20% de toutes les femmes victimes de crimes violents

4% de tous les hommes victimes de crimes violents

Nota: La « violence conjugale » signifie des actes violents commis par des conjoints mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale puisqu'elle ne comprennent pas toutes les forces policières du pays.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2009.



2. Différences dans les perceptions face à la violence faite aux femmes, personnes autochtones et non autochtones, selon le Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, 2009

Sur les 111 personnes autochtones de 18 ans et plus au N.-B. qui ont répondu au sondage :	Sur les 483 personnes non autochtones de 18 ans et plus au N.-B. qui ont répondu au sondage :
72% se disent très préoccupées par la question de la violence faite aux femmes	48% se disent très préoccupées par la question de la violence faite aux femmes
81% se disent très préoccupées par les mauvais traitements infligés aux enfants	68% se disent très préoccupées par les mauvais traitements infligés aux enfants
72% se disent très préoccupées par les mauvais traitements infligés aux personnes âgées	56% se disent très préoccupées par les mauvais traitements infligés aux personnes âgées
75% se disent très ou assez préoccupées par leur sécurité personnelle ou la sécurité de leur famille (52% sont très préoccupées).	53% se disent très ou assez préoccupées par leur sécurité personnelle ou la sécurité de leur famille (22% sont très préoccupées).

Nota : Sondage téléphonique réalisé auprès d'un échantillon aléatoire proportionnel de la population, 18 ans et plus. Il n'y a pas ou peu de différence entre les sexes à cet égard.

Source : Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, Centre de recherche Harris/Decima (2009) pour le Bureau du Conseil exécutif du gouvernement du N.-B.

- Le sondage d'opinion réalisé en 2009 pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre un aperçu rare des perceptions de la violence faite aux femmes dans la communauté autochtone. On y découvre qu'un plus grand nombre d'Autochtones sont très préoccupés par certains enjeux de la violence faite aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants, que l'ensemble de la population. Un peu plus de la moitié des répondants sont très ou assez préoccupés par leur sécurité personnelle ou la sécurité de leur famille, comparativement à seulement une personne non autochtone sur cinq.

- Peu de chiffres sont disponibles sur l'incidence et l'impact de la violence faite aux femmes autochtones au Nouveau-Brunswick mais les données nationales démontrent que la violence y est plus fréquente et sévère que chez les autres femmes au Canada.

Violence faite aux femmes autochtones, Canada

Ont été victime de violence conjugale dans les 5 années avant l'Enquête sociale générale de 2004:
 24% des femmes autochtones
 7% des femmes non autochtones

Parmi celles qui ont été victimes, % qui ont été battues, étranglées, menacées ou attaquées avec un couteau ou une arme à feu, ou agressées sexuellement :

54% des femmes autochtones victimes
 37% des femmes non autochtones victimes

Taux d'homicide entre conjoints, 1997-2000:

Chez les femmes autochtones: **4,6 pour 100 000 conjoints**

Chez les femmes non autochtones: **0,6 pour 100 000 conjoints**

Homicides par des personnes autres qu'un conjoint ou un membre de la famille, 1997-2004:

Tué par un étranger :

11% des femmes autochtones victimes
 6% des femmes non autochtones victimes

Tué par une connaissance:

35% des femmes autochtones victimes
 18% des femmes non autochtones victimes.

Source : Statistique Canada, Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006.

3. Résultats choisis du Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, 2002 et 2009

En 2009: Échantillon de 594 personnes au Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus:	En 2002: Échantillon de 458 personnes au Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus:
23% des femmes et 34% des hommes croient que "La violence faite aux femmes arrive souvent parce que les femmes l'ont cherché en faisant des remarques et en critiquant leur partenaire."	20% des femmes et 31% des hommes croient que "La violence faite aux femmes arrive souvent parce que les femmes l'ont cherché en faisant des remarques et en critiquant leur partenaire."
27% ne voient pas comme un crime le fait qu'un mari viole sa conjointe. - 65 ans et plus 49% - Francophones 48% - Anglophones 21% - Région rurale 32% - Région urbaine 20%	35% ne voient pas comme un crime le fait qu'un mari viole sa conjointe.
42% ne voient pas comme un crime le fait qu'un homme gifle sa petite amie parce qu'elle a flirté avec un autre homme. - 65 ans et plus 57% - Francophones 74% - Anglophones 33% - Région du Nord 70% - Autres régions 30% - 43%	48% ne voient pas comme un crime le fait qu'un homme gifle sa petite amie parce qu'elle a flirté avec un autre homme.
53% ne voient pas comme un crime le fait qu'un mari gifle sa femme après s'être disputé avec elle. - 65 ans et plus 74% - Francophones 63% - Région rurale 57% - Région du Nord 71%	59% ne voient pas comme un crime le fait qu'un mari gifle sa femme après s'être disputé avec elle.
72% ne voient pas comme un crime le fait qu'un père gifle sa fille de 6 ans au visage parce qu'elle a cassé un vase. - Hommes 77% - Femmes 68% - Francophones 83% - Anglophones 69% - Région de l'Est 68% - Région du Nord 82%	79% ne voient pas comme un crime le fait qu'un père gifle sa fille de 6 ans au visage parce qu'elle a cassé un vase.

Nota: Sondage téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire proportionnel de la population de 18 ans et plus. Le sondage révèle aucun écart attitudinal important entre les sexes dans les résultats sauf indication contraire.

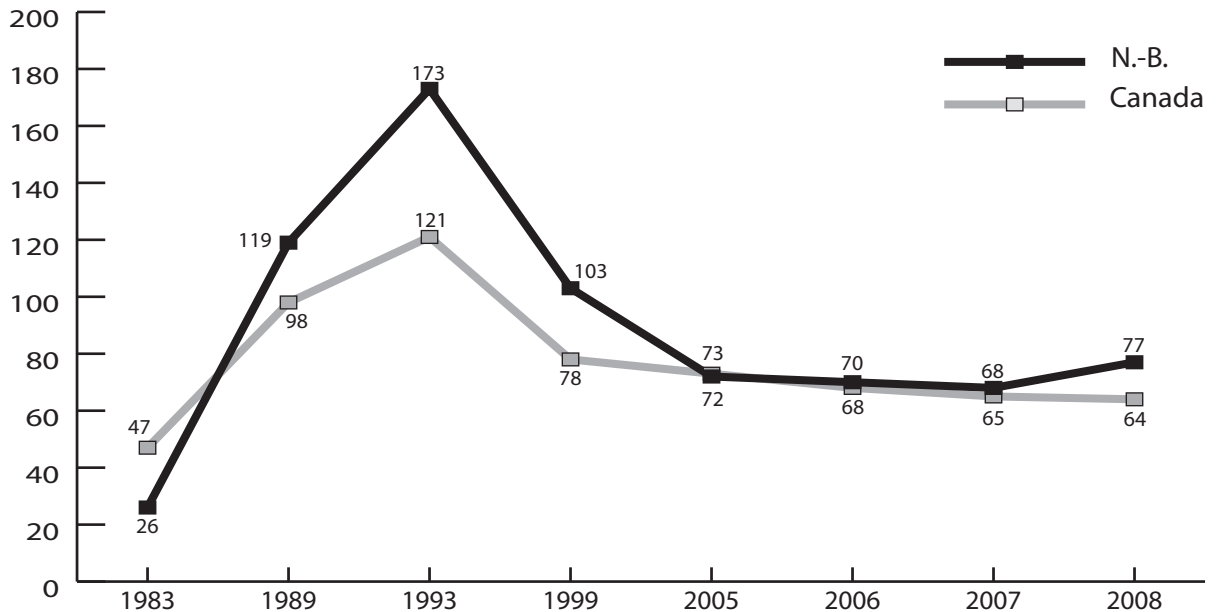
Source: Sondage attitudinal à propos de la violence faite aux femmes, Centre de recherche Decima (2002) & Rapport de recherche de Harris/Décima présenté au Bureau du conseil exécutif (2009).

- Les Néo-Brunswickois ayant participé à un récent sondage d'opinion pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont exprimé des points de vue surprenants quant aux causes et à la gravité de la violence faite aux femmes. En 2009, plus d'une femme sur cinq et un homme sur trois étaient d'avis que la femme violentée provoque la violence de leur partenaire en faisant des remarques et en le critiquant. Il s'agit d'une hausse par rapport aux résultats en 2002 quand le même sondage a été effectué.

- Lorsque quatre scénarios violents, dont une agression sexuelle et un abus d'enfant, leurs ont été présentés, un nombre surprenant de répondants étaient d'avis qu'il ne s'agissait pas de crimes. On note une légère amélioration sur ce plan par rapport au même sondage en 2002. Aucun écart important entre les sexes n'a été noté dans trois des cas présentés mais le sondage révèle des différences selon l'âge, la langue maternelle et la région des répondants.



4. Incidents d'agression sexuelle signalés à la police, pour 100 000 habitants, N.-B. et Canada, 1983 – 2008



Nota: Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité.

- Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne nationale depuis la fin des années 1980 sauf pour une année. En 2008, 572 cas ont été signalés au N.-B., donnant un taux de 77 agressions sexuelles pour 100 000 habitants (agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes), comparativement à 64 pour 100 000 en moyenne au Canada.

- Depuis plus de 20 ans, on note des variations régionales importantes entre les taux d'agressions sexuelles signalés à la police au N.-B.

- La grande majorité des agressions sexuelles ne sont pas portées à l'attention de la police. Les victimes d'agression sexuelle sont beaucoup moins susceptibles de signaler l'incident à la police que les victimes de d'autres crimes contre la personne, selon des sondages à l'échelle canadienne.

Selon un sondage téléphonique confidentiel en 2004, parmi les personnes de 15 ans et plus au Canada ...

% des victimes de crimes violents (hommes ou femmes) qui l'ont signalé à la police:
 8% des victimes d'agression sexuelle
 39% des victimes d'agression physique
 46% des victimes de vol qualifié

Taux d'agression sexuelle:
 35 pour 1 000 filles/femmes
 7 pour 1 000 garçons/hommes

Victimes et accusés dans les cas d'agression sexuelle:

84% des victimes sont de sexe féminin
 91% des accusés sont de sexe masculin

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale 2004.

Incidents d'agression sexuelle signalés à la police, pour 100 000 de population, certaines régions policières du N.-B., 2008

Population de 50 000 à 80 000:

GRC d'Oromocto Dist. 2 46
Péninsule acadienne 77
Fredericton 91 (18 en 1983)
Saint John (ville) 141 (39 en 1983)

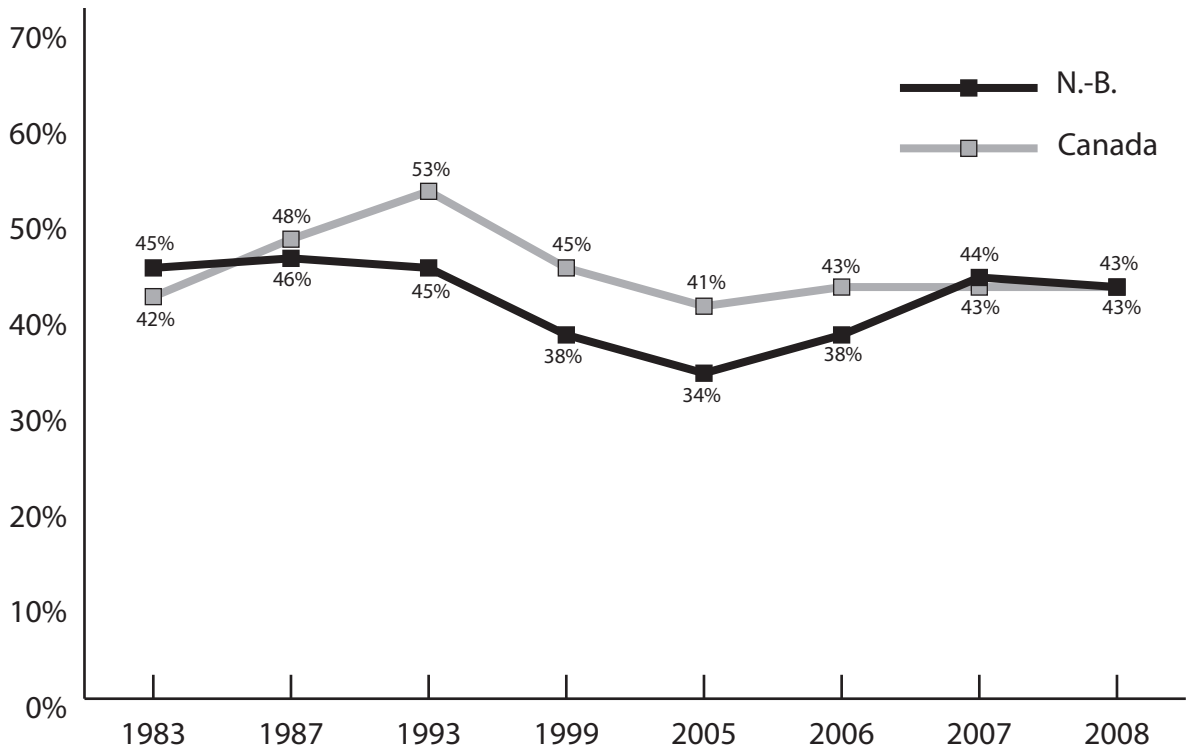
Population de 5 000 à 15 000:

Beresford/Nigadoo/Petit-Rocher/Pointe Verte 69 (10 en 1983)
Bathurst 109 (42 en 1983)
Woodstock (municipale) 192 (19 en 1983)
Grand-Sault (municipale) 213

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées.



5. Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1983 – 2008



Nota: Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité.

- Moins de la moitié des agressions sexuelles signalées aboutissent à des accusations, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Des 572 agressions sexuelles portées à l'attention de la police en 2008 (agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes), 248 seulement ou 43% ont donné lieu à des accusations, la même proportion qu'au niveau national.

- On note des variations régionales importantes dans les résultats des rapports d'agressions sexuelles faits à la police au N.-B. En 2008, le pourcentage des cas signalés qui ont mené à une accusation variait entre 13% à Saint John, à 100% dans certaines communautés rurales du Sud-est.

- Un plus grand pourcentage des poursuites pour agression sexuelle mène à une condamnation au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des provinces, les procureurs de la Couronne au N.-B. doivent approuver la mise en accusation.

Taux de condamnation des adultes accusés d'agression sexuelle, N.-B. et Canada

2006/07: N.-B. 58%; Canada 26%

2005/06: N.-B. 56%; Canada 29%

2003/04: N.-B. 52%; Canada 24%

2001/02: N.-B. 56%; Canada 28%

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Variations régionales dans les % des signalements de cas d'agressions sexuelles qui mènent à une accusation, N.-B., 2008

Inférieur à la moyenne provinciale :

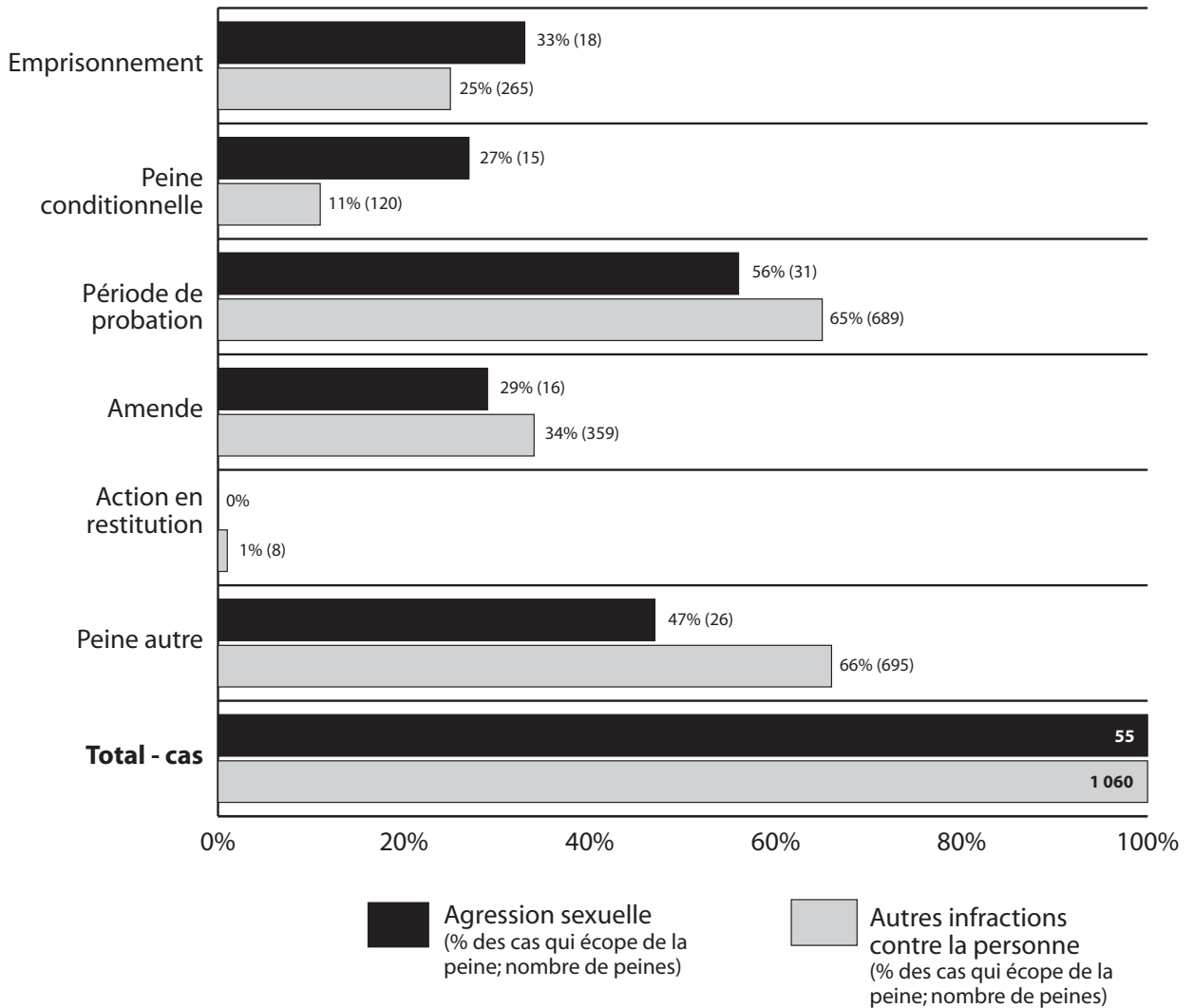
- Saint John (ville)** 13% (13/98)
- Edmundston (municipal)** 17% (1/6)
- Fredericton (municipal)** 29% (14/49)

Supérieur à la moyenne provinciale :

- Shédiac, Cap Pelé, Port Elgin (GRC District 4):** 100% (17/17)
- Péninsule acadienne (GRC Dist. 8):** 68% (28/41)
- Rothsay Regional:** 64% (7/11)
- Moncton (Service régional de Codiac de la GRC):** 54% (37/68)

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité.

6. Peines infligées aux adultes condamnés pour l'agression sexuelle et autres crimes de violence, N.-B., 2006/07



Nota:

- Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation »/100%.
- La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.
- La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et proférer des menaces.
- La catégorie « autres peines » comprend la libération inconditionnelle ou sous condition et condamnation avec sursis.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Peines infligées aux adultes condamnés pour l'agression sexuelle et autres crimes de violence, N.-B., 2006/07

• Les adultes condamnés pour des agressions sexuelles se voient frappés de peines différentes que ceux condamnés pour d'autres types de crimes violents, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Plus d'un adulte sur quatre (27%) condamnés pour agression sexuelle au Nouveau-Brunswick en 2006/07 a écopé d'une peine conditionnelle, comparativement à seulement 11% des adultes condamnés pour d'autres infractions contre la personne. La tendance de ces dernières années de faire usage de ce type de peine surtout dans les cas d'agression sexuelle se maintient. Au niveau canadien, l'usage de la peine conditionnelle – une option qui ne devait pas servir pour les infractions contre la personne – est moins fréquent qu'au Nouveau-Brunswick dans les cas d'agression sexuelle.

Les peines prononcées contre les adultes pour agression sexuelle et pour d'autres crimes de violence, Canada, 2006/07

Dans les 1 382 jugements pour agression sexuelle :
16% des cas ont eu une peine conditionnelle
50% des cas ont écopé d'une peine de prison

Dans les 44 428 jugements pour d'autres crimes violents:
5% des cas ont eu une peine conditionnelle
32% des cas ont écopé d'une peine de prison

Nota: Les données pour le Manitoba, les Territoires du Nord Ouest et Nunavut ne sont pas incluses dans les chiffres nationaux.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Les peines prononcées contre les adultes pour agression sexuelle et pour d'autres crimes de violence, N.-B., 2001/02 – 2003/04

Peines conditionnelles, 2001/02:

39% des cas d'agression sexuelle
12% des autres crimes violents

Peines conditionnelles, 2003/04:

34% des cas d'agression sexuelle
12% des autres crimes violents

Prison, 2001/02:

35% des cas d'agression sexuelle
30% des autres crimes violents

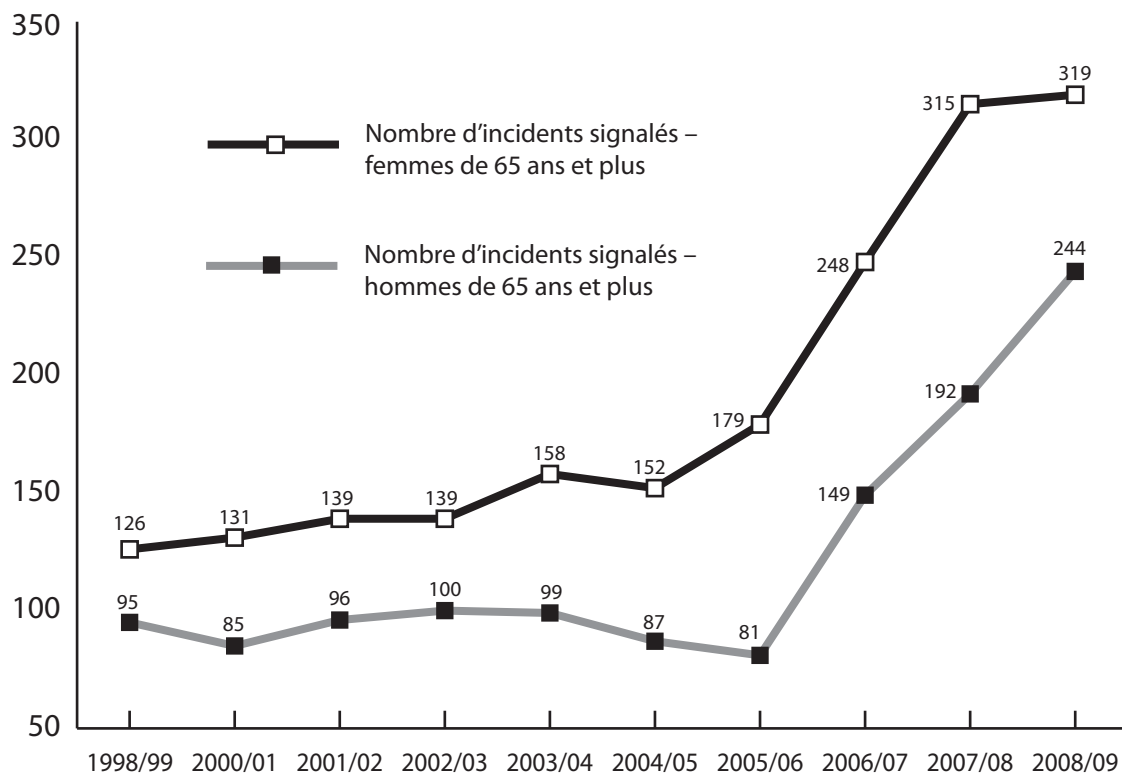
Prison, 2003/04:

34% des cas d'agression sexuelle
28% des autres crimes violents

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.



7. Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.B., 1998/99 – 2008/09



Source: Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées.

- Six sur 10 des personnes âgées souffrant de mauvais traitements, de négligence ou d'auto négligence signalés aux Services de protection des adultes sont des femmes, ce qui reflète le fait que les femmes sont presque 60% de la population de ce groupe d'âge. Le nombre de cas signalés a augmenté de façon importante depuis 1998 : 319 femmes et 244 hommes ont été identifiés en 2008/09, comparativement à 126 et 95 en 1998. On peut penser que la sensibilisation accrue des intervenants et du public explique cette tendance, puisque les services d'animation dans la communauté font défaut et le signalement de ces incidents n'est pas obligatoire au Nouveau-Brunswick.

- Les données sur la criminalité nationale révèlent que les femmes âgées bien plus souvent que les hommes âgés sont victimes d'abus aux mains d'un membre de la famille, souvent leur conjoint actuel ou un ex-conjoint. Les crimes perpétrés par les membres de famille varient entre l'homicide à l'extorsion. Les femmes âgées sont plus souvent victimes de voies de fait simples que les hommes âgés : 28 pour 100 000 habitants contre 21 pour 100 000 en 2007.

Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.B., 1998/99 – 2008/09



Victimes de violence familiale, 65 ans et plus, Canada, 2007

Nombre de crimes violents signalés à la police où l'accusé est un membre de la famille:

Femmes victimes 1 182 des 2 607 cas, ou 45% (52 pour 100 000 habitants)

Hommes victimes 756 des 2 892 cas, ou 26% (43 pour 100 000 habitants)

Où le membre accusé de la famille était...

Le conjoint ou ex conjoint 384 femmes victimes; 161 hommes

L'enfant 357 femmes victimes; 267 hommes victimes

La famille étendue 204 femmes victimes; 160 hommes victimes

Le frère ou la sœur 154 femmes victimes; 100 hommes victimes

Le père ou la mère 83 femmes victimes; 68 hommes victimes

Crimes violents perpétrés dans la famille, selon l'accusation:

Voie de fait simple 638 femmes victimes (28 pour 100 000 habitants); 375 hommes victimes (21 pour 100 000)

Menace 225 femmes victimes; 145 hommes victimes

Voie de fait majeure 157 femmes victimes; 148 hommes victimes

Harcèlement criminel 66 femmes victimes; 33 hommes victimes

Enlèvement /séquestration 21 femmes victimes; 9 hommes victimes

Extorsion 18 femmes victimes; 6 hommes victimes

Homicide/tentative de meurtre 16 femmes victimes; 11 hommes victimes

Agression sexuelle 16 femmes victimes; 3 hommes victimes

Vol qualifié 10 femmes victimes; 15 hommes victimes

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire.

Le saviez-vous ?

Tout comme c'est le cas pour d'autres formes de violence, l'abus des aînés n'est pas toujours identifié ni signalé. De plus, les Services de protection des adultes ne font aucune distinction dans les données compilées entre la négligence et l'auto négligence.

La loi impose des limites quant aux interventions possibles. Les mauvais traitements et la négligence englobent la violence physique ou sexuelle, le défaut de nourrir la personne adéquatement ou de lui procurer des soins médicaux, l'auto négligence et l'exploitation financière. La Loi sur les services à la famille ne reconnaît pas l'exploitation financière comme forme de mauvais traitement. Le Ministère traite de l'exploitation financière uniquement si elle est accompagnée de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle.

Si des services sont requis et que la capacité mentale d'un client ne lui permet pas de le reconnaître et d'accepter ces services, le ministère peut demander au tribunal de lui accorder l'autorisation légale de protéger les personnes vulnérables. Certains cas rapportés peuvent impliquer une personne mentalement capable qui peut accepter ou refuser les services offerts.



Voir les questions que nous avons qui sont restées sans réponses, p. 92.

Questions que nous avons qui sont restées sans réponses

Population

- Comment expliquer l'augmentation du taux de natalité chez les adolescentes au Nouveau-Brunswick en 2006 et 2007, après une longue période de décroissance ?

Éducation et Formation

- Combien de femmes et d'hommes autochtones sont inscrits dans les universités du N.-B. selon le domaine d'étude et quels sont les obstacles auxquels ils font face?
- Quel est le niveau moyen d'endettement des femmes et des hommes inscrits aux études postsecondaires dans les universités de la province ou hors province?

Santé

- Combien d'adolescentes et de femmes obtiennent des avortements hors province?
- Qui sont les personnes qui utilisent les services de soutien à domicile : âge, sexe, région, besoins etc.?

Revenu et pauvreté

- Quelle est la moyenne de l'écart de faible revenu – le montant nécessaire pour atteindre le seuil de faible revenu – pour divers groupes de femmes, d'hommes et de familles qui vivent dans la pauvreté ?

Responsabilités familiales

- Combien de mères néo-brunswickoises ne sont pas admissibles aux prestations de maternité ou prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, et pourquoi?

Marché du travail

- Quels sont les itinéraires professionnels des femmes dans certaines professions non traditionnelles - par exemple, en droit ou dans les métiers - combien d'années y restent-elles, changent-elles d'employeur ou de statut (allant du secteur privé à un poste gouvernemental, de plein temps à temps partiel, etc.) ?
- Qui sont les femmes entrepreneures? – profil de leur entreprise, leur situation financière et les défis.

Postes d'influence

- Comment la représentation des femmes au sein des conseils de bande et des chefs des Premières Nations au Canada a-t-elle évolué depuis les années 1950 jusqu'à la fin des années 1990?

Justice

- Quel est le niveau des besoins non comblés et les demandes rejetés pour l'aide juridique en matière de droit familial ?
- Quels sont les besoins des contrevenantes dans le système correctionnel au N.-B. : emploi, logement, services de garde d'enfants, traitement des dépendances et d'autres services de santé et services sociaux ?

Violence

- Quelle est l'étendue de la violence par un partenaire intime chez divers groupes, dont les femmes autochtones et les femmes ayant des incapacités, et quelles en sont les conséquences ?

Index

A

Abandon scolaire.....	14
Activité physique.....	19
Aggression sexuelle.....	86-89
Aide sociale.....	39
Allaitement	27
Anglophones	5, 6, 13, 34, 85
Apprentis.....	15, 16
Autochtones.....	5, 6, 12, 13, 14, 34, 37, 55, 72, 79-81, 84
Avocats.....	74
Avortement.....	10, 30-31

C

Césariennes	25-26
Chefs autochtones et les conseillers.....	72
Chlamydia	28-29
Chômage.....	53, 54, 55
Collèges communautaires - instructeurs	75-76
Collège communautaire – étudiants	15-16, 68
Congé d'adoption	46-47
Congé de maternité.....	46-47
Congé parental.....	46-47
Conseils et commissions	73
Contrevenants	77-81, 82, 87-89
Couples du même sexe	7

D

Décès – causes de.....	23-24
Dépendances.....	21-22, 32-33

E

Écart salarial.....	63-64, 66-69
Élections municipales	70-71
Élections provinciales.....	70-71
Espérance de vie	5, 6

F

Famille – structure de la	7
Fécondité.....	9
Francophones	5, 6, 12, 13, 14, 34, 85

G

Grossesse.....	10, 11, 30
----------------	------------

H

Homicides entre conjoints	82, 83, 84
Hystérectomie	25, 26

I

Immigrants.....	5, 6, 34, 66, 67
Incapacités, personnes ayant des	5, 6, 12, 13, 34, 39, 53, 54, 66, 67
ITS (Infections transmises sexuellement)	28-29

J

Jeunes.....	10, 11, 19, 20, 21, 22, 28, 29, 30, 32-33, 63-64, 80-81
Juges	74

L

Littératie.....	12, 13
-----------------	--------

M

Maisons de transition.....	82, 83
Ménages d'une personne	7, 8

Index

N

Naissances..... 9-11, 25-26, 31

O

Obésité 20

OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques)..... 6, 14, 27, 30, 31, 43, 66, 67

OMS (Organisation mondiale de la santé) 25, 27

P

Parents seuls..... 7, 35, 36, 38, 39, 42

Parlements nationaux – représentation des femmes 71

Pauvreté..... 35-40

Pensions alimentaires pour enfants..... 49-50

Pensions alimentaires pour conjointe ou conjoint .. 49

Personnes âgées 5, 7, 8, 20, 35, 36, 40-41, 48, 84, 90-91

Professions – répartition dans groupes de..... 59

R

Régimes de retraite..... 40-41, 63, 65

Régime enregistré d'Épargne retraite 40, 41

S

Salaire minimum..... 61-62

Santé mentale..... 21-22

Scolarité - population autochtone 12, 13, 14

Scolarité - personnes ayant des incapacités 12, 13

Scolarité - populations anglophones et francophones..... 12, 13

Services de garde d'enfance..... 44-45

Sida 28-29

Suicide 21, 22, 23, 24

Syndicalisation..... 63, 64, 65

Système scolaire public – postes de direction 75, 76

T

Travail à temps partiel..... 43, 51, 52, 53, 54

Travail indépendant..... 51, 52, 57-58

Travail non rémunéré 48

Travailleuses en garderies..... 45, 60

U

Union libre 7

Université – corps professoral 75-76

Université – étudiants 12, 13, 17, 18, 69

V

VIH / Sida 28-29

Violence faite aux femmes 82-85

Violence - personnes âgées..... 84, 90-91